initiales du maire

0001

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **19 janvier 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

Présentation sur la situation financière des régimes de retraite

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014;
3.2 Séance ordinaire du 15 décembre 2014;

4. Règlements

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - avis de motion;
4.2 Retiré;
4.3 Règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption;

5. Administration

5.1 Tourisme aérien Laurentides - entente 2015;
5.2 Comités, commissions, associations et organismes - modifications et nominations;

6. Ressources humaines

6.1 Embauches temporaires de deux préposés aux patinoires - Service des travaux publics;
6.2 Embauche régulière d'une secrétaire, soutien administratif - Service de police;
6.3 Prolongation de l'affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs;
6.4 Mandat de représentation et services professionnels - négociation pour le renouvellement de la convention collective des policiers;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138 :
- 7.3.1 Concordance;
- 7.3.2 Prolongation;
- 7.3.3 Courte échéance;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
- 9.1 Fourniture d'un véhicule utilitaire - contrat;
- 9.2 Fourniture d'une camionnette - contrat;
- 9.3 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement;
- 9.4 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement;
- 9.5 Location de balais de rue - contrat;
- 9.6 Projets 2015 - utilisation de fonds;
- 9.7 Entretien ménager 2015 - renouvellement;
- 9.8 Permis de voirie et raccordement routier;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
- 11.1 Place de la Gare - entente de service;

12. Police
- 12.1 Uniformes de policiers - contrat;
- 12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat;

13. Incendie

14. Rapports
- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 19 janvier 2015;
- 14.2 Rapports sur la situation financière des régimes de retraite de la Ville de Mont-Tremblant - dépôt.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA15 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA15 01 002

3.1 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 003

3.2 Séance ordinaire du 15 décembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 01 004

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4.2 Retiré

CA15 01 005

4.3 Règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-39 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA15 01 006

5.1 Tourisme aérien Laurentides - entente 2015

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides qui prévoit notamment une subvention de 120 000 $ répartie en trois versements de 40 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-973) :

- lors de la signature de l'entente;
- le 15 février 2015;
- le 15 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 007

Modifiée par les résolutions CA15 02 035 et CA16 06 129

5.2 Comités, commissions, associations et organismes - modifications

CONSIDÉRANT la résolution CA14 02 025 modifiant la résolution CA14 01 006 quant aux nominations des membres sur différents comités, commissions, associations et organismes;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution CA14 04 096 concernant la constitution de la Commission sur le Service de police afin d'ajouter un membre supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement 42 et de l'article 70 de la *Loi sur les cités et Villes* le maire fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CA14 04 096 de sorte que la Commission sur le Service de police soit constitué de 8 membres, dont le directeur du Service de police, 2 conseillers de la Ville, 1 représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de 4 citoyens;

D' abroger les résolutions CA14 01 006 et CA14 02 025 et de nommer les personnes suivantes sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Hugh Scott
Comités du Domaine Saint Bernard	Monsieur François Marcoux Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Neil Rankin
Comité des incendies et de la sécurité civile	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Brian Bertran
Comité des loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse Madame Thérèse Barrette Madame Louise Royer
Comité et commission sur le Service de police	Monsieur Pierre Labonté Madame Thérèse Barrette Monsieur Charles De Broin
Comité des travaux publics	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Madame Louise Royer
Comité des ressources humaines	Monsieur François Marcoux Monsieur Pierre Labonté Madame Louise Royer
Comité des finances	Monsieur Pierre Labonté Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Jean Cloutier
Comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Peter Richardson
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Hugh Scott
Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Hugh Scott
Tourisme aérien Laurentides	Madame Thérèse Barrette Monsieur Hugh Scott
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur Luc Brisebois Substitut : Monsieur François Marcoux Monsieur Hugh Scott

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 01 008

Modifiée par la résolution CA15 05 116

6.1 Embauches temporaires de deux préposés aux patinoires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer, durant la saison hivernale 2014-2015, la surveillance et l'entretien des patinoires extérieures et qu'il est nécessaire d'embaucher deux préposés aux patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Marius Gallant et Sébastien Ste-Marie à titre de préposés aux patinoires respectivement en date du 6 et du 20 décembre 2014 pour une période maximale de 15 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 009

6.2 Embauche régulière d'une secrétaire, soutien administratif - Service de police

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de s'adjoindre une personne supplémentaire agissant à titre de secrétaire, soutien administratif au Service de police en raison de l'accroissement des événements de tous genres affectant le Service de police et des surcharges de travail que cela occasionne;

CONSIDÉRANT la création d'un poste régulier à temps partiel de secrétaire, soutien administratif pour pallier à ces surcharges de travail;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière à temps partiel de madame Véronique Piché Paquette, à titre de secrétaire, soutien administratif au Service de police à compter du 26 janvier 2015 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 010

6.3 Prolongation de l'affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur activités et événements continue d'effectuer les tâches reliées à la gestion des plateaux sportifs (aréna, gymnase, multisports), des relations avec les clubs et associations du sport mineur et des événements culturels (église du Village et Première Scène);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE prolonger la période de l'affectation temporaire du coordonnateur activités et événements et de verser rétroactivement au 1er janvier 2015, la rémunération attribuable pour l'ensemble des tâches et des responsabilités du responsable des loisirs et des sports, en application de la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 011

6.4 Mandat de représentation et services professionnels - négociation pour le renouvellement de la convention collective des policiers

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant est échue depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation lors du renouvellement des conventions collectives des employés de la Ville de Mont-Tremblant et de tout litige relevant du domaine des relations de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les dossiers relevant du domaine des relations de travail et d'autoriser le paiement d'honoraires professionnels (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 01 012

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 189 561,88 $ et pour le mois de janvier 2015 au montant de 35 989,48 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 013

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant 389 278,48 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138

CA15 01 014

7.3.1 Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 10 127 000 $;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Montant
98-05	196 000 $
99-11	1 643 100 $
(2003)-23	660 200 $
(2003)-54	13 300 $
(2004)-71	209 700 $
(2009)-A-22	1 088 700 $
(2013)-136	316 000 $
(2014)-138	3 000 000 $
(2014)-138	3 000 000 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 10 127 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 février 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises»;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470, rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 01 015 **7.3.2 Prolongation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant avait le 17 décembre 2014, un montant de 3 811 000 $ à renouveler, sur un emprunt original de 6 073 000 $, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunts numéros 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71 et (2009)-A-22;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement sera datée du 10 février 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant emprunte 3 811 000 $ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 24 jours au terme original des règlements numéros 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71 et (2009)-A-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 016 **7.3.3 Courte échéance**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 127 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138, la Ville de Mont-Tremblant émettra des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuel de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour les amortissements dans les règlements d'emprunt (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- **dix (10) ans** (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuel de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements dans les règlements d'emprunt (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 01 017 **9.1 Fourniture d'un véhicule utilitaire - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un VUS 4X4 2015 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	24 552,55 $
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	26 344,00 $
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides inc. au montant de 24 552,55 $, taxes en sus (projet 2015-03), pour la fourniture d'un véhicule VUS 4X4 2015, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2014-57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 018 **9.2 Fourniture d'une camionnette - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette ½ tonne 4X4 2015 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	27 102 $
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	Non conforme
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides inc. au montant de 27 102 $, taxes en sus (projet 2015-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'une camionnette ½ tonne 4X4 2015, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2014-58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 019 **9.3 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagistes Northland a été mandatée par la résolution CA12 09 540 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Paysagistes Northland, pour l'année 2015 aux fins de l'entretien des aménagements paysagers pour un montant de 90 800 $, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-38 (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 020 **9.4 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour l'entretien et la tonte de la pelouse sur son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra inc. a été mandatée par la résolution CA12 09 539 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra inc., pour l'année 2015 aux fins de l'entretien et la tonte de pelouse pour un montant de 54 780 $, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-37 (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 021 **9.5 Location de balais de rue - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont plusieurs avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location de balai de rue et que les résultats sont les suivants :

Sans opérateur (environ 150 heures/unité)	
Soumissionnaires	**Tarif / heure (taxes en sus)**
Multiservices M.D. inc.	54,95 $
Joe Johnson Équipement inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Multiservices M.D. inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 54,95 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément au document TP-2015-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 022 **9.6 Projets 2015 - utilisation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA14 12 246 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 15 décembre 2014 le programme triennal des immobilisations et projets spéciaux des années financières 2015, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2015, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Réseau sans fil véhiculaire (36 400 $)	11 892 $	Fonds de roulement
Remplacement timbreuse (7 500 $)	3 487 $	
Véhicule de patrouille SP 34-01	42 000 $	
Véhicule de patrouille SP 34-02	42 000 $	
Véhicule de patrouille SP 34-03	37 800 $	
Véhicule de patrouille SP 34-08	42 000 $	
Véhicule de patrouille SP 34-60	37 800 $	
Véhicule de patrouille SP 34-98	35 700 $	
Véhicule capitaine aux opérations SPI	45 700 $	
Camion-citerne SPI	360 000 $	
Camion 6 roues avec équipements TP (220 000 $)	20 812 $	
Camion de service Voirie TP (35 000 $)	3 311 $	
Camion utilitaire Directeur TP (25 000 $)	2 365 $	
Scarifieuse pour lignes de rues (8 000 $)	757 $	
Casiers habits de combats SPI	5 200 $	
Remplacement équipement restaurant Aréna	10 000 $	
Modifications signalisation limites de vitesse (50 000 $)	4 730 $	
Céramique toilettes publiques Lac Mercier	6 000 $	Fonds de parcs
Remplacement mobilier urbain (15 000 $)	6 192 $	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 01 023 **9.7 Entretien ménager 2015 - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2014 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Entretien Mana inc. a été mandatée par la résolution CA14 02 032 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 109 749 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 024 **9.8 Permis de voirie et raccordement routier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec et que des permis de voirie sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec, les permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2015 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 $;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 01 025 **11.1 Place de la Gare - entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition qui représente le cœur artistique du Secteur du Village et est aussi l'atelier permanent de quatre artistes résidents qui participent à la gestion, la surveillance et à l'entretien ménager des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec madame Josée Desharnais et messieurs Michel Normandeau, Luis Paniagua et Michel Poirier encadrant la participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2015, pour un montant maximal de 12 100 $ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 01 026

12.1 Uniformes de policiers - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2015 auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme soit, la compagnie Martin & Lévesque pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2015 pour un montant n'excédant pas 35 000 $ (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 027

12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs L'Âme du Sport, Martin & Lévesque, Universel inc. et Antonio Moreau ont soumis des prix en regard des items demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2015 soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles décrits à la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650), pour un montant total n'excédant pas 25 000 $, taxes incluses, à partager entre les fournisseurs en fonction des besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

14. Rapports

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 19 janvier 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

14.2 Rapports sur la situation financière des régimes de retraite de la Ville de Mont-Tremblant - dépôt

La trésorière par intérim dépose le rapport sur la situation financière du régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant au 31 décembre 2013 et le rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant au 1er janvier 2014, présentés séance tenante

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 01 028

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

001

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **19 janvier 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

Présentation sur la situation financière des régimes de retraite

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014;
3.2 Séance ordinaire du 15 décembre 2014;

4. Règlements

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - avis de motion;
4.2 Retiré;
4.3 Règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption;

5. Administration

5.1 Tourisme aérien Laurentides - entente 2015;
5.2 Comités, commissions, associations et organismes - modifications et nominations;

6. Ressources humaines

6.1 Embauches temporaires de deux préposés aux patinoires - Service des travaux publics;
6.2 Embauche régulière d'une secrétaire, soutien administratif - Service de police;
6.3 Prolongation de l'affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs;
6.4 Mandat de représentation et services professionnels - négociation pour le renouvellement de la convention collective des policiers;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138 :
- 7.3.1 Concordance;
- 7.3.2 Prolongation;
- 7.3.3 Courte échéance;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
- 9.1 Fourniture d'un véhicule utilitaire - contrat;
- 9.2 Fourniture d'une camionnette - contrat;
- 9.3 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement;
- 9.4 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement;
- 9.5 Location de balais de rue - contrat;
- 9.6 Projets 2015 - utilisation de fonds;
- 9.7 Entretien ménager 2015 - renouvellement;
- 9.8 Permis de voirie et raccordement routier;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
- 11.1 Place de la Gare - entente de service;

12. Police
- 12.1 Uniformes de policiers - contrat;
- 12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat;

13. Incendie

14. Rapports
- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 19 janvier 2015;
- 14.2 Rapports sur la situation financière des régimes de retraite de la Ville de Mont-Tremblant - dépôt.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA15 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA15 01 002

3.1 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 003

3.2 Séance ordinaire du 15 décembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 01 004

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4.2 Retiré

CA15 01 005

4.3 Règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-39 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA15 01 006

5.1 Tourisme aérien Laurentides - entente 2015

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides qui prévoit notamment une subvention de 120 000 $ répartie en trois versements de 40 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-973) :

- lors de la signature de l'entente;
- le 15 février 2015;
- le 15 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 007

5.2 Comités, commissions, associations et organismes - modifications

CONSIDÉRANT la résolution CA14 02 025 modifiant la résolution CA14 01 006 quant aux nominations des membres sur différents comités, commissions, associations et organismes;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution CA14 04 096 concernant la constitution de la Commission sur le Service de police afin d'ajouter un membre supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement 42 et de l'article 70 de la *Loi sur les cités et Villes* le maire fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CA14 04 096 de sorte que la Commission sur le Service de police soit constitué de 8 membres, dont le directeur du Service de police, 2 conseillers de la Ville, 1 représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de 4 citoyens;

D' abroger les résolutions CA14 01 006 et CA14 02 025 et de nommer les personnes suivantes sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Hugh Scott
Comités du Domaine Saint Bernard	Monsieur François Marcoux Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Neil Rankin
Comité des incendies et de la sécurité civile	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Brian Bertran
Comité des loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse Madame Thérèse Barrette Madame Louise Royer
Comité et commission sur le Service de police	Monsieur Pierre Labonté Madame Thérèse Barrette Monsieur Charles De Broin
Comité des travaux publics	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Madame Louise Royer
Comité des ressources humaines	Monsieur François Marcoux Monsieur Pierre Labonté Madame Louise Royer
Comité des finances	Monsieur Pierre Labonté Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Jean Cloutier
Comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Peter Richardson
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Hugh Scott
Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Hugh Scott
Tourisme aérien Laurentides	Madame Thérèse Barrette Monsieur Hugh Scott
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur Luc Brisebois Substitut : Monsieur François Marcoux Monsieur Hugh Scott

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 01 008

6.1 Embauches temporaires de deux préposés aux patinoires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer, durant la saison hivernale 2014-2015, la surveillance et l'entretien des patinoires extérieures et qu'il est nécessaire d'embaucher deux préposés aux patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Marius Gallant et Sébastien Ste-Marie à titre de préposés aux patinoires respectivement en date du 6 et du 20 décembre 2014 pour une période maximale de 15 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 009

6.2 Embauche régulière d'une secrétaire, soutien administratif - Service de police

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de s'adjoindre une personne supplémentaire agissant à titre de secrétaire, soutien administratif au Service de police en raison de l'accroissement des événements de tous genres affectant le Service de police et des surcharges de travail que cela occasionne;

CONSIDÉRANT la création d'un poste régulier à temps partiel de secrétaire, soutien administratif pour pallier à ces surcharges de travail;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière à temps partiel de madame Véronique Piché Paquette, à titre de secrétaire, soutien administratif au Service de police à compter du 26 janvier 2015 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 010

6.3 Prolongation de l'affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur activités et événements continue d'effectuer les tâches reliées à la gestion des plateaux sportifs (aréna, gymnase, multisports), des relations avec les clubs et associations du sport mineur et des événements culturels (église du Village et Première Scène);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE prolonger la période de l'affectation temporaire du coordonnateur activités et événements et de verser rétroactivement au 1er janvier 2015, la rémunération attribuable pour l'ensemble des tâches et des responsabilités du responsable des loisirs et des sports, en application de la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 011

6.4 Mandat de représentation et services professionnels - négociation pour le renouvellement de la convention collective des policiers

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant est échue depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation lors du renouvellement des conventions collectives des employés de la Ville de Mont-Tremblant et de tout litige relevant du domaine des relations de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les dossiers relevant du domaine des relations de travail et d'autoriser le paiement d'honoraires professionnels (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 01 012

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 189 561,88 $ et pour le mois de janvier 2015 au montant de 35 989,48 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 013

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant 389 278,48 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138

CA15 01 014

7.3.1 Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 10 127 000 $;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Montant
98-05	196 000 $
99-11	1 643 100 $
(2003)-23	660 200 $
(2003)-54	13 300 $
(2004)-71	209 700 $
(2009)-A-22	1 088 700 $
(2013)-136	316 000 $
(2014)-138	3 000 000 $
(2014)-138	3 000 000 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 10 127 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 février 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises»;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470, rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 01 015 **7.3.2 Prolongation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant avait le 17 décembre 2014, un montant de 3 811 000 $ à renouveler, sur un emprunt original de 6 073 000 $, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunts numéros 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71 et (2009)-A-22;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement sera datée du 10 février 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant emprunte 3 811 000 $ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 24 jours au terme original des règlements numéros 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71 et (2009)-A-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 016 **7.3.3 Courte échéance**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 127 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 98-05, 99-11, (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138, la Ville de Mont-Tremblant émettra des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuel de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour les amortissements dans les règlements d'emprunt (2003)-23, (2003)-54, (2004)-71, (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- **dix (10) ans** (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuel de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements dans les règlements d'emprunt (2009)-A-22, (2013)-136 et (2014)-138, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 01 017 **9.1 Fourniture d'un véhicule utilitaire - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un VUS 4X4 2015 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	24 552,55 $
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	26 344,00 $
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides inc. au montant de 24 552,55 $, taxes en sus (projet 2015-03), pour la fourniture d'un véhicule VUS 4X4 2015, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2014-57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 018 **9.2 Fourniture d'une camionnette - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette ½ tonne 4X4 2015 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	27 102 $
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	Non conforme
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides inc. au montant de 27 102 $, taxes en sus (projet 2015-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'une camionnette ½ tonne 4X4 2015, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2014-58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 019 **9.3 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagistes Northland a été mandatée par la résolution CA12 09 540 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Paysagistes Northland, pour l'année 2015 aux fins de l'entretien des aménagements paysagers pour un montant de 90 800 $, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-38 (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 020 **9.4 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour l'entretien et la tonte de la pelouse sur son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra inc. a été mandatée par la résolution CA12 09 539 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra inc., pour l'année 2015 aux fins de l'entretien et la tonte de pelouse pour un montant de 54 780 $, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-37 (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 021 **9.5 Location de balais de rue - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont plusieurs avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location de balai de rue et que les résultats sont les suivants :

Sans opérateur (environ 150 heures/unité)	
Soumissionnaires	**Tarif / heure (taxes en sus)**
Multiservices M.D. inc.	54,95 $
Joe Johnson Équipement inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Multiservices M.D. inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 54,95 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément au document TP-2015-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 022 **9.6 Projets 2015 - utilisation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA14 12 246 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 15 décembre 2014 le programme triennal des immobilisations et projets spéciaux des années financières 2015, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2015, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Réseau sans fil véhiculaire (36 400 $)	11 892 $	Fonds de roulement
Remplacement timbreuse (7 500 $)	3 487 $	
Véhicule de patrouille SP 34-01	42 000 $	
Véhicule de patrouille SP 34-02	42 000 $	
Véhicule de patrouille SP 34-03	37 800 $	
Véhicule de patrouille SP 34-08	42 000 $	
Véhicule de patrouille SP 34-60	37 800 $	
Véhicule de patrouille SP 34-98	35 700 $	
Véhicule capitaine aux opérations SPI	45 700 $	
Camion-citerne SPI	360 000 $	
Camion 6 roues avec équipements TP (220 000 $)	20 812 $	
Camion de service Voirie TP (35 000 $)	3 311 $	
Camion utilitaire Directeur TP (25 000 $)	2 365 $	
Scarifieuse pour lignes de rues (8 000 $)	757 $	
Casiers habits de combats SPI	5 200 $	
Remplacement équipement restaurant Aréna	10 000 $	
Modifications signalisation limites de vitesse (50 000 $)	4 730 $	
Céramique toilettes publiques Lac Mercier	6 000 $	Fonds de parcs
Remplacement mobilier urbain (15 000 $)	6 192 $	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 01 023 **9.7 Entretien ménager 2015 - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2014 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Entretien Mana inc. a été mandatée par la résolution CA14 02 032 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 109 749 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 024 **9.8 Permis de voirie et raccordement routier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec et que des permis de voirie sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec, les permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2015 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 $;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 01 025 **11.1 Place de la Gare - entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition qui représente le cœur artistique du Secteur du Village et est aussi l'atelier permanent de quatre artistes résidents qui participent à la gestion, la surveillance et à l'entretien ménager des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec madame Josée Desharnais et messieurs Michel Normandeau, Luis Paniagua et Michel Poirier encadrant la participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2015, pour un montant maximal de 12 100 $ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 01 026 **12.1 Uniformes de policiers - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2015 auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme soit, la compagnie Martin & Lévesque pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2015 pour un montant n'excédant pas 35 000 $ (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 01 027 **12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs L'Âme du Sport, Martin & Lévesque, Universel inc. et Antonio Moreau ont soumis des prix en regard des items demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2015 soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles décrits à la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650), pour un montant total n'excédant pas 25 000 $, taxes incluses, à partager entre les fournisseurs en fonction des besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 19 janvier 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

14.2 Rapports sur la situation financière des régimes de retraite de la Ville de Mont-Tremblant - dépôt

La trésorière par intérim dépose le rapport sur la situation financière du régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant au 31 décembre 2013 et le rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant au 1er janvier 2014, présentés séance tenante

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 01 028 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0228
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **19 janvier 2015** à **19 h 31**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 20 janvier 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I- Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »;

II- Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

III- Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

IV- Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;

V- Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations;

VI- Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - lac Jolicoeur;

VII Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux zones VF-634-1 et VF-635-1.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014;

3.2 Séance ordinaire du 15 décembre 2014;

4. Règlement

4.1 Règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption;

5. Administration

5.1 Entente de collaboration - insalubrité morbide;

5.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

5.3 Gala des Mercures - subvention;

5.4 Journal du citoyen Info Mont-Tremblant - contrats :

5.4.1 Infographie;

5.4.2 Impression;

5.5 Événements IRONMAN 2015 - acceptation du parcours;

5.6 Mondial IRONMAN 70.3 - participation financière;

5.7 Comité d'entretien de la chapelle Saint-Bernard - création et nominations;

5.8 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations - modification de la résolution CM14 01 013;

5.9 Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;

6.2 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure - 108, chemin Plouffe - réduction de la largeur et de la profondeur d'un lot;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 12 janvier 2015;

8.3 Réserve publique à des fins de réserve foncière - lots 3 277 984, 3 278 008 et 3 278 026 du cadastre du Québec;

8.4 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 325, chemin des Eaux-Vives;

9. Travaux publics

9.1 Projets 2015 - autorisation des dépenses;

9.2 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement;

9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaire de rue;

9.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet Plateau Émond - Construction Tremblant inc.;

10. Environnement

10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2015;

10.2 Collecte de matières organiques, phase II - entente;

11. Culture et loisirs

11.1 Ententes de subvention avec des organismes;

11.2 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2015;

11.3 Église du Village - contrat de gérance de salle;

11.4 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;

11.5 Remboursement des frais de non résidence - activités sportives;

11.6 Fête nationale;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 19 janvier 2015.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2014)-100-17, (2014)-101-10, (2014)-102-33, (2014)-103-11, (2014)-104-7, (2014)-106-12 et (2014)-107-7 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 20 janvier à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- la création de nouvelles zones et d'une nouvelle aire d'affectation afin de permettre l'implantation d'un collège privé;
- l'autorisation des remises à piscine et l'introduction de dispositions visant leur implantation, équipement, dimension ainsi que leur desserte en eau potable et installations sanitaires;
- l'autorisation, pour l'usage industriel, des remises à bois intégrées à un entrepôt;
- le retrait, pour l'usage industriel, des superficies pour les remises à bois;
- l'obligation d'installer un support à vélo lorsqu'il y a plus de 10 cases de stationnement pour les usages publics et communautaires;
- une précision pour autoriser les travaux qui ont fait l'objet d'un non-assujettissement du ministère de l'Environnement lors d'une demande de certificat d'autorisation;
- la précision à l'effet que, pour le PAE des golfs le Diable et le Géant, le pourcentage d'espace naturel se calcule sur l'ensemble du terrain du PAE;
- la réduction des marges dans la zone V-518-2 (côte Commandant) afin de les harmoniser avec celles du secteur;
- le retrait du pourcentage d'espace naturel, la réduction du rapport espace bâti/terrain et des marges pour la zone industrielle TV-703-1 (chemin Miron);
- l'agrandissement de la zone CA-466 pour autoriser l'agrandissement du stationnement de la Clinique dentaire Mont-Tremblant;
- l'autorisation de la vente et location d'automobiles, de camionnettes et de véhicules légers domestiques et certains usages complémentaires dans la zone CA-466-1 et qu'un projet intégré puisse être composé de 2 bâtiments plutôt que de 4;
- la création d'une nouvelle zone pour exempter l'espace public (centre-ville) de la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels;
- la création d'une nouvelle zone sur la rue Labelle (RC-400-1) afin d'autoriser l'usage service professionnel en limitant à deux le nombre de bureaux;
- l'autorisation de l'usage artériel lourd au 137, route 117, uniquement pour la vente de quais, sans fabrication;
- la suppression du PIIA-24 - lac Jolicoeur;
- le retrait de l'obligation de fournir un plan d'ingénieur pour la construction d'une dalle sur sol.

CM15 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM15 01 002 **3.1 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 003 **3.2 Séance ordinaire du 15 décembre 2014**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM15 01 004 **4.1 Règlement (2014)-143 concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-143 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 01 005 **5.1 Entente de collaboration - insalubrité morbide**

CONSIDÉRANT QUE des cas d'insalubrité morbide ont été détectés sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique peut s'avérer préjudiciable à la santé et la sécurité des résidents;

CONSIDÉRANT QU' une entente de collaboration est requise entre la Direction de la santé publique des Laurentides, le Centre de santé et de services sociaux des Sommets, les municipalités de la MRC des Laurentides qui désirent s'associer à cette entente de collaboration ainsi que la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres la prévention en matière d'insalubrité morbide, à garantir aux personnes vivant dans ces conditions l'accès à des services d'aide et l'amélioration de la qualité de vie de la personne affectée et de son entourage;

CONSIDÉRANT QUE cette entente délimite les responsabilités communes et spécifiques de chacun des partenaires en regard de cette problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant, la Direction de la santé publique des Laurentides, le Centre de santé et des services sociaux des Sommets, la Sûreté du Québec ainsi que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités de Lac-Supérieur et de Saint-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 006 **5.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette, Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, François Marcoux et Pierre Labonté soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 21, 22 et 23 mai 2015 au Palais des congrès de Montréal et de payer la somme maximale de 20 000 $, taxes incluses, comprenant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès (02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 007 **5.3 Gala des Mercures - subvention**

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente Curé-Mercure a déposé une demande de subvention pour le Gala des Mercures 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE cette remise de bourses et de certificats souligne l'excellence et l'effort chez les jeunes de 2e cycle du secondaire, et aussi du 1er cycle secondaire et du parcours adapté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la polyvalente Curé-Mercure de deux bourses de 250 $ à être remises aux étudiants dans le cadre du Gala des Mercures 2014-2015 (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Journal du citoyen *Info Mont-Tremblant* - contrats

CM14 02 008 **5.4.1 Infographie**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'infographie du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Artographe	2 600 $
Imprimerie Léonard	2 860 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Artographe au montant de 2 600 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-419), pour l'infographie des quatre bulletins municipaux pour l'année 2015, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 009 **5.4.2 Impression**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Artographe	7 980 $
Imprimerie Léonard	8 180 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Artographe au montant de 7 980 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux de 12 pages avec papier Rolland Opaque 50 - 140M pour l'année 2015, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 010 **5.5 Événements IRONMAN 2015 - acceptation des parcours**

CONSIDÉRANT QU' il y aura 3 événements Ironman en 2015, soit le Ironman, le 70.3 ainsi que le 5150 Triathlon (anciennement Triathlon Mont-Tremblant);

CONSIDÉRANT QUE le parcours de vélo du Ironman et du 70.3 est modifié, de sorte que le trajet effectuera un demi-tour au coin des rues Léonard et de Saint-Jovite;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les parcours des trois événements IRONMAN 2015 conformément aux documents déposés en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 01 011 **5.6 Mondial IRONMAN 70.3 - participation financière**

CONSIDÉRANT l'ajout de l'événement Mondial IRONMAN 70.3 en septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Mont-Tremblant accuse un manque de ressources financières suite à l'ajout de ce troisième événement mais que les partenaires ont accepté de débourser une somme afin de pallier à ce manque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE confirmer la participation financière de la Ville à titre de partenaire des événements IRONMAN pour un montant de 75 000 $, laquelle somme devra être remboursée par Tourisme Mont-Tremblant avant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 012 **5.7 Comité d'entretien de la chapelle Saint-Bernard - création et nominations**

CONSIDÉRANT QUE la chapelle Saint-Bernard fait partie du patrimoine et nécessite des travaux d'entretien dont Station Mont Tremblant a la responsabilité;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE créer ce comité et de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité d'entretien de la chapelle Saint-Bernard pour une période de 2 ans, soit du 20 janvier 2015 au 20 janvier 2017 :

- Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller municipal;
- Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller municipal;
- Le directeur du Service de l'urbanisme;
- L'abbé Alain Morin, représentant de la Fabrique;
- Un représentant dûment désigné de Station Mont Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 01 013 **5.8 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations - modification de la résolution CM14 01 013**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM14 01 013 en nommant madame Thérèse Barrette en remplacement de madame Sylvie Vaillancourt à la commission culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 014 **5.9 Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soient autorisés à participer au Cocktail du président de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 27 janvier à l'église du Village et de verser 60 $, taxes en sus, pour l'achat des deux billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 01 015 **6.1 Embauche temporaire d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison de la prise d'un congé de paternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur François Lemieux à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics pour la période du 4 au 17 janvier 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 016 **6.2 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'opérateur en assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Julien Dupras à titre d'opérateur en assainissement des eaux, poste régulier et permanent au Service des travaux publics, à compter du 9 février 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 01 017 **7.1 Liste des comptes à payer**

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 172 166,92 $ et pour janvier 2015 au montant de 6 505,95 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 018

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 81 420,71 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure - 108, chemin Plouffe - réduction de la largeur et de la profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-206) vise à autoriser la création d'un lot d'une profondeur de 44,14 m plutôt que de 45 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU15-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 01 019

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 12 janvier 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 12 janvier 2015 :

Accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
108, chemin Plouffe	CCU15-01-004

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
981, rue de Saint-Jovite	CCU15-01-013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 020

8.3 Réserve publique à des fins de réserve foncière - lots 3 277 984, 3 278 008 et 3 278 026 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur par sa résolution CM13 02 075, notamment sur les lots 3 277 984, 3 278 008 et 3 278 026 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'imposition de réserve foncière conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, la Ville peut imposer et renouveler une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler ces réserves pour deux années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE renouveler la réserve publique à des fins de réserve foncière sur les lots 3 277 984, 3 278 008 et 3 278 026 du cadastre du Québec;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour effectuer les procédures nécessaires au renouvellement de ces réserves et tout autre professionnel requis, au besoin, pour un montant maximal de 5 000 $ (projet 2014-81 - poste budgétaire 22-140-03-412);

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 021

8.4 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 325, chemin des Eaux-Vives

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 325, chemin des Eaux-vives a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin d'y autoriser la résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande provient d'un secteur où, pour y accéder, il est nécessaire de traverser des zones résidentielles établies et où la résidence de tourisme n'est pas permise;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les facteurs de localisation édictés au plan d'urbanisme relativement à l'évaluation de l'acceptabilité des demandes de modification afin d'y autoriser la résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas souhaitable d'autoriser la résidence de tourisme dans cette partie du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement de zonage visant à autoriser la résidence de tourisme au 325, chemin des Eaux-Vives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM15 01 022 **9.1 Projets 2015 - autorisation des dépenses**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM14 12 409 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, le programme triennal des années financières 2015, 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2015, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Pavage 2015	1 000 000 $	Surplus Ville (533 553 $) Surplus Paroisse (77 354 $) Fonds de voies publiques (389 093 $)
Pavage chemins de l'Ancêtre/Horizon	300 000 $	Règl. emprunt sectoriel
Pavage chemins Dicaire/de la Falaise	170 000 $	
Camion 6 roues avec équipements (220 000 $)	199 188 $	Fonds de roulement
Camion de service Voirie (35 000 $)	31 689 $	
Camion utilitaire Directeur TP (25 000 $)	22 635 $	
Scarifieuse pour lignes de rues (8 000 $)	7 243 $	
Réseau véhiculaire sans fil (36 400 $)	24 508 $	
Purges automatiques aqueduc	7 500 $	50 % RAMT/ 50 % RASJ
Aménagement piste *Pumptrack*	70 000 $	Fonds de parcs
Remplacement mobilier urbain (15 000 $)	8 808 $	
Aménagement accès et parc Lac-de-l'Aqueduc	75 000 $	
Foresterie urbaine	20 000 $	
Aménagement de 3 haltes rive du lac Mercier	15 000 $	
Aménagement accès piétonnier rive lac Mercier	12 000 $	
Signalisation sentiers récréatifs	12 500 $	

RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite
RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 023 **9.2 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2013 à un appel d'offres public pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Viridis Environnement inc. a été mandatée par la résolution CM13 03 107;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouveler avant le 1er février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2013-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de Viridis Environnement inc., pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 afin d'effectuer la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes de boues aux coûts de 76 $/tonne pour un total de 76 000 $, taxes en sus, ainsi que pour 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges cubes de déchets d'eaux usées au montant total de 1 521 $, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2013-01 (poste budgétaire 02-414-00-528).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 024 **9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout d'un luminaire de rue**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ajouter de l'éclairage public sur la rue Labelle, près de l'école Fleur-Soleil;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue de 100 watts HPS près du 439, rue Labelle, poteau H5G3X;

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement de la lumière (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour une lumière selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM15 01 025 **9.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet Plateau Émond - Construction Tremblant inc.**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 18 novembre 2014 par monsieur Éric Lefebvre, président de Construction Tremblant inc., pour

le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Plateau Émond;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Marcel Laurence, ingénieur pour la firme Équipe Laurence, et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Éric Lefebvre de Construction Tremblant inc. pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Plateau Émond, sur le lot 5 598 712 et partie du lot 3 279 084, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

10. Environnement

CM15 01 026

10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2015

CONSIDÉRANT QU' AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable dont les travaux assurent la préservation des ressources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 30 000 $ pour l'année 2015 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 027

10.2 Collecte de matières organiques, phase II - entente

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM14 09 340, la Ville est devenue partenaire du projet pilote de la Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR) sur les matières compostables, qui vise à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme principal objectif de tester différents équipements et différentes méthodes de collecte;

CONSIDÉRANT QUE dans ce projet, la RIDR agit à titre de coordonnatrice et responsable, la MRC agit à titre de responsable de la compétence quant à certains domaines quant aux matières résiduelles sur le territoire étant l'objet des

présentes et la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) agit à titre de fournisseur de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, suivant l'approbation de la Ville, d'un protocole d'entente à intervenir entre la RIDR, la RITL, la MRC et la Ville concernant la phase II du projet sur la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 01 028

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes spécifiées après la signature des ententes.

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 $	02-110-00-970
Centre d'action bénévole des Laurentides	Dîners communautaires pour les aînés	1 000 $	
La Maison de la famille du Nord	Soutien aux activités régulières	1 500 $	
Maison de jeunes de Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières dont le projet TRIP	3 500 $	
Palliacco	Organisation d'une journée de conférence sur les bienfaits d'une saine alimentation	1 000 $	
Club de Hockey Junior AA Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	3 000 $	02-701-90-970
Club de ski de fond Junior Richelieu	École de ski de fond pour les jeunes	3 000 $	
Club ornithologique des Hautes Laurentides	Amélioration du réseau de mangeoires au Domaine Saint-Bernard	1 000 $	
Club de vélo Mont-Tremblant	Contribution à la Coupe Vélo-Motion	20 000 $	
L'Abondance en fête	Édition 2015	9 500 $	
Association de Villégiature Tremblant	Festival International du Blues et Fête de la Musique 2015	70 000 $	02-702-90-970
Carrefour Bois-Chantants	Série de trois concerts de musique classique à Mont-Tremblant	12 000 $	
Chœur Tremblant	Présentation d'un concert de Noël à Mont-Tremblant	5 000 $	

Harmonie Vents du Nord	Présentation d'un concert à Mont-Tremblant	2 500 $	
Parents-Musique des Hautes Laurentides	Concert spécial à l'occasion du 25e anniversaire et support à la présentation des cinq spectacles annuels de la concentration musique de la Polyvalente Curé-Mercure	10 000 $	
Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière	Réalisation et montage de l'émission jeunesse Délirium	5 000 $	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 029 **11.2 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville présente une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'allouer un budget maximal de 45 000 $ (poste budgétaire 02-702-20-690), pour la programmation de spectacles professionnels en 2015 de Première Scène Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 030 **11.3 Église du Village - contrat de gérance de salle**

CONSIDÉRANT QUE la location de l'église du Village pour des activités publiques nécessite la présence d'un gérant de salle notamment pour faire respecter la règlementation et effectuer des tâches telles que l'ouverture et la fermeture des portes, l'encadrement de l'utilisation du mobilier et des équipements techniques ainsi que la surveillance des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Martin Lapierre pour la gérance de salle à l'église du Village de janvier à décembre 2015, au taux horaire prévu dans l'entente et pour un montant maximal de 4 835 $ (poste budgétaire 02-702-90-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 031 **11.4 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Lucie Brossard pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2015, au taux horaire prévu dans l'entente et pour un montant maximal de 8 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 032 **11.5 Remboursement des frais de non résidence - activités sportives**

CONSIDÉRANT QUE pour les sessions printemps et été 2015 il n'y aura pas de cours ou de club de natation à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non résidence du printemps et de l'été 2015 pour l'inscription des jeunes de moins de 18 ans au Club aquatique de Sainte-Agathe ou aux cours de natation à la piscine municipale de Labelle ainsi que les frais de non résidence de l'année 2015 pour l'inscription au baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 01 033 **11.6 Fête nationale**

CONSIDÉRANT QUE la Société nationale des Québécoises et des Québécois des Hautes-Rivières (SNQHR) a résolu de confier à la Ville de Mont-Tremblant en 2015 le mandat d'organiser la Fête nationale à portée régionale pour les Hautes-Rivières;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec à portée régionale le 23 juin prochain à la plage du lac Mercier;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 19 janvier 2015

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

19 janvier 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM15 01 034

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0016

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 février 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 février 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 19 janvier 2015;

4. Règlements

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - avis de motion;

4.2 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun des personnes - avis de motion;

4.3 Règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - avis de motion;

4.4 Règlement (2015)-A-40 décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - adoption;

5. Administration

5.1 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations - modification de la résolution CA15 01 007;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire d'une technicienne juridique - Service du greffe - Cour municipale;

6.2 Nomination d'un trésorier et d'un trésorier adjoint et abolition de poste - Service des finances;

6.3 Régimes de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - restructuration;

6.4 Restructuration, nomination et abolition de poste - Service de la culture et des loisirs;

6.5 Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) - lettres d'entente 2015-01 et 2015-02;

6.6 Augmentation salariale du personnel cadre;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 février 2015

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Milieu de réinsertion sociale Mi-Ré-Sol inc. - CMQ-61268;

7.4 Timbreuse - achat et contrat;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

9.1 Service de transport en commun - desserte de la Samaritaine - contrat;

9.2 Service de transport en commun - desserte d'une portion du chemin du Village avec minibus lors de travaux de reconstruction du pont des Chutes - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police

12.1 Véhicules Ford Police Intercepteur 2015 - contrat;

12.2 Véhicule Dodge Charger SXT 2015 - contrat;

12.3 Fourniture et aménagement d'équipements pour véhicules de police - contrat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 février 2015.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA15 02 029

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 février 2015

3. Procès-verbal

CA15 02 030

3.1 Séance du 19 janvier 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 19 janvier 2015, tel que déposé en modifiant la résolution CA15 01 008 par le remplacement du « 20 décembre 2014 » par « 19 décembre 2014 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 02 031

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement décrétant un emprunt et une dépense d'ensemble au montant de 470 000 $ pour les projets suivants : 75 000 $ pour l'aménagement paysager du carrefour giratoire de la route 117 et Vaillancourt, de 50 000 $ pour l'ajout d'arbres et d'aménagements sur la rue de Saint-Jovite en haut, de 30 000 $ pour les travaux de prolongement du trottoir du pont des Chutes sur le chemin du Village, de 15 000 $ pour la réfection de traverses de piétons en pavé uni sur la rue de Saint-Jovite et le chemin du Village et de 300 000 $ pour la réparation ainsi que la mise à niveau du barrage à l'effluant du lac Tremblant.

CA15 02 032

4.2 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun des personnes - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes. Le projet de règlement est déposé séance tenante et un résumé de ses dispositions sera publié dans un journal local et affiché dans les véhicules du transporteur pour une période de trente jours, conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*.

Le projet de règlement vise à :

- inclure la desserte de la Samaritaine au secteur Centre-Ville à partir d'un arrêt situé sur la rue de Saint-Jovite;
- spécifier que le service de la ligne desservant la Samaritaine sera effectué par un minibus selon des horaires prédéterminés, à une fréquence d'une journée par semaine, à raison de trois heures par jour. Les horaires peuvent varier en fonction de la période de l'année ou autrement.

CA15 02 033

4.3 Règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil.

Le présent projet de règlement vise une augmentation de la rémunération de base et des allocations de dépenses du maire, conformément aux articles 21 et suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Tel que prévu aux articles 8 et 9 de cette Loi, le projet de règlement est présenté séance tenante et un avis public sera publié dans les délais requis.

CA15 02 034

4.4 Règlement (2015)-A-40 décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 19 janvier 2015;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-40 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 754 000 $ POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA RUE DE SAINT-JOVITE SITUÉ ENTRE LE PONT DE LA RIVIÈRE-DU-DIABLE ET LA RUE DEMONTIGNY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA15 02 035

5.1 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations - modification de la résolution CA15 01 007

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA15 01 007 en nommant monsieur Charles De Broin en remplacement de monsieur Jean Cloutier sur le comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 02 036

6.1 Embauche temporaire d'une technicienne juridique - Service du greffe - Cour municipale

CONSIDÉRANT le transfert des dossiers, la préparation des séances de la Cour municipale ainsi que le volume et la complexité de certains dossiers litigieux en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicienne juridique en date du 5 janvier 2015 pour une période maximale de 16 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 037

6.2 Nomination d'un trésorier et d'un trésorier adjoint et abolition de poste - Service des finances

CONSIDÉRANT QUE les fonctions de trésorier et de trésorier adjoint sont occupées de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE ces fonctions sont des fonctions régulières et permanentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE procéder à la nomination de madame Claudine Léveillé à titre de trésorière et de monsieur Benoît Grou à titre de trésorier adjoint tous deux en date du 1er janvier 2015 et d'autoriser la signature des contrats de travail à intervenir;

D' abolir le poste de chef comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 038

6.3 Régimes de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - restructuration

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 3, *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le 1er février 2015, la Ville, la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant et la majorité des cadres ont opté de ne pas reporter le début des négociations en vue de la restructuration des régimes telle que requise par l'entrée en vigueur de la Loi 3;

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre la Ville et tous les représentants parties aux régimes de retraite à prestations déterminées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE restructurer les régimes de retraite des policiers et des employés de la Ville de Mont-Tremblant de façon à rencontrer les obligations de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 039

6.4 Restructuration, nomination et abolition de poste - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE des modifications dans la structure organisationnelle et opérationnelle du Service de la culture et des loisirs seront apportées;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications amèneront une révision dans la distribution des tâches et des principales responsabilités du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à la restructuration du Service de la culture et des loisirs selon le plan déposé en annexe, de nommer madame Chantal Blanchette à titre de responsable, culture et loisirs au Service de la culture et des loisirs en date du 1er janvier 2015 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir;

D' abolir le poste de responsable des loisirs et des sports;

D' abolir le poste de coordonnateur activités et événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 040

6.5 Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) - lettres d'entente 2015-01 et 2015-02

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des lettres d'entente 2015-01 et 2015-02 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 041

6.6 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale du personnel cadre adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 121 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage attribuable aux augmentations de salaire du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser que le pourcentage des augmentations de salaire du personnel cadre soit fixé à 2 % et ce, rétroactivement au 1er janvier 2015 et qu'à cette même date, les minimums et les maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre en vigueur (excluant la politique de rémunération s'appliquant aux policiers cadres) soient indexés, selon l'I.P.C. - Québec 2014, de 1,4 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 02 042

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 209 443,45 $ et pour le mois de janvier 2015 au montant de 184 647,76 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 043

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 141 495,26 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 044

7.3 Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Milieu de réinsertion sociale Mi-Ré-Sol inc. - CMQ-61268

CONSIDÉRANT QUE le Milieu de réinsertion sociale Mi-Ré-Sol inc. a obtenu le 16 août 2005, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires, pour l'activité exercée au 938, rue des Thuyas, à l'exclusion de deux chambres;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la révision périodique de la demande de reconnaissance - CMQ-61268 - aux fins d'exemption de la taxe foncière pour le Milieu de réinsertion sociale Mi-Ré-Sol inc.;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance du Milieu de réinsertion sociale Mi-Ré-Sol inc. aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulée dans leur demande de révision périodique du 18 août 2014, dossier CMQ-61268.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 045

7.4 Timbreuse - achat et contrat

CONSIDÉRANT QUE la timbreuse de la Ville est désuète, qu'il n'y a plus de pièces disponibles pour la réparer et qu'elle doit être remplacée;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'acquisition d'une timbreuse IS440 de Bureautech Laurentides inc. au montant de 4 085,36 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-130-00-726), incluant un contrat d'entretien annuel au montant de 325 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-XXX-00-321), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 02 046

Modifiée par la résolution CA15 03 053

9.1 Service de transport en commun - desserte de la Samaritaine - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place un projet pilote reliant la Samaritaine et le Centre-Ville en vue duquel elle procède à modifier son règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer le service avec le même transporteur, le tout en conformité avec les dispositions de l'*article 48.19 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' accepter la proposition de l'entreprise Galland Mont-Tremblant ltée pour la fourniture d'un minibus de 21 places avec chauffeur pour la période du 24 février au 15 octobre 2015, à raison de 3 heures par jour pour un total de 36 jours, au taux horaire de 70,40 $/heure, taxes en sus (poste budgétaire 02-370-00-497);

QUE la tarification demeure celle établie pour l'utilisation du transport en commun à l'exception du passage simple permettant l'embarquement à l'intérieur du minibus qui sera abaissé à 1 $ par passage au lieu de 3 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 047

9.2 Service de transport en commun - desserte d'une portion du chemin du Village avec minibus lors de travaux de reconstruction du pont des Chutes - contrat

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit débuter les travaux de reconstruction du pont des Chutes au mois de mars;

CONSIDÉRANT QUE le service régulier du transport en commun de Mont-Tremblant ne pourra desservir une portion du chemin du Village étant donné la fermeture complète du pont durant ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre le transport dans ce secteur lors des travaux de reconstruction du pont en y ajoutant un minibus sur le chemin du Village entre la rue du Couvent (parc) et le chemin du Lac-Tremblant-Nord jusqu'au 6 avril 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer le service avec le même transporteur, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 48.19 de la *Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la proposition de l'entreprise Galland Mont-Tremblant ltée de fournir un minibus de 21 places avec chauffeur du 15 mars au 6 avril 2015, à raison de 6 heures par jour pour un total de 22 jours, au taux horaire de 70,40 $/heure, taxes en sus (poste budgétaire 02-370-00-497);

QUE ce service, assurant le passage jusqu'au transfert au service régulier de transport en commun, soit gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police

CA15 02 048

12.1 Véhicules Ford Police Intercepteur 2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de cinq véhicules Ford Police Intercepteur 2015 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Auto Desrosiers Ford inc.	141 346 $
Vente Ford Élite (1978) inc.	143 490 $
Jacques Olivier Ford inc.	144 710 $
Chartrand Ford (ventes) inc.	144 831 $
Lasalle Ford inc.	147 315 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Auto Desrosiers Ford inc. au montant de 141 346 $, taxes en sus (projet 2015-06), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture de cinq véhicules Ford Police Intercepteur 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 049

12.2 Véhicule Dodge Charger SXT 2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger SXT 2015 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	30 047,00 $
Performance Laurentides inc.	31 746,03 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 30 047 $, taxes en sus (projet 2015-06), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger SXT 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 02 050

12.3 Fourniture et aménagement d'équipements pour véhicules de police - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture et l'aménagement d'équipements pour six véhicules de police et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de 911Pro inc. au montant de 46 870 $, taxes en sus (projet 2015-06), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour six véhicules de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 février 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 02 051

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0263
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 février 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 février 2015** à **19 h 17**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 19 janvier 2015;

4. Règlements
4.1 Avis de motion :
4.1.1 Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »;
4.1.2 Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
4.1.3 Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
4.1.4 Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations;
4.1.5 Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur;
4.2 Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
4.2.1 Avis de motion;
4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
4.3 Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone VF-635-1 :
4.3.1 Avis de motion;
4.3.2 Adoption du second projet de règlement;

5. Administration
5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2015;
5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 février 2015

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur la demande de dérogation mineure - chemin de l'Albatros - réduction de superficie et de profondeur;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 12 janvier 2015;
8.3 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - projet intégré secteur Iroc - Station Mont Tremblant et Groupe Sylvain Farand inc. - chemin des Saisons;
8.4 Chemin des Palissades - acquisition des lots 3 647 689 et 3 647 690 du cadastre du Québec;
8.5 Enfouissement ou relocalisation des réseaux câblés - place publique et rue de Saint-Jovite;
8.6 Retiré;
8.7 Retiré;
8.8 Circuit patrimonial - section Centre-ville - mise à jour des textes - mandat;
8.9 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.10 Servitude d'allée d'accès - 9305-6851 Québec inc. - abrogation;

9. Travaux publics

9.1 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2015;
9.2 Quais municipaux au lac Tremblant - baux de plaisance - modification;
9.3 Reconstruction de la boîte de réduction - usine d'épuration de type boues activées - acceptation provisoire des travaux;
9.4 Projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or - acceptation des travaux de niveau II;
9.5 Réparation de pompes submersibles pour les stations de pompage - contrat;
9.6 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I - prolongement du chemin de l'Albatros et projet Pure Tremblant;
9.7 Mesure de contrôle pour la gestion des redevances - renouvellement de contrat;
9.8 Fourniture d'une fourgonnette ¾ tonne - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Complexe aquatique - contrat d'exécution d'une œuvre d'art;

12. Police
13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 février 2015.

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM15 02 035

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 02 036

3.1 Séance du 19 janvier 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 19 janvier 2015, tel que déposé, en modifiant la période d'emploi « du 4 au 17 janvier 2015 » par « du 5 au 16 janvier 2015 » dans la résolution CM15 01 015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM15 02 037

4.1.1 Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) ».

CM15 02 038

4.1.2 Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

CM15 02 039

4.1.3 Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

CM15 02 040

4.1.4 Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations.

CM15 02 041

4.1.5 Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur.

4.2 Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

La greffière mentionne que le règlement a été modifié depuis l'adoption du projet de règlement afin de répondre aux modifications demandées par la MRC.

CM15 02 042 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM15 02 043 **4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone VF-635-1

La greffière mentionne que le règlement a été modifié depuis l'adoption du projet de règlement afin de répondre aux modifications demandées par la MRC.

CM15 02 044 **4.3.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone VF-635-1.

CM15 02 045 **4.3.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone VF-635-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 02 046 **5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2015**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pour la saison 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser la contribution financière de 35 000 $, taxes en sus, pour la saison 2015 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 047

5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette, Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, François Marcoux et Pierre Labonté représentent la Ville lors de la Réception Cocktail/Encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 4 avril 2015, au Fairmont Tremblant et d'acheter 9 billets pour un total de 765 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM15 02 048

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 89 985,25 $ et pour le mois de janvier 2015 au montant de 56 354,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur la demande de dérogation mineure - chemin de l'Albatros - réduction de superficie et de profondeur

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-205) vise à autoriser la création d'un lot avec une superficie de 5 133,5 m^2 plutôt que de 10 000 m^2 et une profondeur de 66 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-01-003)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 02 049

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 12 janvier 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation CCU15-01-005 (agrandissement et rénovation au 839, rue de Saint-Jovite) en retirant la seconde condition concernant le matériau des ouvertures, fenêtres et porte;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 12 janvier 2015 :

Accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin de l'Albatros	CCU15-01-003

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2322, rue Labelle	CCU15-01-006
116, chemin de Kandahar	CCU15-01-010
3035, chemin de la Chapelle	CCU15-01-012
411, rue de Saint-Jovite	CCU15-01-014

Accepter conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
925, rue de Saint-Jovite	CCU15-01-007

Accepter conditionnellement et en partie la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle	CCU15-01-011

Refuser les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1335, route 117	CCU15-01-008
116, chemin de Kandahar	CCU15-01-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 050

Abrogée par la résolution CM15 04 126

8.3 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - projet intégré secteur Iroc - Station Mont Tremblant et Groupe Sylvain Farand inc. - chemin des Saisons

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté un plan image pour un projet intégré d'habitation en bordure du chemin des Saisons visant la création de trois lots d'une superficie totale de 29 701 m^2;

CONSIDÉRANT QU' une contribution à des fins de parcs et terrains de jeux s'applique à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espace naturel pour le projet intégré présenté par le Groupe Sylvain Farand inc., situé sur le chemin des Saisons dans le secteur Iroc, soit versée en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 051

8.4 Chemin des Palissades - acquisition des lots 3 647 689 et 3 647 690 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains que la Ville souhaite acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT l'offre de mesdames Maria et Lisa Giannone de vendre leur terrain à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' acquérir les lots 3 647 689 et 3 647 690 du cadastre du Québec pour la somme de 6 000 $ chacun;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 052

8.5 Enfouissement ou relocalisation des réseaux câblés - place publique et rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'une place publique dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements de la place publique seront d'une haute qualité et qu'il y a lieu de maintenir, à partir du site, les vues d'intérêt sur le mont Tremblant au nord et sur le ruisseau Clair au sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE formuler une demande d'enfouissement ou de relocalisation des réseaux auprès des différents utilisateurs du parc de poteaux situé entre le 813 et le 925, rue de Saint-Jovite de même que sur les lots 3 278 026, 3 277 985, 3 277 998 et 3 277 999 du cadastre du Québec;

D' autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires aux fins de formuler cette demande en vue d'obtenir le coût de réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

8.7 Retiré

CM15 02 053

8.8 Circuit patrimonial - secteur Centre-ville - mise à jour des textes - mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à jour des textes du circuit patrimonial, secteur Centre-ville;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service de l'urbanisme en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE mandater la SOPABIC pour la mise à jour des textes du circuit patrimonial, secteur Centre-ville, pour un montant forfaitaire de 6 600 $, taxes non applicables (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément au mandat décrit au courriel daté du 30 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2015 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2012)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affection « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »;
- Règlement (2012)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations;
- Règlement (2012)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur;
- Règlement (2012)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux zones VF-634-1 et VF-635-1.

CM15 02 054 **8.10 Servitude d'allée d'accès - 9305-6851 Québec inc. - abrogation**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la phase 4 du projet des Immeubles Marché Tremblant, une allée d'accès privée a été construite;

CONSIDÉRANT QUE de par la vocation du projet, cette allée d'accès permet la circulation des véhicules de part et d'autre du projet commercial sans qu'il soit nécessaire d'exiger une servitude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CM14 11 392 prévoyant la création d'une servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM15 02 055 **9.1 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2015**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer des produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, pour l'année 2015, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à prendre du chlorure de calcium en solution liquide selon la meilleure proposition conforme, pour une quantité estimée de 152 000 litres et s'engage à respecter les termes du contrat attribué par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QUE la Ville pourra se retirer de l'achat regroupé en transmettant à l'UMQ, une résolution en ce sens au moins 5 jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 056

9.2 Quais municipaux au lac Tremblant - baux de plaisance - modification

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des quais flottants permettant l'amarrage de 24 bateaux de plaisance au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier certaines conditions du bail antérieur convenu avec les 24 plaisanciers amarrés aux quais flottants municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer les baux annuels à intervenir entre les locataires ou occupants des emplacements aux quais flottants municipaux, suivant le modèle annexé aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 057

9.3 Reconstruction de la boîte de réduction - usine d'épuration de type boues activées - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la boîte de réduction à l'usine d'épuration de type boues activées ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de reconstruction de la boite de réduction à l'usine d'épuration de type boues activées et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 4 286,10 $, taxes en sus (projet 2014-33), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 058

9.4 Projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or - acceptation des travaux de niveau II

CONSIDÉRANT l'entente signée par Les Immeubles Gagné et Lauzon inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM12 07 703, pour les travaux de prolongement du chemin du Bouton-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux de niveau II du projet de Les Immeubles Gagné et Lauzon inc., concernant le prolongement du chemin du Bouton-d'Or sur les lots 4 365 042 et 5 013 991 du cadastre du Québec;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau II (30 243 $) dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % (28 737 $) de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 059

9.5 Réparation de pompes submersibles pour les stations de pompage - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réparation de deux pompes submersibles pour les stations de pompage Poste principal et base Sud et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	53 734 $
Groupe Québeco inc.	54 420 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 53 734 $, taxes en sus, pour la réparation de deux pompes submersibles Flygt pour les stations de pompage Poste principal et base Sud conformément à l'appel d'offres TP-2015-04 et payable comme suit :

- Base Sud 38 209 $ réserve d'égout de Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-415-02-526);
- Poste principal 15 525 $ réserve d'égout du secteur Centre-Ville (projet 02-414-00-523).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 060

9.6 Acceptations provisoires de travaux municipaux de niveau I - prolongement du chemin de l'Albatros et projet Pure Tremblant

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter provisoirement les travaux du niveau I suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
Station Mont Tremblant Prolongement du chemin de l'Albatros -- travaux niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner (caution de 67 835 $) après réception de la garantie du niveau II (31 150 $) conformément à l'entente entérinée par la résolution CM14 02 072.
Groupe Sylvain Farand inc Construction des réseaux d'aqueduc et d'égout pour le projet Pure Tremblant à l'extrémité du chemin de l'Albatros - travaux niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner (151 310$) après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux (15 131 $) conformément à l'entente entérinée par la résolution CM13 12 441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 061

9.7 Mesure de contrôle pour la gestion des redevances - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM13 07 275 la Ville mandatait l'entreprise Promotek pour procéder à la fourniture et à l'installation d'appareil de mesure de contrôle pour les

sites d'exploitation de carrières et sablières et que des frais de gestion sont attribuables à cette mesure;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service des travaux publics en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

QUE les frais de gestion attribuables aux mesures de contrôles pour la gestion des redevances des sites d'exploitation de carrières et sablières soient payables par la réserve pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques pour les sites du 169, route 117 et de la montée Tassé pour un montant annuel de 10 000 $;

DE verser à l'entreprise Promotek les frais mensuels suivants, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-01-499) :
- rapports mensuels : 2 250 $ /an par site;
- redevance : 0,0075 $ / tonne;
- frais d'entretien de ligne cellulaire : 50 $ / mois par site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 02 062 **9.8 Fourniture d'une fourgonnette ¾ tonne - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une fourgonnette ¾ tonne pour le Service de la culture et des loisirs et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Auto Desrosiers Ford inc. au montant de 34 068 $, taxes en sus (projet 2015-09), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'une fourgonnette ¾ tonne, modèle allongé conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM15 02 063 **11.1 Complexe aquatique - contrat d'exécution d'une œuvre d'art**

CONSIDÉRANT QUE la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (décret 955-96, du 7 août 1996, G.O.Q., partie 2, n° 35 du 28 août 1996, page 5 177) s'applique à la construction du Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des arts est une mesure obligatoire et qu'en vertu du décret, un comité ad hoc a recommandé une œuvre d'art à être réalisée par l'artiste Paryse Martin suite à la réception de propositions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le directeur du Service de la culture et des loisirs, du contrat d'exécution de l'œuvre d'art pour le Complexe aquatique et le versement des sommes prévues au contrat (projet 2013-60).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 février 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes et monsieur John Maunders dépose une lettre concernant une proposition de création d'un comité d'usagers bénévoles pour le Complexe aquatique.

CM15 02 064

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mars 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mars 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

Remise de médailles - Service sécurité incendie

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 9 février 2015;

4. Règlements

4.1 Règlement (2015)-A-28-2 modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption;

4.2 Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - adoption;

4.3 Règlement (2015)-A-40 décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - dépôt du certificat;

5. Administration

5.1 Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - contribution 2015;

5.2 Services professionnels en informatique - contrat;

5.3 Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - protocole d'entente 2015;

5.4 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente de service 2015;

5.5 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente de subvention 2015;

5.6 Politique nationale de ruralité - demande d'aide financière 2015;

6. Ressources humaines

6.1 Adoption des modifications à l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant;

6.2 Comité de retraite du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant - nominations;

6.3 Restructuration et nomination - Service de la culture et des loisirs;

6.4 Ajustement salarial - Service des travaux publics;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mars 2015

7. Gestion financière
- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Listes des engagements;
- 7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2014 révisé;
- 7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2015;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
- 9.1 Transport en commun - horaire du 1er mai 2015 au 30 avril 2016;
- 9.2 Gratuité du service de transport en commun;
- 9.3 Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite - contrat;
- 9.4 Acquisition d'un camion 6 roues 6x6 - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
- 11.1 Fête nationale - autorisation d'événement et fermeture de rue;
- 11.2 Activité de reconnaissance des employés;

12. Police
- 12.1 Entente relative au mode de transfert des appels santé - entente;

13. Incendie
- 13.1 Achat d'un véhicule Dodge Journey 2015 - contrat;

14. Rapport
- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 mars 2015.

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 03 052 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 03 053 **3.1 Séance du 9 février 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 février 2015, tel que déposé en modifiant la résolution CA15 02 046 en remplaçant dans le résolu la date du « 15 octobre 2015 » par « 15 décembre 2015 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 03 054

4.1 Règlement (2015)-A-28-2 modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-28-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2011)-A-28 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 055

4.2 Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-41 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 470 000 $ POUR DIVERS PROJETS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 056

4.3 Règlement (2015)-A-40 décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2015)-A-40 décrétant un emprunt et une dépense de 754 000 $ pour la réfection d'un

tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2015)-A-40 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CA15 03 057

5.1 Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc.- contribution 2015

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant en novembre 2000;

CONSIDÉRANT les avenants et les résolutions antérieurs modifiant le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement prévu le 1er avril a été devancé en février afin de palier à un manque de ressources financières de l'Office;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier pour les années à venir l'échéancier des versements de la contribution annuelle au 10 janvier, 1er avril et 1er août;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. pour 2015 une contribution indexée au montant de 410 079 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), réparti en trois versements de la façon suivante :

- 210 079 $, plus taxes applicables — montant versé en février 2015;
- 100 000 $, plus taxes applicables — 1er avril 2015;
- 100 000 $, plus taxes applicables — 1er août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 058

5.2 Services professionnels en informatique - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer un diagnostic et élaborer un plan directeur en informatique;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Trilogie	21 500 $
Centre d'expertise en gestion municipale	33 650 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'octroyer le contrat de service professionnel en informatique à la compagnie Trilogie pour effectuer un diagnostic et élaborer un plan directeur au montant de 21 500 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419 dont 1 200 $ provient du surplus libre accumulé d'agglomération et 1 372 $ du surplus libre accumulé de la ville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 059

5.3 Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - protocole d'entente 2015

CONSIDÉRANT les dispositions du 11e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2015, une somme de 880 000 $ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà attribué la somme de 120 000 $ à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA15 01 006 adoptée le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite attribuer à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. une contribution jumelée par le milieu pour la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante et une contribution additionnelle pour le développement d'une stratégie numérique ainsi que pour la promotion de *Destination Mont-Tremblant*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec l'Office du Tourisme Région Mont-Tremblant inc. pour l'année 2015 et de verser :

- une contribution pouvant atteindre la somme de 705 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-972), taxes applicables en sus, pour la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante, en autant que cette somme soit jumelée par le milieu et qu'elle soit affectée à des projets touristiques à l'extérieur du territoire;

- une contribution pouvant atteindre la somme de 175 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-972), taxes applicables en sus, notamment pour le développement d'une stratégie numérique ainsi que pour la promotion de *Destination Mont-Tremblant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 060

5.4 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente de service 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé le 20 novembre 2000 la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire au bénéfice de la collectivité en général de façon perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 6 de l'acte de Fiducie, la Ville transfère dans le patrimoine d'affectation fiduciaire, un capital en argent à chaque année, lequel doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celle à caractère social en permettant l'accès aux citoyens au Domaine Saint-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'une entente de service à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2015 pour permettre notamment l'accès gratuit au site et à ses installations aux citoyens de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, ainsi qu'aux enfants du camp de jour de la Ville;

DE verser, aux fins de l'entente, la somme de 44 054 $, taxes applicables en sus, le 1er avril 2015 (poste budgétaire 02-701-51-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 061 **5.5 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente de subvention 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé le 20 novembre 2000 la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire au bénéfice de la collectivité en général de façon perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir de nommer les fiduciaires, qu'elle contribue annuellement au patrimoine par une subvention en capital et qu'elle s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE aux termes de l'article 6 de l'acte de fiducie, la Ville s'engage à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et la Fiducie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2015 et de lui verser la somme de 230 946 $ en deux versements égaux de 115 473 $ chacun, le 1er avril et le 1er juillet 2015 (poste budgétaire 02-701-51-970), aux fins pour lesquelles le patrimoine est affecté dans l'intérêt général de la collectivité, soit la protection écologique ainsi que les fins à caractère social, culturel et patrimonial, récréatif et sportif, scientifique et éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 062 **5.6 Politique nationale de ruralité - demande d'aide financière 2015**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord soulignera en 2015 son 100e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des festivités entourant cet événement, la Ville de Mont-Tremblant exposera les œuvres des « Peintres de plein air d'hier et d'aujourd'hui » afin de célébrer le paysage de Lac-Tremblant-Nord et souligner par la même occasion son patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande pour une aide financière provenant du « Pacte rural - volet local » de la Politique nationale de la ruralité pour l'exposition des « Peintres de plein air d'hier et d'aujourd'hui »;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Charles De Broin
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser la directrice administrative à déposer une demande d'aide financière pour le projet « Peintres de plein air d'hier à aujourd'hui » au montant de 10 880 $, taxes applicables en sus, dans le cadre du programme « Pacte rural - volet local » de la Politique nationale de la ruralité pour un projet totalisant 13 600 $, taxes en sus, dont une mise de fonds de 2 720 $ est payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois et de monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

6. Ressources humaines

CA15 03 063

6.1 Adoption des modifications à l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre à jour l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant adopté par la résolution CA13 05 110;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme de la Ville de Mont-Tremblant, tel que préparé par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 064

6.2 Comité de retraite du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant - nominations

CONSIDÉRANT QUE le mandat des représentants de la Ville siégeant sur le comité de retraite des policiers est échu depuis le 15 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le régime est administré par un comité de retraite composé de six membres votants;

CONSIDÉRANT QUE trois membres sont désignés par la Ville dont l'un est nommé pour agir à titre de président du comité de retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de la trésorière du Service des finances, de la directrice du Service des ressources humaines et du directeur du Service de police, à titre de membres du comité de retraite pour une période de 3 ans à compter du 15 novembre 2014 et de désigner le directeur du Service de police pour agir à titre de président du comité de retraite pour la durée de cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 065 **6.3 Restructuration et nomination - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE des modifications dans la structure organisationnelle et opérationnelle du Service de la culture et des loisirs sont apportées;

CONSIDÉRANT QUE la période d'affichage d'un poste de chef d'équipe - bibliothèques est terminée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE nommer madame Angélique Bélanger à titre de chef d'équipe des bibliothèques Samuel Ouimet et du Couvent au Service de la culture et des loisirs en date du 9 mars 2015 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur;

D' abolir le poste de commis aux prêts-bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 066 **6.4 Ajustement salarial - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'ajustement salarial du contremaître voirie/aqueduc/égouts/écocentre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE porter le taux salarial annuel du contremaître voirie/aqueduc/égouts/écocentre au même taux de salaire annuel que celui du contremaître mécanique/approvisionnement/voirie/aréna et ce rétroactivement au 1er janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 03 067 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 7 712,69 $ et pour le mois de février 2015 au montant de 139 272,80 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 068 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 2 035,06 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 069 **7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant- budget 2014 révisé**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé un budget 2014 révisé pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant totalisant un déficit de 169 015 $;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 348 $ payable immédiatement (poste budgétaire 02-520-00-971), ce qui représente 10 % du déficit anticipé moins le montant de 16 553 $ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 070 **7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé un budget 2015 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant totalisant un déficit de 139 433 $;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour la somme de 13 943 $ (poste budgétaire 02-520-00-971) soit 10 % du déficit anticipé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois et de monsieur Pierre Labonté, conseiller.

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 03 071

9.1 Transport en commun - horaire du 1er mai 2015 au 30 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Ville le 1er mai 2015;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « A » et « B » pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2016 tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 072

9.2 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental « En ville sans ma voiture » en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE les 21 juin et 16 août, se tiendront les triathlons Ironman 70.3 et Ironman et que la Ville souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport et faciliter les déplacements entre les divers pôles;

CONSIDÉRANT QU' au mois de septembre 2015 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant et que la Ville désire offrir aux détenteurs de la carte citoyen, la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, pour les journées suivantes :

- 21 juin 2015 - Ironman 70.3;
- 16 août 2015 - Ironman;
- Septembre 2015 - Journée du citoyen, entre 9 h et 18 h et sur présentation de la carte *Citoyen/Citoyenne Mont-Tremblant* (date à déterminer);
- Septembre 2015 - En ville sans ma voiture (date à déterminer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 073

9.3 Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	647 877,30 $
Pavages Multipro inc.	725 355,53 $
Construction Bau-Val inc.	760 734,45 $
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	789 792,68 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant de 647 877,30 $, taxes en sus (projet 2015-18), payable par le règlement d'emprunt (2015)-A-40, pour la réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite situé entre le pont de la Rivière-du-Diable et la rue Demontigny, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-06 et conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 03 074 **9.4 Acquisition d'un camion 6 roues 6X6 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier inc., au montant de 203 496,93 $, taxes en sus (projet 2015-20), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'acquisition d'un camion 6 roues 6X6 avec équipement, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 03 075 **11.1 Fête nationale - autorisation d'événement et fermeture de rue**

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise les célébrations de la Fête nationale les 23 et 24 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement qui aura lieu les 23 et 24 juin 2015 ainsi que la fermeture partielle du chemin du Village, de l'intersection du chemin du Lac-Mercier à la rue du Couvent, pendant la durée du feu d'artifice à la plage du lac Mercier le 24 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 03 076 **11.2 Activité de reconnaissance des employés**

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à confier au Services de la culture et des loisirs l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés prévue en décembre 2015 et d'allouer un budget de 14 288 $, taxes en sus, à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 03 077 **12.1 Entente relative au mode de transfert des appels santé - entente**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* prévoit que les centres et les centres secondaires d'appels d'urgence 9-1-1 doivent conclure des protocoles d'entente afin de déterminer, pour chaque type d'événements, les services d'urgence prioritaires et les procédures opérationnelles afférentes;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des parties de convenir d'un mode d'opération de liaison entre le centre d'urgence primaire de la Ville de Mont-Tremblant et le centre d'urgence secondaire du Centre de communication santé Laurentides + Lanaudière (CCSLL);

CONSIDÉRANT QU' il convient de désigner un représentant officiel aux fins de l'entente à intervenir, ce dernier ayant la responsabilité d'établir conjointement les protocoles, de voir aux mises à jour requises et de solutionner tout litige concernant l'application de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente relatif au mode de transfert des appels santé avec le Centre de communication santé Laurentides +

Lanaudière par le directeur du Service de police et de désigner ce dernier à titre de représentant officiel de la Ville aux fins de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA15 03 078 **13.1 Achat d'un véhicule Dodge Journey 2015 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un véhicule Dodge Journey 2015, que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides inc. au montant de 28 491 $, taxes en sus (projet 2015-21), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'achat d'un véhicule Dodge Journey 2015, conformément aux documents d'appel d'offres INC-2015-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 mars 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 03 079 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0276

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mars 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mars 2015** à **19 h 26**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 9 février 2015;

4. Règlements

4.1 Adoption de règlements :

4.1.1 Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »;

4.1.2 Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

4.1.3 Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

4.1.4 Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;

4.1.5 Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations;

4.1.6 Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur;

4.1.7 Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone VF-635-1;

4.2 Règlement concernant la salubrité - avis de motion;

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin du Faubourg et l'impasse de la Savane - avis de motion;

5. Administration

5.1 Plan municipal de sécurité civile - ententes;

5.2 Plein Air Mont-Tremblant - entente;

5.3 Politique d'accueil des nouveaux résidents - adoption;

5.4 Opposition au redécoupage territorial scolaire et demande de prolongation de délai - Commission scolaire des Laurentides;

5.5 Retiré;

5.6 Avril, Mois de la Jonquille - demande d'appui;

5.7 Journée des TI de la COMAQ et du RIMQ - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un superviseur du camp d'été 2015 - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 440, chemin du Lac-Duhamel - empiètement en marge latérale;

8.1.2 1005, rue Therrien - implantation d'un stationnement en cour avant;

8.1.3 180, rue de Saint-Jovite - augmentation de superficies et de messages promotionnels;

8.1.4 957, chemin Cochrane - empiètements dans la bande de protection d'un peuplement forestier d'intérêt faunique;

8.1.5 999, chemin Cochrane - empiètements dans la bande de protection d'un peuplement forestier d'intérêt faunique;

8.1.6 953, chemin Cochrane - empiètement dans la bande de protection d'un peuplement forestier d'intérêt faunique;

8.1.7 948, rue Labelle - absence d'asphalte et de bordures dans un stationnement;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 février 2015;

8.3 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès - lot 5 598 712 du cadastre du Québec;

8.4 Chemin des Palissades - échange de terrains - lots 3 647 712 et 3 648 015 du cadastre du Québec;

8.5 *La Route des Belles-Histoires* - installation de panneaux de signalisation;

8.6 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels - lot 3 278 026 du cadastre du Québec;

8.7 Place publique - échange de terrains - lots 3 280 279 et 3 764 136 du cadastre du Québec;

8.8 Élaboration d'une planification détaillée de la place publique au centre-ville - mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

9.1 Construction d'un réseau d'éclairage sur la rue Latreille - Les Immeubles Marché Tremblant inc. - acceptation finale des travaux;

9.2 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat;

9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - chemin du Bouton-d'Or;

9.4 Pavage conventionnel 2015 - contrat;

9.5 Travaux de réparation de pavage 2015 - contrat;

9.6 Plan de gestion des surverses;

9.7 Retiré;

9.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - réfection et prolongement du chemin des Saisons - Station Mont Tremblant;

9.9 Requête pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - chemin Desmarais - entente relative aux travaux municipaux - modification;

9.10 Complexe aquatique - services d'opération et d'entretien - mandat;

9.11 Ministère des Transports du Québec - demande de démolition du Pont-de-Fer;

9.12 Retiré;

9.13 Municipalisation du chemin des Muses;

10. Environnement

10.1 Nomination d'un nouveau membre au COE;

11. Culture et loisirs

11.1 Ententes de subventions avec des organismes;

11.2 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 mars 2015.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

****

CM15 03 065 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 03 066 **3.1 Séance du 9 février 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 février 2015, tel que déposé en modifiant le résolu de la résolution CM15 02 063 de la façon suivante :

« ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le directeur du Service de la culture et des loisirs, du contrat d'exécution de l'œuvre d'art pour le Complexe aquatique et le versement de la somme prévue au contrat, soit 80 030,45 $, taxes en sus (projet 2013-60). ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CM15 03 067

4.1.1 Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-100-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AUX USAGES COMPATIBLES AUX AIRES D'AFFECTATION « VILLÉGIATURE FAUNIQUE (VF) » ET À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION « COMMERCIALE ARTÉRIELLE (CA) » À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « RÉSIDENTIELLE FORTE DENSITÉ (RF) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 068

4.1.2 Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-101-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 03 069

4.1.3 Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Le greffier adjoint mentionne les modifications apportées suite à l'adoption du second projet de règlement présenté lors de la séance du 9 février dernier.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-102-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 03 070

4.1.4 Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-103-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 071

4.1.5 Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-104-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS SUR LES FONDATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 072

4.1.6 Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-106-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 AFIN DE SUPPRIMER LE SECTEUR 24 - LAC JOLICOEUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 03 073

4.1.7 Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone VF-635-1

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-107-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À LA ZONE VF-635-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 074

4.2 Règlement concernant la salubrité - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la salubrité.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CM15 03 075

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin du Faubourg et l'impasse de la Savane - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane.

5. Administration

CM15 03 076

5.1 Plan municipal de sécurité civile - ententes

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, dont la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la VILLE a adopté son Plan municipal de sécurité civile le 11 février 2008 et qu'elle doit être prête à toute éventualité dont celle d'informer correctement sa population en temps réel ou différé sur l'état de la situation et des mesures à prendre pour protéger les personnes ainsi que les biens;

CONSIDÉRANT QU' en cas de situation d'urgence, la VILLE doit travailler en étroite collaboration avec les médias en vue de faciliter la diffusion rapide et exacte de renseignements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes avec 101,3 FM, généralement connue sous le nom de RADIO CIME-FM, et L'INFORMATION DU NORD/ MONT-TREMBLANT établissant les paramètres de collaboration en ce qui a trait à la diffusion de l'information nécessaire à la protection des résidents, villégiateurs et touristes et de leurs biens lors de situations d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 077 **5.2 Plein Air Mont-Tremblant - entente**

CONSIDÉRANT la création de l'organisme Plein Air Mont-Tremblant autorisée par la résolution CM14 04 140;

CONSIDÉRANT QU' une entente entre Plein Air Mont-Tremblant et la Ville est requise pour la planification et la mise en œuvre du plan de développement et d'entretien d'un réseau de sentiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit verser à cette fin à l'organisme une contribution financière qui sera déterminée annuellement par résolution, conformément aux termes de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Plein Air Mont-Tremblant pour la réalisation du mandat de mise en œuvre du plan de développement et d'entretien d'un réseau de sentiers sur son territoire et de verser la somme de 190 500 $, taxes applicables en sus, pour l'année 2015 (poste budgétaire 02-622-00-976).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 078 **5.3 Politique d'accueil des nouveaux résidents - adoption**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se doter d'une politique portant sur l'accueil des nouveaux résidents sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cette politique sont l'accueil des nouveaux résidents par les membres du Conseil, la création de liens avec la population du territoire, l'intégration facilitée et le sentiment d'appartenance favorisé;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter la Politique d'accueil des nouveaux résidents jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 03 079 **5.4 Opposition au redécoupage territorial scolaire et demande de prolongation de délai - Commission scolaire des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires de la Commission Scolaire des Laurentides a adopté, le 11 février 2015, le projet de redécoupage territorial ayant, entre autres, pour effet de transférer les élèves de niveau primaire de La Conception inscrits au Campus Primaire de Mont-Tremblant, à L'Odyssée et à l'école le Tremplin, vers l'école Le Carrefour de Saint-Rémi d'Amherst et ce, dès la rentrée scolaire 2015;

CONSIDÉRANT QUE de tels changements obligent une procédure légale transparente de la part de la Commission Scolaire des Laurentides et dont font partie intégrante les consultations publiques qui y sont reliées;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de l'obtention d'une subvention gouvernementale a été faite le 10 juin 2013 et que le contrat d'agrandissement de l'école Le Carrefour à Saint-Rémi d'Amherst a été conclu par l'octroi d'un contrat vers septembre 2013, donc il y a de cela plus de 16 mois, et qu'aucune consultation publique n'a été annoncée avant ces 20-23 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour tenir des consultations publiques transparentes qui visent à informer les enfants, les familles et les populations concernées et à prendre dûment en considération leurs questions, inquiétudes et opinions, il est souhaitable que des délais raisonnables soient donnés afin d'informer les parties concernées de la tenue de desdites consultations publiques (lieux, dates, heures et nature des sujets abordés);

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Laurentides a avisé les parties concernées vers les 20-23 février 2015, alors que la première consultation publique se tenait le 24 février 2015, et les suivantes au plus tard le 25 mars 2015, et que ces délais sont insuffisants et démontrent une procédure non transparente;

CONSIDÉRANT QUE ces changements pourraient avoir des conséquences démographiques et économiques négatives majeures pour La Conception et Huberdeau, entraînant une probable dévitalisation des municipalités satellites de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE trop de sujets entourant ces changements proposés n'ont pas été abordés avec les parties directement impliquées, soit les familles principalement, tels, entre autres, les services de garde et les distances et temps de transport scolaire impliqués;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE demander, auprès de la Commission Scolaire des Laurentides, un délai additionnel et ce **minimalement** jusqu'à la fin du mois de juin 2015, pour :

- Que soient présentés et discutés convenablement les divers scénarios possibles, considérant qu'il puisse y avoir une problématique de fréquentation trop nombreuse dans les établissements scolaires de la Ville de Mont-Tremblant, si le cas;
- Que soient entendues et représentées adéquatement les parties concernées dans cette importante prise de décision;
- Que soit détaillés les éléments et les calculs ayant été faits entourant les sujets des services de garde et le temps de voyagement des jeunes enfants et de leurs parents pour accéder à l'école Le Carrefour, versus les autres établissements scolaires de la région (Labelle, Mont-Tremblant, etc.);
- Que soient présentés avec détails les parcours pour le transport scolaire à intervenir advenant le cas : intersections des départs et d'arrivées pour les enfants, transferts d'autobus, distances calculées à partir des lacs et endroits les plus éloignés;
- Que soit considérée la mission différente de l'établissement scolaire L'Odyssée versus Le Carrefour;
- Que soient examinés les impacts liés à la perte d'un sentiment d'appartenance à un établissement scolaire, à un lieu physique d'apprentissage et à un environnement social stable pour les enfants de niveau primaire qui seraient transférés vers un nouvel établissement d'enseignement;

- Que soit déterminé s'il est jugé raisonnable d'imposer à un enfant de 55 minutes à 1 heure de transport, deux fois par jour (soir et matin), impliquant donc un départ de la maison pour un enfant avant les 7h00 le matin, pour se rendre à son école, alors que ce n'était pas le cas auparavant.

Puisque sont jugés inadmissibles et déraisonnables les faits et actions de la part de la Commission Scolaire des Laurentides, étant entre autres :

- De ne pas avoir consulté plus tôt les parties concernées étant principalement les familles;
- D'avoir imposé des délais trop serrés ayant comme conséquences que les parties ne puissent se renseigner et se prononcer dûment, incluant la MRC des Laurentides, les directions et conseils municipaux;
- De ne pas avoir présenté les divers scénarios qui ont été analysés au préalable et d'en avoir conclu de la présente proposition de redécoupage territorial;
- De ne pas avoir mis au cœur de ces discussions les intérêts des enfants et familles des municipalités concernées.

D' acheminer la présente résolution aux municipalités concernées, aux instances du ministère de l'Éducation, au Député régional M. Sylvain Pagé, au représentant de la circonscription n° 8 soit monsieur Robert Bergeron, à la MRC des Laurentides, et à la Commission Scolaire des Laurentides dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5.5 Retiré

CM15 03 080

5.6 Avril, Mois de la Jonquille - demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE décréter le mois d'avril, Mois de la Jonquille et la Ville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 081 **5.7 Journée des TI de la COMAQ et du RIMQ - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller François Marcoux à participer à la Journée des TI de la COMAQ et du RIMQ qui aura lieu le 8 avril au Best Western de Drummondville et de payer les frais au montant de 235 $, taxes et frais inhérents en sus (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CM15 03 082 **6.1 Embauche d'un superviseur du camp d'été 2015 - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT le poste à combler pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Manuel Vézina à titre de superviseur - camp d'été 2015 pour une période maximale de 14 semaines à compter du 25 mai 2015 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 03 083 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 3 384,81 $ et pour le mois de février 2015 au montant de 1 508 848,89 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur Pierre Labonté, conseiller.

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 440, chemin du Lac-Duhamel - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-006) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 2,62 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-02-018)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1005, rue Therrien - implantation d'un stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-007) vise à régulariser l'implantation d'une case de stationnement en cour avant entre la projection imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-02-019)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 180, rue de Saint-Jovite - augmentation de superficies et de messages promotionnels

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-011) vise à :

- autoriser l'installation de 2 enseignes annonçant le menu pour le service au volant dont la superficie totale de celles-ci est de 5,7 m^2 plutôt que de 4,65 m^2 et dont les marques de commerce et les promotions représentent 100 % du contenu plutôt que 20 % sur une de ces enseignes;
- autoriser que la superficie d'une 3e enseigne soit de 6,4 m^2 plutôt que de 5 m^2.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-02-023)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.4 957, chemin Cochrane - empiètements dans la bande de protection d'un peuplement forestier d'intérêt faunique

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-017) vise, à l'intérieur de la bande de protection du peuplement forestier d'intérêt faunique, se calculant à partir de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Desmarais, à régulariser l'implantation d'une résidence à 25,62 m et des travaux de déboisement à 15 m plutôt qu'à 30 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-02-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 999, chemin Cochrane - empiètements dans la bande de protection d'un peuplement forestier d'intérêt faunique

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-018) vise à l'intérieur de la bande de protection du peuplement forestier d'intérêt faunique, se calculant à partir de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Desmarais, à régulariser

l'implantation d'une résidence à 27,29 m et des travaux de déboisement à 12 m plutôt qu'à 30 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-02-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 953, chemin Cochrane - empiètement dans la bande de protection d'un peuplement forestier d'intérêt faunique

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-021) vise, à l'intérieur de la bande de protection du peuplement forestier d'intérêt faunique, se calculant à partir de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Desmarais, à régulariser des travaux de déboisement à 20 m plutôt qu'à 30 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-02-022)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 948, rue Labelle - absence d'asphalte et de bordures dans un stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-022) vise à autoriser la construction d'un stationnement de 5 cases sans bordure, ni pavage.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-02-040)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 03 084 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 février 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter le projet de rénovation au 688, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU15-02-029 tel que décrit aux élévations incluses dans le document daté du 20 janvier 2015 et aux conditions suivantes :

- que la galerie et le garde-corps, à l'exception du plafond, soient conservés tels quels, contrairement à ce que semble indiquer l'illustration incluse dans le document ci-dessus mentionné;
- que la porte principale (sur l'élévation avant) soit en bois et rappelle intégralement les caractéristiques de celle d'origine;
- que les fenêtres en PVC et la porte en acier sur l'élévation arrière reprennent les détails architecturaux d'origine incluant l'installation des meneaux sur les deux faces de la fenêtre et non pas insérés à l'intérieur de celle-ci;
- que le soffite et le plafond de la galerie puissent être en un autre matériau que le bois;
- qu'une garantie financière de 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ et maximum 10 000 $) soit déposée.

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 15 février 2015 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
440, chemin du Lac-Duhamel	CCU15-02-018
1005, rue Therrien	CCU15-02-019
957, chemin Cochrane	CCU15-02-020
999, chemin Cochrane	CCU15-02-021
953, chemin Cochrane	CCU15-02-022
948-950, rue Labelle	CCU15-02-040

en remboursant, au requérant, les frais versés pour la dérogation mineure au 1005, rue Therrien, compte tenu d'une situation dérogatoire récurrente qui sera éventuellement corrigée par un amendement réglementaire;

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
180, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-023

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
108, chemin Plouffe	CCU15-02-027
Chemin du Village	CCU15-02-030
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU15-02-031
783, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-032
976, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-033
745, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-035
468, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-036
1313, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-037
118, chemin de Kandahar	CCU15-02-038
352, rue Magloire-Gosselin	CCU15-02-039
948-950, rue Labelle	CCU15-02-041

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
180, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-024
725, rue de la Montagne	CCU15-02-025
1900, chemin du Village	CCU15-02-026
728, rue de Saint-Jovite	CCU15-02-034

DE ne pas entériner la recommandation CCU15-02-028 concernant un règlement de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès - lot 5 598 712 du cadastre du Québec

Ce point est retiré séance tenante.

CM15 03 085

8.4 Chemin des Palissades - échange de terrains - lots 3 647 712 et 3 648 015 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains que la Ville souhaite acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT l'offre des propriétaires du lot 3 647 712 d'échanger une parcelle de leur terrain contre une autre parcelle appartenant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande d'échange déposée par madame Nathalie Fleurent et monsieur Michel Dufault afin de céder la partie nord du lot 3 647 712 représentant environ 887 m^2 contre une partie du lot 3 648 015 appartenant à la Ville et représentant environ 197 m^2, située du côté est du lot 3 647 712 du cadastre du Québec;

DE modifier la résolution CM08 03 065 en abrogeant le premier alinéa de cette résolution portant sur les mêmes lots.

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (projet 2014-89).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 086 **8.5 *La Route des Belles-Histoires* - installation de panneaux de signalisation**

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature 4 saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le projet *La Route des Belles-Histoires* a été déposé et son tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaliser sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la route traverse le territoire de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte que des panneaux de signalisation touristique soient installés par le ministère de Transports du Québec sur le tracé autorisé de *La Route des Belles-Histoires*;

QUE la Ville s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 03 087

8.6 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels - lot 3 278 026 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la réserve foncière imposée par la résolution CM13 02 075 pour la construction d'une place publique pour la tenue d'événements extérieurs au centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'aménager une place publique au centre-ville sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 278 026 du cadastre du Québec;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot inc. pour effectuer les procédures nécessaires à cette acquisition et tout autre professionnel requis, au besoin, pour un montant préautorisé (projet 2014-81), payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 088

8.7 Place publique - échange de terrains - lots 3 280 279 et 3 764 136 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur, notamment sur le lot 3 764 136 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir ce lot de gré à gré et qu'un accord est intervenu entre les propriétaires et la Ville à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acquisition du lot 3 764 136 d'une superficie approximative de 7 168 m² en échange d'une superficie équivalente sur le lot 3 280 279 dont l'emplacement exact sera établi entre les parties et sous réserve de la levée de la condition spéciale et clause résolutoire mentionnées au titre de la Ville publié sous le n° 859 738 au registre foncier et de toute autre autorisation ou procédure requise de toute instance;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (projet 2014-89).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Élaboration d'une planification détaillée de la place publique au centre-ville - mandat de services professionnels

Le présent point est remis à la fin de la séance.

9. Travaux publics

CM15 03 089

9.1 Construction d'un réseau d'éclairage sur la rue Latreille - Les Immeubles Marché Tremblant inc. - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT l'entente signée par Les Immeubles Marché Tremblant inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et de la résolution CM12 11 824;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de construction d'un réseau d'éclairage sur la rue Latreille et d'autoriser le remboursement de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit un montant de 8 306 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Les Immeubles Marché Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 090

9.2 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM14 04 165 attribuait un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur le territoire de la Ville à la firme Aqua Data inc. pour l'année 2014 avec possibilité de renouvellement aux mêmes conditions pour les années 2015 et 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de la firme Aqua-Data inc. pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse d'environ 650 bornes d'incendie pour l'année 2015, à un taux unitaire de 29,45 $ par borne d'incendie, pour un montant de 19 142,50 $, taxes en sus, conformément au document d'appel d'offres TP-2014-01, conditionnellement

à la remise à la Ville de son document de renouvellement d'assurance responsabilité civile avant le début des travaux et payable comme suit :

- 9 276,75 $ poste budgétaire 02-413-00-419;
- 9 865,75 $ poste budgétaire 02-413-01-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 091

9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - chemin du Bouton-d'Or

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant le prolongement du chemin du Bouton-d'Or, le promoteur Les Immeubles Gagné et Lauzon inc. doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais ne peut pas prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de deux luminaires de rue de 100w HPS sur le chemin du Bouton-d'Or, soit dans le rond-point (poteau E9N1K) et à l'intersection du chemin des Quatre-Temps (poteau M0S1M);

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au promoteur, jusqu'à ce que la rue soit cédée officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 092

9.4 Pavage conventionnel 2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel pour l'année 2015 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Construction Bau-Val inc.	1 041 764,00 $
Sintra Inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	1 119 338,00 $
Pavages Multipro inc.	1 125 280,66 $
Uniroc Construction Inc.	1 178 264,90 $
Pavage Jéromien Inc.	1 304 680,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction Bau-Val inc., au montant de 1 041 764 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2015, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-03 et réparti dans les projets suivants :

· Croissant Gérard-Côté	projet 2015-10;
· Croissant du Roselin	projet 2015-11;
· Chemin du Bouton-d'Or	projet 2015-12;
· Chemin des Castors	projet 2015-13;
· Chemin du Lac-Duhamel	projet 2015-14;
· Chemin du Tour-du-Lac	projet 2015-15;
· Rues Viau et de l'Estacade	projet 2015-16;
· Rue du Sommet	projet 2015-17;
· Chemin Desmarais	projet 2014-68;
· Rue Dicaire et chemin de la Falaise	projet 2014-91;
· Chemins de l'Horizon et des Ancêtres	projet 2014-93;
· Impasse de la Savane et chemin du Faubourg	projet 2015-23 et conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt sectoriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 093

9.5 Travaux de réparation de pavage 2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Pavage Jérômien inc.	54 750 $
Asphalte Bélanger inc.	62 750 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pavage Jérômien inc., au montant de 54 750 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), pour les travaux de réparation de pavage 2015 et conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Plan de gestion des surverses

Le présent point est remis à la fin de la séance.

9.7 Retiré

CM15 03 094

Modifiée par la résolution CM15 04 108

9.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - réfection et prolongement du chemin des Saisons - Station Mont Tremblant

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 13 février 2015 par monsieur Thierry Brossard, vice-président, affaires juridiques de la Station Mont Tremblant, pour la réfection et le prolongement du chemin des Saisons;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Guy Trudeau, ingénieur pour la firme Marchand Houle et associés, et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par monsieur Thierry Brossard pour la Station Mont Tremblant afin d'effectuer des travaux de réfection et de prolongement du chemin de l'Albatros sur les lots 2 804 103, 2 804 137 et parties des lots 2 804 102 et 2 803 732 conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 095

Modifiée par la résolution CM15 11 355

9.9 Requête pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - chemin Desmarais - entente relative aux travaux municipaux - modification

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la résolution CM14 02 070, le conseil municipal a accepté la requête pour la réalisation de travaux municipaux ayant été déposée le 24 janvier 2014 par monsieur Georges Lathouras, mandataire de monsieur Falic pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin Desmarais, ainsi que pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin des Sources;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le projet d'entente relative aux travaux municipaux en retirant les conditions faisant références au versement de quotes-parts pour les travaux profitant à d'autres immeubles que ceux du promoteur puisque ces immeubles sont tous autrement desservis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM14 02 070 afin que soient retirées du projet d'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec messieurs George Lathouras et Falic pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin Desmarais et d'égout sanitaire sur les chemins Desmarais et des Sources, les clauses faisant référence au principe d'établissement de quotes-parts à d'autres bénéficiaires, le tout conformément au projet d'entente joint en annexe;

QUE la Ville s'engage à municipaliser et opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Complexe aquatique - services d'opération et d'entretien - mandat

Le présent point est remis à la fin de la séance.

CM15 03 096

9.11 Ministère des Transports du Québec - demande de démolition du Pont-de-Fer

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait formulé par le biais de la résolution CM13 03 110 auprès du ministère des Transports du Québec une demande d'usage du pont en acier (P07744) surplombant la rivière du Diable sur le chemin du Pont-de-Fer afin de permettre l'accès aux piétons et aux cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE les plus récentes études réalisées par monsieur Luc Laliberté, ingénieur, ainsi que par les représentants du ministère des Transports concernant l'état structural du Pont-de-Fer indiquent toutes deux que celui-ci est dans un état de dégradation tellement majeure que la réalisation de travaux de réfection sur ce pont afin de le conserver n'est pas viable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CM13 03 110 concernant la demande de maintien du pont en acier (PO7744) situé sur le chemin du Pont-de-Fer et de formuler une demande de démolition de ce pont par le ministère des Transports du Québec, et ce, dans les plus brefs délais avant un possible affaissement des structures et de ses fondations;

QUE dans le cadre de la réalisation des travaux de démolition du Pont-de-Fer, le ministère des Transports du Québec ou son représentant porte une attention particulière au maintien de la halte, des installations et du sentier menant au réseau canotable situé sur la rive du côté ouest du Pont-de-Fer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9.12 Retiré

CM15 03 097

9.13 Municipalisation du chemin des Muses

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du chemin des Muses ont formulé une requête à l'effet de céder ce chemin à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est conforme à la Politique de municipalisation de chemins incluse au Règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue, à l'exception d'un léger empiètement d'un talus pour lequel les propriétaires ne sont pas en mesure d'obtenir une servitude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec les propriétaires de ce chemin, soit monsieur John Tinkler et madame Suzanne St-Pierre pour la municipalisation du chemin des Muses, lot 4 650 511 du cadastre du Québec, conditionnellement à la remise d'un plan de localisation et d'une description technique du chemin fait par un arpenteur-géomètre, à la confirmation que ce chemin est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge des cédants;

QUE toute demande éventuelle de pavage de ce chemin soit assujettie à une répartition des coûts associés à ces travaux par le biais d'une taxe sectorielle pour les propriétaires riverains du chemin des Muses, advenant la réalisation par la Ville de travaux de pavage sur la portion actuellement en gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM15 03 098

10.1 Nomination d'un nouveau membre au COE

CONSIDÉRANT QUE madame Lysane Gauthier et madame Geneviève Huchette se sont retirées du comité organisateur d'événements en environnement en janvier 2015 et en septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' une personne a soumis sa candidature suite à l'avis de recrutement publié en janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la candidature de monsieur Robert Courchesne pour une période de deux ans, soit du 10 mars 2015 au 10 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 03 099

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes spécifiées après la signature des ententes.

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Productions Événements +	Éditions 2015 du Demi-marathon de Mont-Tremblant	10 000 $	02-701-90-970
Festi Jazz Mont-Tremblant	Édition 2015 du Festi Jazz	25 000 $	02-702-90-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 100

Modifiée par la résolution CM15 04 108

11.2 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Défi Gatineau-Tremblant	Randonnée cycliste	30 et 31 mai 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Centre Jeunesse des Laurentides	Une route sans fin - randonnée cycliste	5 juin 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Fondation de l'Externat Sacré-coeur	Course à relais	6 juin 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-haut	Cyclo 200 - randonnée cyclislte	28 juin 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 mars 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

initiales du maire

0298

initiales de la greffière

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Le maire explique qu'il y aura ajournement de la séance et que les points non discutés et remis en fin de séance seront traités lors de la séance d'ajournement. Aussi, il annonce la création d'un comité consultatif aquatique (CCA), suite à la demande de plusieurs citoyens.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM15 03 101

19. Ajournement de la séance

L'ordre du jour n'étant pas épuisé à 19 h 53, la séance est ajournée au 12 mars 2015 à 17 heures.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois	Jean-Michel Frédérick
Maire	Greffier adjoint

initiales du maire
0228
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2015

REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE le 9 mars du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 mars 2015** à **17 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE LE 9 MARS 2015

12 mars 2015

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

3. Reprise des points non discutés lors de la séance du 9 mars 2015 :
   3.1 Élaboration d'une planification détaillée de la place publique au centre-ville - mandat de services professionnels; (8.8)
   3.2 Plan de gestion des surverses; (9.6)
   3.3 Complexe aquatique - services d'opération et d'entretien - mandat; (9.10)

4. Deuxième période de questions

5. Levée de la séance

****

CM15 03 102

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Reprise des points non discutés lors de la séance du 9 mars 2015

CM15 03 103

3.1 Élaboration d'une planification détaillée de la place publique au centre-ville - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à une planification détaillée de cette place publique et que le Service de l'urbanisme a lancé un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Aecom consultants inc.	13 250 $
Apur urbanistes-conseil	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme, soit celle de la firme Aecom consultants inc., au montant de 13 250 $, taxes en sus (projet 2014-81), pour l'élaboration d'une planification détaillée de la place publique au centre-ville conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 104 **3.2 Plan de gestion des surverses**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser un plan de gestion des débordements sur une partie du territoire décrivant les mesures compensatoires à réaliser sur le réseau d'égout sanitaire dans ce secteur afin que le prolongement du réseau d'égout sanitaire dans ce bassin n'occasionne aucune augmentation de la fréquence des débordements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage par la présente à faire réaliser en 2015 une campagne de mesures des eaux parasitaires de captage et d'infiltrations provenant du réseau d'égout sanitaire des bassins de drainage n° 7, 11, 12 et 13 tel que précisé au plan en annexe;

QUE cette étude sera assortie de recommandations quant aux travaux et mesures compensatoires à réaliser afin qu'il n'y ait aucune augmentation de la fréquence des débordements des ouvrages de surverses en aval du prolongement du réseau d'égout sanitaire projeté dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation qui a été déposée auprès du MDDELCC (N/D 74.16.12) en date du 2 février 2015 pour le projet Plateau Émond - Golf Le Maître pour lequel un débit pompé instantané additionnel de l'ordre de 2,23 l/sec est projeté;

QUE les travaux reliés aux mesures compensatoires requises afin de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit minimum de 2,23 l/sec de ces bassins de drainage (7, 11, 12 et 13) seront réalisés en 2016;

QUE la Ville devra déposer et faire approuver au préalable à l'automne 2015 par le MDDELCC le programme des mesures compensatoires à réaliser en 2016 afin de rencontrer les exigences ci-dessus et s'engager à effectuer les démarches afin d'obtenir toutes les autorisations requises au plus tard au printemps 2016, le cas échéant;

QUE dans l'éventualité où il serait convenu avec le MDDELCC que les mesures compensatoires permettraient de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit supérieur à 2,23 l/sec, que la réduction excédentaire des débits serait compilée afin de permettre le prolongement éventuel du réseau d'égout sanitaire dans ce secteur jusqu'à concurrence de la réduction des débits parasitaires découlant des gains attribuables aux mesures compensatoires réalisées en ce sens;

D' assurer la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage où des débordements aux ouvrages de surverses ont été observées sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, à l'exception de ceux attribuables à des situations d'urgences découlant de bris aux installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 03 105

3.3 Complexe aquatique - services d'opération et d'entretien - mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire et gestionnaire du Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mandater une firme pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant pour 3 ans (taxes en sus)
Sodem inc.	2 498 931,00 $
Consortium CGI/Domisa	2 640 543,00 $
Camp Sportmax inc.	4 073 608,26 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sodem inc., au montant de 2 498 931 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-41-419), pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique pour une période de 3 ans conformément à l'appel d'offres TP-2015-02 et réparti comme suit :

Périodes		Montant (taxes en sus)
Support et conseils (administratifs, organisationnels et techniques) de l'attribution jusqu'à la fin du mandat		15 500 $
Opération et entretien	1er août 2015 au 31 juillet 2016	869 201 $
	1er août 2016 au 31 juillet 2017	844 366 $
	1er août 2017 au 31 juillet 2018	769 864 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0231

initiales de la greffière

4. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM15 03 106

5. Levée de la séance

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 17 h 03.

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0026
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 avril 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 avril 2015** à **19 h 03**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 9 mars 2015;

4. Règlements

4.1 Règlement (2015)-A-33-2 modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption;

4.2 Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - dépôt du certificat;

5. Administration

5.1 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - protocole d'entente 2015 et abrogation de la résolution CA15 03 059;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2015 - Service de la culture et des loisirs;

6.2 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage, saison estivale 2015 - Service de la culture et des loisirs;

6.3 Embauche temporaire d'une secrétaire, soutien administratif à temps partiel - Service de police;

6.4 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements temporaire - Service des travaux publics;

6.5 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;

6.6 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;

6.7 Embauche d'un policier régulier - Service de police;

6.8 Nomination de deux capitaines aux opérations par intérim sur rotation - Service de sécurité incendie;

6.9 Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 avril 2015

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement;
9.2 Retiré;
9.3 Marquage de lignes de rues - contrat;
9.4 Scellement de fissures - contrat;
9.5 Remplacement des déshumidificateurs de l'aréna - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière;
11.2 Place de la Gare - approbation de la grille d'analyse des propositions pour la gestion;
11.3 Place de la Gare - modification de l'entente de services;

12. Police

13. Incendie
13.1 Achat de vêtements de protection incendie;
13.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel;

14. Rapport
14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 avril 2015.

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA15 04 080 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 04 081 **3.1 Séance du 9 mars 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 mars 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 04 082

4.1 Règlement (2015)-A-33-2 modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 février 2015;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-33-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2013)-A-33 CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 083

4.2 Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2015)-A-41 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CA15 04 084

5.1 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - protocole d'entente 2015 et abrogation de la résolution CA15 03 059

CONSIDÉRANT les dispositions du 11e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2015, une somme de 880 000$ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà attribué la somme de 120 000 $ à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International

de Mont-Tremblant, par la résolution CA15 01 006 adoptée le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite attribuer à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant une subvention jumelée par le milieu pour la production de plans de marketing de positionnement pour les périodes estivale et hivernale de l'année courante et une subvention additionnelle pour le développement d'une stratégie numérique ainsi que pour la promotion de *Destination Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont survenus dans l'application des taxes suite à l'adoption de la résolution CA15 03 059;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA15 03 059, d'autoriser la signature d'une entente avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2015 et de verser :

- une subvention pouvant atteindre la somme de 705 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-972) pour la production de plans de marketing de positionnement pour les périodes estivale et hivernale de l'année courante, en autant que cette somme soit jumelée par le milieu et qu'elle soit affectée à des projets touristiques à l'extérieur du territoire;

- une subvention pouvant atteindre la somme de 175 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-972), notamment pour le développement d'une stratégie numérique ainsi que pour la promotion de *Destination Mont-Tremblant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CA15 04 085

6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2015 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le rappel en poste du responsable des surveillants sauveteurs pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Kim Paulin à titre de responsable des surveillants-sauveteurs au Service de la culture et des loisirs à compter du 14 juin jusqu'au 7 septembre 2015.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 086

6.2 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage, saison estivale 2015 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le rappel en poste du personnel surveillant sauveteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Molie Gariépy et Roxanne Lamontagne à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs à compter du 21 juin jusqu'au 7 septembre 2015.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 087

6.3 Embauche temporaire d'une secrétaire, soutien administratif à temps partiel - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance du poste pour la prise d'un congé de maternité et parental par le titulaire;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Alexandra Dinelle-Elliott à titre de secrétaire, soutien administratif à temps partiel au Service de police à compter du 9 avril 2015 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 088

6.4 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le remplacement du titulaire en congé de maladie;

CONSIDÉRANT la planification des travaux prévus pour la saison estivale et le remplacement des vacances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Major à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements au Service des travaux publics pour une période maximale de 1200 heures à compter du 23 mars 2015 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 089

6.5 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel de voirie pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Gabriel Bigras, Joey Champagne et Joé McMillan pour une période de 32 semaines à compter du 27 avril 2015 à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 090

6.6 Embauche temporaire de répartiteurs au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste répartiteur temporaire et la période d'affichage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Marika Lachance Turcotte et Isabelle Baillargeon à titre de répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police respectivement à compter du 3 mars 2015 et du 7 avril 2015, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 091

6.7 Embauche d'un policier régulier - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste régulier suite à la démission d'un policier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur José Lévesque à titre de policier régulier à compter du 5 avril 2015 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 092

6.8 Nomination de deux capitaines aux opérations par intérim sur rotation - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la vacance des postes de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de capitaine aux opérations par intérim;

CONSIDÉRANT une période de rotation à tous les 9 mois consécutifs de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Sylvain Régimballe et Philippe Malherbe à titre de capitaine aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie respectivement pour la période de janvier à septembre 2015 et d'octobre 2015 à juin 2016 et ainsi de suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 093

6.9 Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2015-01 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 04 094

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 12 924,07 $ et pour le mois de mars 2015 au montant de 233 060,24 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 095

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 76 630,84 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 04 096

9.1 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2013 à un appel d'offres public pour l'achat de différents produits pétroliers avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Paul Grand'Maison inc. et La Coop Fédérée ont été mandatées par la résolution CA13 06 143;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er mai qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler, pour la période 2015-2016 et selon les conditions d'établissement des prix unitaires nets au litre prescrits au document d'appel d'offres TP-2013-28, le contrat de :

- l'entreprise Paul Grand'Maison inc. pour la fourniture de produits pétroliers pour les génératrices et pour le chauffage des bâtiments;

- La Coop Fédérée pour la fourniture de produits pétroliers pour les véhicules biodiesel B5 -25°C et B5 -40°C.

L'ensemble des coûts est assumé par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

CA15 04 097 **9.3 Marquage de lignes de rues - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignes Maska	29 750,45 $
Marquage et Traçage du Québec inc.	33 061,60 $
Lignco Sigma inc.	46 169,80 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lignes Maska au montant de 29 750,45 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 098 **9.4 Scellement de fissures - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 4 500 mètres linéaires et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Environnement Routier NRJ inc.	8 010 $
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	13 140 $
Gestion Pavex (9254-8783 Québec inc.)	13 410 $
Eurovia Québec Construction inc.	19 125 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc., au montant de 8 010 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), pour procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 099 **9.5 Remplacement des déshumidificateurs de l'aréna - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement des deux déshumidificateurs de l'aréna et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Fixair Inc.	38 250 $
Cimco Réfrigération	47 875 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Fixair Inc. au montant de 38 250 $ taxes en sus (projet 2015-28), pour le remplacement des déshumidificateurs de l'aréna, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 04 100 **11.1 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes (année 2015-2016);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 101 **11.2 Place de la Gare - approbation de la grille d'analyse des propositions pour la gestion**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs doit procéder à un appel d'offres pour la gestion de la Place de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont la grille d'analyse diffère de celle de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'analyse des propositions préparée par le Service de la culture et des loisirs pour l'appel d'offres concernant la gestion de la Place de la Gare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 04 102 **11.3 Place de la Gare - modification de l'entente de services**

CONSIDÉRANT QUE la surveillance et l'entretien de la Place de la Gare est effectué par quatre personnes tel que convenu dans le protocole d'entente autorisé par la résolution CA15 01 025;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Michel Poirier le 15 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la modification de l'entente pour la gestion et l'entretien de la Place de la Gare en remplaçant monsieur Michel Poirier par monsieur Jean-Marc Pisapia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CA15 04 103 **13.1 Achat de vêtements de protection incendie**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix sur invitation auprès de deux soumissionnaires afin de remplacer des vêtements de protection incendie et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme soit celle de l'entreprise Aréo-Feu ltée, au montant de 14 936,88 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), pour la fourniture de 7 vêtements de protection incendie, conformément au devis technique de la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 04 104 **13.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE transmettre à la MRC des Laurentides la présente résolution de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et d'autoriser le directeur du Service sécurité incendie à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 avril 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 04 105

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault

initiales du maire

0037

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 avril 2015

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0228
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 avril 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 avril 2015** à **19 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 9 mars 2015;
3.2 Reprise de la séance ajournée le 9 mars 2015;

4. Règlements

4.1 Règlement (2015)-144 décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane - adoption;
4.2 Règlement (2015)-145 concernant la salubrité des immeubles résidentiels - adoption;
4.3 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;

5. Administration

5.1 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;
5.2 Événement Gran Fondo 2015 - autorisation des trajets de vélo;
5.3 Formation de l'Union des municipalités du Québec - participation;
5.4 Retiré;
5.5 Acquisition - servitude sur une partie du lot 4 650 736 - sentier du lac de l'Aqueduc;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire de deux préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;
6.2 Embauche temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;
6.3 Embauche de coordonnateurs - camp de jour 2015 - Service de la culture et des loisirs;
6.4 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Retiré;

7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 276, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel;

8.1.2 1122, rue de Saint-Jovite - implantation du conteneur à matières résiduelles en cour avant, empiètement d'une case de stationnement en marge avant et aménagement de 12 cases dont les manœuvres seront effectuées dans l'emprise de la rue Mercure;

8.1.3 545, rue de Saint-Jovite - absence d'aire d'isolement;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunions du 24 mars 2015 et du 16 mars 2015;

8.3 Retiré;

8.4 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification;

8.5 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - Les Manoirs du Lac-Tremblant inc. - lot 2 803 733;

8.6 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - projet intégré secteur Iroc - Station Mont Tremblant et Groupe Sylvain Farand inc. - chemin des Saisons;

8.7 Retiré;

8.8 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès - lot 5 598 712 du cadastre du Québec;

8.9 Autorisation de signatures pour servitudes - PPU du Village 1995 - lots 2 802 698 et 2 803 230 du cadastre du Québec;

8.10 Retiré;

8.11 Occupation du domaine public - changement de propriétaire - 708, rue de Saint-Jovite;

8.12 Autorisation au Club de Vélo Mont-Tremblant pour travaux dans les sentiers;

8.13 Demande d'occupation permanente du domaine public - 296, 298 et 300 chemin des Boisés - conduite d'eau et fils électriques;

8.14 Étude pour accès au Domaine Saint-Bernard - mandat de services professionnels;

8.15 Adoption de la déclaration de service à la clientèle - Service de l'urbanisme;

9. Travaux publics

9.1 Quais municipaux au parc la Halte-du-Quai au lac Tremblant - baux;

9.2 Retiré;

9.3 Entente relative aux travaux municipaux rue Saint-Louis - développement Sunrise - modification quote-part;

9.4 Club de Vélo Mont-Tremblant - demande d'approbation de construction de sentiers;

9.5 Modification au règlement (2014)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 $ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire;

9.6 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2015;

10. Environnement

10.1 Renouvellement du terme du comité des lacs;

10.2 Collecte de matières organiques, phase II - entente;

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 avril 2015

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 avril 2015.

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM15 04 107 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM15 04 108 **3.1 Séance du 9 mars 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2015, tel que déposé en modifiant :

- la résolution CM15 03 100 par le remplacement dans le résolu de la date de la course à relais du « 6 juin 2015 » par « 2 mai 2015 »;
- la résolution CM15 03 094 par le remplacement dans le résolu du nom « du chemin l'Albatros » par « du chemin des Saisons ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 109 **3.2 Reprise de la séance ajournée le 9 mars 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la reprise de la séance du conseil municipal, ajournée le 9 mars 2015 et tenue le 12 mars 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM15 04 110

4.1 Règlement (2015)-144 décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 9 mars 2015;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-144 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 105 000 $ POUR LA MISE À NIVEAU DU CHEMIN DU FAUBOURG ET DE L'IMPASSE DE LA SAVANE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 111

4.2 Règlement (2015)-145 concernant la salubrité des immeubles résidentiels - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 mars 2015;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-145 CONCERNANT LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 112

4.3 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 12 mai 2015, à 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 04 113

5.1 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage depuis maintenant 30 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser la somme de 500 $ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur le dimanche 14 juin 2015, soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 114

5.2 Événement Gran Fondo 2015 - autorisation des trajets de vélo

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser les 4 trajets de vélo de l'événement Grand Fondo qui aura lieu le 30 mai 2015, conformément au document déposé en annexe soit :

- Super Fondo, 160.0 km;
- Gran Fondo 123.5 km;
- Medio Fondo 78.5 km;
- Molo Fondo 46.0 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 115

5.3 Formation de l'Union des municipalités du Québec - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à participer à la formation de l'UMQ sur l'habileté à parler en public qui aura lieu le 15 avril à Saint-Jérôme et de payer les frais au montant de 345 $, taxes et frais inhérents en sus (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Retiré

CM15 04 116

5.5 Acquisition - Servitude sur une partie du lot 4 650 736 - sentier du lac de l'Aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 3 280 471 et 4 651 703 entourant le lac de l'Aqueduc et souhaite construire un sentier pédestre et un petit stationnement permettant au public d'accéder au lac et au terrain de la Ville, constituant les fonds dominants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété l'acquisition d'une servitude sur une partie du lot 4 650 736 de gré à gré ou par voie d'expropriation par la résolution CM14 12 434;

CONSIDÉRANT QU' un accord est intervenu entre la propriétaire et la Ville sur les modalités d'acquisition de cette servitude par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de la propriétaire en date du 4 février 2015 et acquérir une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 4 650 736 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 357,5 m^2, désignée comme étant

la parcelle numéro 1 du plan 62 154-D et de la description technique portant le numéro 6 032 préparés le 21 janvier 2013 par Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, tous les frais d'acquisition étant à la charge de la Ville (projet 2014-43);

QUE cette servitude permette l'aménagement, l'entretien et la rénovation d'un passage à pied, véhicule automobile ou tout autre moyen de transport, en vue d'accéder au stationnement à être aménagé sur le lot voisin, lequel permettra l'accès au futur sentier piétonnier menant au lac de l'Aqueduc;

DE mandater les professionnels requis aux fins de préparer tous les documents nécessaires à l'acte d'acquisition de cette servitude par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 04 117

6.1 Embauche temporaire de deux préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'embauche de deux préposés à l'écocentre dont un pour un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi et l'autre pour un poste de 38 heures par semaine du mardi au samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Luc Gagnier et Donald Méthot à titre de préposés à l'écocentre au Service des travaux publics et ce, respectivement à compter du 13 et du 14 avril 2015 pour une durée respective de 22 et de 26 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 118

6.2 Embauche temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur François Lemieux à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 30 mars 2015 pour une durée de 16 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 119

6.3 Embauche de coordonnateurs - camp de jour 2015 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes au camp de jour pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder, tel qu'entendu, à l'embauche de cinq coordonnateurs pour le camp de jour 2015, soit mesdames Annabelle Boivin, Vanessa Gauthier-Bisson, Danika Couture-Peck, Marie-Ève Lemaire St-Gelais et monsieur Yoann Charlebois Perreault pour une période maximale de 11 semaines à compter du 7 juin jusqu'au 15 août 2015.

L'embauche d'un cinquième coordonnateur (Marie-Ève Lemaire St-Gelais) dépend du nombre d'inscriptions au camp de jour et toutes ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 120

6.4 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche temporaire de madame Lina Lorena Gauthier à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme pour une période maximale de 210 heures à compter du 9 avril 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 04 121

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2015 au montant de 131 388,28 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM15 04 122

7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2013 à un regroupement d'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et a nommé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'UMQ, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement et l'attribution du contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2016;

D' accepter l'offre de BFL Canada risques au montant 535 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420) plus des frais de 60 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 276, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-024) vise à autoriser que la superficie d'espace naturel représente 54,07 % plutôt que 80 % de la superficie totale de la propriété.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-03-046)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1122, rue de Saint-Jovite - implantation du conteneur à matières résiduelles en cour avant, empiètement d'une case de stationnement en marge avant et aménagement de 12 cases dont les manœuvres seront effectuées dans l'emprise de la rue Mercure

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-026) vise, dans le cadre d'une nouvelle reconstruction, à autoriser :

- qu'entre le bâtiment projeté et la rue du Postier, un conteneur à matières résiduelles soit situé en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- que le positionnement d'une case de stationnement soit à 0,10 m plutôt qu'à 1 m de la ligne avant;
- l'aménagement de 12 cases de stationnement dont l'usage nécessitera des manœuvres dans l'emprise de la rue Mercure.

Le CCU recommande d'accepter cette demande sous conditions. (CCU15-03-045)

Questions du public : une seule question est posée.

8.1.3 545, rue de Saint-Jovite - absence d'aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-028) vise à autoriser l'implantation d'un escalier menant au sous-sol accolé à l'allée d'accès du stationnement alors qu'une aire d'isolement d'une profondeur de 1 m devrait être respectée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-03-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

CM15 04 123

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunions du 24 mars 2015 et du 16 mars 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter le projet de reconstruction du bâtiment logeant la Société des Alcools au 1122, rue de Saint-Jovite, incluant l'aménagement d'une aire de stationnement, projet assujetti au PIIA-02 des portes d'entrée principales et ayant fait l'objet de la recommandation CCU14-05-074 et de la résolution du conseil CM14 07 273; le tout conformément au plan projet d'ensemble de l'arpenteure-géomètre madame Stéphanie Gagnon, numéro 64 704-C, minute 447 et daté du 17 février 2015 ainsi qu'aux plans de la firme Parent - Labelle architectes inc. numéro 13029 et daté du 16 février 2015; cette acceptation est conditionnelle au dépôts :

- d'un plan d'aménagement paysager de qualité professionnelle;
- d'une garantie financière représentant 2 % de la valeur des travaux (maximum 10 000 $);

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 16 mars 2015 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
276, chemin Desmarais	CCU15-03-046
545, rue de Saint-Jovite	CCU15-03-047

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1122, rue de Saint-Jovite	CCU15-03-045

Cette dernière en remplaçant la première condition par la suivante « Suggérer l'installation d'un conteneur à matières résiduelles semi-enfoui;»

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
839, rue de Saint-Jovite	CCU15-03-052

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
545, rue de Saint-Jovite	CCU15-03-048
350-356, rue Magloire-Gosselin	CCU15-03-049
169, route 117	CCU15-03-050
3035, chemin de la Chapelle	CCU15-03-051
1335, route 117	CCU15-03-054
1345, route 117	CCU15-03-055

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
457, rue Charbonneau	CCU15-03-053

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Retiré

CM15 04 124 **8.4 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification**

CONSIDÉRANT QU' une entente cadre est intervenue le 10 novembre 2008 entre la Ville et 3054136 Nova Scotia Company pour la réalisation du développement de l'hôtel-spa le Franceschini;

CONSIDÉRANT QU' une première prolongation de délai a été accordée jusqu'au 30 avril 2012 par la résolution CM10 06 190, une seconde jusqu'au 30 avril 2014, par la résolution CM12 04 612 et une troisième jusqu'au 30 avril 2015 par la résolution CM13 11 390;

CONSIDÉRANT QU' une demande datée du 16 mars 2015 a été adressée par le promoteur afin de prolonger à nouveau le délai prévu à l'article 8 de cette entente, délai pendant lequel la Ville s'engage à ne pas apporter de modifications à son règlement de zonage qui pourraient compromettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est motivée par la situation économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier l'article 8 de l'entente avec 3054136 Nova Scotia Company et de prolonger jusqu'au 31 octobre 2016 le délai pour le dépôt d'une demande de permis ou de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM15 04 125 **8.5 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - Les Manoirs du Lac-Tremblant inc. - lot 2 803 733**

CONSIDÉRANT QUE les Manoirs du Lac Tremblant inc., propriétaire du lot 2 803 733 du cadastre du Québec, désirent créer 5 terrains voués à des habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QU' un sentier à l'ouest de ce terrain, nommé La Cachée, dont une infime partie est sous servitude, est utilisé comme sentier de raquette et de vélo de montagne;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire déplacer ce sentier vers l'est et qu'il offre à la Ville un terrain et une servitude pour sa relocalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Les Manoirs du Lac Tremblant pour la cession, à des fins de parcs et espaces verts visant la subdivision du lot 2 803 733 du cadastre du Québec, d'un terrain représentant environ 21 315 m^2 et d'une servitude de sentier d'une largeur de 2 m représentant environ 23 593 m^2 à la condition que tous les frais professionnels relatifs à la cession de terrain, à la création de cette servitude et à l'annulation d'une partie de la servitude existante (publiée sous le n° 11 271 712) dont le parcours du sentier sera remplacé, soient à la charge du propriétaire, la Ville assumant les frais de construction du nouveau sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM15 04 126

8.6 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - projet intégré secteur Iroc - Station Mont Tremblant et Groupe Sylvain Farand inc. - chemin des Saisons

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté un plan image pour un projet intégré d'habitation en bordure du chemin des Saisons visant la création de trois lots d'une superficie totale de 29 701 m^2;

CONSIDÉRANT QU' une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels s'applique à ce projet;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM15 02 050 qui prévoyait le versement en argent de la contribution pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT QU' il serait préférable d'obtenir une servitude de 2 376 m^2 pour construire des sentiers de vélos de montagne, comme d'ailleurs le recommande Plein Air Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CM15 02 050;

QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espace naturel pour le projet intégré présenté par le Groupe Sylvain Farand inc. situé sur le chemin des Saisons dans le secteur Iroc soit une servitude représentant une superficie totale approximative de 2 376 m^2 pour des futurs sentiers situés dans la partie sud du lot 2 803 732 et à l'intérieur de la zone FA-539-2 telle que délimitée par le règlement de zonage (2008)-102 actuel;

QUE tous les frais relatifs à cette servitude soient assumés par Station Mont Tremblant ou le Groupe Sylvain Farand inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retiré

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM15 04 127

8.8 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès - lot 5 598 712 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux allées d'accès du projet domiciliaire *Projet 360° sur Le Maître* (situé à l'intersection des rues Barbe et Émond);

CONSIDÉRANT QUE la proposition « allée des Chevaux-Blancs » fait référence à la présence, pendant de nombreuses années, de chevaux blancs qui tiraient pendant l'hiver un traîneau pour le plus grand plaisir des petits et des grands et dont le pâturage se trouvait là où s'implante aujourd'hui le projet;

CONSIDÉRANT la proposition « allée du Panorama » fait référence à la vue intéressante de l'emplacement;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la Politique relative à la toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer respectivement l'allée principale et l'allée en forme de croissant situées sur le lot 5 598 712, du cadastre du Québec, « allée des Chevaux-Blancs » et « allée du Panorama ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM15 04 128

8.9 Autorisation de signatures pour servitudes - PPU du Village 1995 - lots 2 802 698 et 2 803 230 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant, dans le cadre de son Plan particulier d'urbanisme (PPU) de 1995, a réalisé des travaux sur le chemin du Village en partie sur des terrains privés et qu'il y a lieu de régulariser ces situations;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 802 698 consent à l'enregistrement d'une servitude en faveur de la Ville pour la présence d'un lampadaire et de fils électriques souterrains sur sa propriété sise au 1940-1946, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 803 230 consent à l'enregistrement d'une servitude en faveur de la Ville pour la présence d'une borne d'incendie sur sa propriété sise au 2001, chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'acquisition de servitudes sur les lots 2 802 698 et 2 803 230 du cadastre du Québec pour la construction, l'entretien et le remplacement d'une borne d'incendie, d'un lampadaire et de fils électriques souterrains tels qu'ils apparaissent sur les descriptions techniques préparées par l'arpenteur géomètre monsieur Christian Murray, numéros 23070-9 et 23070-13, minute 14 400 et daté du 15 décembre 2014;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.10 Retiré

CM15 04 129

8.11 Occupation du domaine public - changement de propriétaire - 708, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 708, rue de Saint-Jovite a demandé une occupation du domaine public pour l'installation d'une enseigne dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite en 2005, que le conseil a acceptée par sa résolution 2005-807;

CONSIDÉRANT QU' il y a un nouveau propriétaire et qu'il doit être inscrit au registre de l'occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser une occupation permanente du domaine public du 708, rue de Saint-Jovite à la compagnie 9222-6638 Québec inc., le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68;

DE radier du registre de l'occupation du domaine public, l'autorisation 2006-APO-003 correspondant à la compagnie 9140-8484 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 130 **8.12 Autorisation au Club de Vélo Mont-Tremblant pour travaux dans les sentiers**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant a demandé une subvention à la Coalition nationale sur les sentiers (CNS) pour la réparation de ses sentiers;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme demande une autorisation écrite des propriétaires des sentiers afin d'y autoriser les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le Club de Vélo Mont-Tremblant à procéder à la réparation des sentiers la Truite, la Sciotte et la Villa Bellevue situés sur les terrains de la Ville ou sous servitudes en faveur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 131 **8.13 Demande d'occupation permanente du domaine public - 296, 298 et 300 chemin des Boisés - conduite d'eau et fils électriques**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des 296, 298 et 300, chemin des Boisés ont demandé une occupation du domaine public pour la pose d'une conduite d'eau et de fils électriques dans l'emprise du chemin des Boisés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés à la fin des années 1980 et que la demande vise à régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires des 296, 298 et 300 chemin des Boisés, le tout conformément au projet

d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 132

8.14 Étude pour accès au Domaine Saint-Bernard - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le Domaine Saint-Bernard reçoit environ 75 000 visiteurs par année et que son unique accès se fait par le chemin Saint-Bernard qui n'est pas conçu pour jouer ce rôle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à une étude sur l'accessibilité au Domaine et que le Service de l'urbanisme a lancé un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Apur consultants inc.	10 800 $
Aecom consultant-conseil	17 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Apur consultants inc., au montant de 10 800 $, taxes en sus (poste 02-701-51-419), pour une étude portant sur l'accessibilité au Domaine Saint-Bernard conformément à la soumission déposée le 27 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 133

8.15 Adoption de la déclaration de service à la clientèle - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande au Service de l'urbanisme de poursuivre l'implantation d'une approche d'aide aux clients avec une philosophie de recherche de solutions et une culture axée sur une approche proactive;

CONSIDÉRANT QUE le service à la clientèle offert par le Service de l'urbanisme joue un important rôle dans la mise en œuvre de cette orientation du conseil;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'informer les différents partenaires et clients de la qualité et de l'étendue du service à la clientèle qui est offert afin que tous aient une vision commune de la prestation offerte.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la déclaration de service à la clientèle du Service de l'urbanisme qui assure que chacun puisse connaître et adhérer au seul objectif, soit celui d'offrir un service de qualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM15 04 134 **9.1 Quais municipaux au parc la Halte-du-Quai au lac Tremblant - baux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en voie de devenir propriétaire des quais flottants attaché au parc la Halte-du-Quai permettant l'amarrage de 11 bateaux de plaisance;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente à intervenir, les détenteurs de quais actuels conserveront leur emplacement mais devront dorénavant signer un bail et respecter les mêmes exigences que les 24 occupants des quais dont la Ville est déjà propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de baux annuels à intervenir entre les locataires ou occupants des emplacements aux quais flottants attachés au parc la Halte-du-Quai, conformément au projet déposé et d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer ceux-ci pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

CM15 04 135 **9.3 Entente relative aux travaux municipaux rue Saint-Louis - Développement Sunrise - modification quote-part**

CONSIDÉRANT l'entente signée en 2007 par Développement Sunrise en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux entérinée par le biais de la résolution CM07 12 423, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2007 prévoit, pour les immeubles et propriétés ayant profités des travaux qui ne relevait pas du promoteur, le paiement de quotes-parts par les bénéficiaires selon l'annexe D de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'un des actionnaires de Développement Sunrise est devenu propriétaire du lot 2 802 817 pour lequel une quote-part a été définie dans l'entente et qu'il n'y a plus lieu d'exiger cette quote-part pour ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE modifier l'annexe D, de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée avec Développement Sunrise pour le prolongement des services sur la rue Saint-Louis, en retirant le lot 2 802 817 de l'exigence de paiement d'une quote-part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 136 **9.4 Club de Vélo Mont-Tremblant - demande d'approbation de construction de sentiers**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant désire exécuter des travaux pour réaliser des sentiers dans l'emprise de la

montée Ryan qui est sous la juridiction ministère des Transports du Québec et qu'un permis de voirie est nécessaire pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant a déjà effectué toutes les démarches requises auprès du ministère des Transports du Québec afin de justifier ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a demandé au Club de Vélo Mont-Tremblant d'obtenir une résolution du conseil municipal qui confirme l'accord de la Ville de Mont-Tremblant à l'ajout du nouveau sentier;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant sera responsable de la réalisation des travaux d'aménagement du sentier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE confirmer au ministère des Transports du Québec, l'accord de la Ville de Mont-Tremblant à l'aménagement d'un sentier par le Club de Vélo Mont-Tremblant le long de la montée Ryan, à l'intérieur de l'emprise du ministère, le tout en conformité avec le plan soumis en annexe;

QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant s'engage à respecter les clauses du permis de voirie qui sera délivré par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 137

9.5 Modification au règlement (2014)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 $ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption du règlement d'emprunt (2014)-140, l'étude du projet de mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire favorise le maintien de rues à deux sens, au lieu de rues à sens unique, tel que le prévoyait ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la modification nécessaire n'affectera pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmentera pas la charge des contribuables;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le remplacement des annexes « A, B et D » du règlement (2014)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 $ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire, afin de représenter le changement de sens unique à double sens des rues visées au règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, copie de la présente résolution sera transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 138

9.6 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2015

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire

pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où des travaux de réfection sont nécessaires, dont voici une liste non exhaustive :

Chemin des Castors (800 m) **170 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

Croissant Gérard-Côté (450 m) **125 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Pavage conventionnel;

Chemin du Lac-Duhamel (650 m) **155 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Pavage conventionnel;

Chemin du Tour-du-Lac (400 m) **160 000 $**
- Pulvérisation pavage existant;
- Amélioration de la fondation;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM15 04 139

10.1 Renouvellement du terme du comité des lacs

CONSIDÉRANT QUE le terme de certains membres du comité des lacs arrive à échéance en avril 2015 et que ces membres ont signifié leur intérêt à poursuivre le mandat du comité des lacs;

CONSIDÉRANT QUE le comité prévoit toujours la présence d'un citoyen au sein du comité pour une perception plus complète des dossiers étudiés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat des personnes suivantes qui siègent au comité des lacs pour une période de deux ans soit :

Jusqu'au 15 avril 2017 :
- le directeur du Service de l'environnement;
- le directeur du Service des travaux publics;

- le directeur du Service de police.

Jusqu'au 18 mai 2017 :
- monsieur André Morel, représentant des citoyens.

Madame Thérèse Barrette est nommée par la résolution CM14 01 013 jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 04 140 **10.2 Collecte de matières organiques, phase II - entente**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM14 09 340, la Ville est devenue partenaire du projet pilote de la Régie inter-municipale de la Rouge (RIDR) sur les matières organiques, qui vise à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT QUE dans ce projet, la RIDR agit à titre de coordonnatrice et responsable, la MRC agit à titre de responsable de la compétence quant à certains domaines quant aux matières résiduelles sur le territoire étant l'objet des présentes et la Régie inter-municipale des Trois-Lacs (RITL) agit à titre de fournisseur de services;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM 15 01 027, l'approbation du protocole d'entente par la Ville est requise afin d'autoriser sa signature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la RIDR, la RITL, la MRC des Laurentides et la Ville concernant la phase II du projet sur la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 avril 2015

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 avril 2015

Le maire répond aux questions des personnes présentes et une lettre concernant un abri de bateau est déposée.

CM15 04 141

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0026
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mai 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 mai 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 avril 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;
4.2 Règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;

6. Ressources humaines
6.1 Retiré;
6.2 Embauche de stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics;
6.3 Embauche de stagiaire en génie de construction - division Parcs et immeubles - Service des travaux publics;
6.4 Embauche de deux policiers temporaires - Service de police;
6.5 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police;
6.6 Embauche d'étudiants aux événements - Service de la culture et des loisirs;
6.7 Corrections de la résolution CA15 01 008;
6.8 Prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics;
6.9 Embauche temporaire aux patinoires - Service des travaux publics;
6.10 Embauche de deux journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
6.11 Création de poste et nomination - Service des travaux publics;
6.12 Taux horaire du capitaine par intérim - Service de sécurité incendie;
6.13 Signature d'une entente de préretraite - Service de police;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;

7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et des rapports des vérificateurs externes;
7.5 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Aménagement paysager du carrefour giratoire route 117 et de la rue Vaillancourt - contrat;
9.2 Fourniture de pierre concassée - contrat;
9.3 Engagements CEHQ - mise à niveau du barrage au lac Tremblant;
9.4 Contrat de location octroyant les droits du domaine de l'État nécessaires au maintien du barrage du lac Tremblant (X0005385) - signature;
9.5 Mise à niveau du barrage du lac Tremblant - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Bibliothèque du Couvent - modification de l'horaire d'ouverture;
11.2 Autorisation de passage et d'événement;

12. Police
12.1 Plan d'organisation policière - addenda;

13. Incendie
13.1 Vente d'un camion - contrat.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 05 106 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 05 107 **3.1 Séance du 13 avril 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 avril 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 05 108

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

Les modifications concerneront principalement et sans s'y limiter la mise à jour de la signalisation concernant :

- L'ajout de panneaux de limites de vitesses sur les chemins David, 7e rang et le secteur du lac Maskinongé;
- L'enlèvement des panneaux d'arrêts à l'intersection du boulevard Docteur-Gervais et de la rue Lajeunesse;
- L'autorisation de stationner sur un côté de la rue Mercure;
- L'autorisation de stationner à l'entrée de la rue Perreault;
- La création d'une nouvelle zone de stationnement sur le chemin du Village dans le secteur du Parc Daniel-Lauzon;
- L'interdiction de stationnement sur un côté de la rue Dicaire et du chemin de la Falaise.

CA15 05 109

4.2 Règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Administration

CA15 05 110

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA15 05 111

6.2 Embauche de stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Félix Maurer à titre de stagiaire en génie civil - division services techniques du Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 4 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 112

6.3 Embauche de stagiaire en génie de construction - division Parcs et immeubles - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Luka Fugère à titre de stagiaire en génie de construction - division parcs et immeubles du Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 4 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 113

6.4 Embauche de deux policiers temporaires - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance de deux postes de policiers en raison d'un départ définitif et de la prise d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Jean-Sébastien Hayes et Jérémie Pellerin à titre de policiers temporaires à compter du 25 mai 2015 pour une période maximale de 20 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 114

6.5 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de huit cadets afin d'assister les policiers pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Alice Valiquette et Véronique Proulx-Hardy et de messieurs Olivier La Salle, Philippe-Olivier Desjardins, Samuel Groulx, Guillaume Pilote, Philippe Piché et Félix F. Alarie à titre de cadet policier pour l'été 2015 pour une durée maximale de 5 440 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 115

Modifiée par la résolution CA15 06 139

6.6 Embauche d'étudiants aux événements - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mélissa Martin Poirier et de monsieur Benjamin Lefrançois à titre d'étudiant aux événements respectivement en date du 19 mai et du 22 juin 2015 pour une période maximale de 960 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 116 **6.7 Correction de la résolution CA15 01 008**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA15 02 030 corrigeait la résolution CA15 01 008 et qu'il subsiste dans cette dernière une erreur dans une date d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE modifier le paragraphe du résolu de la résolution CA15 01 008 comme suit :

« Et RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Marius Gallant et Sébastien Ste-Marie à titre de préposés aux patinoires respectivement en date du 8 et du 19 décembre 2014 pour une période maximale de 15 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 117 **6.8 Prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la température actuelle permet la prolongation des heures d'ouverture et de fermeture de la patinoire de la rue Cadieux et de la patinoire du Chalet Daniel Lauzon;

CONSIDÉRANT l'enlèvement des décorations de Noël;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à la prolongation des emplois de messieurs Marius Gallant et Philippe Giroux respectivement du 23 au 26 mars 2015 et du 23 mars au 10 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 118 **6.9 Embauche temporaire aux patinoires - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison d'un accident du travail;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la patinoire extérieure sur la rue Cadieux;

CONSIDÉRANT les remplacements des vacances annuelles du personnel de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Louis Gauthier à titre de préposé aux patinoires au Service des travaux publics à compter du 3 novembre 2014 jusqu'au 24 avril 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 119

6.10 Embauche de deux journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le volume des travaux de pavage à effectuer;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche de messieurs Alexis Paquin et Sébastien Ste-Marie à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics à compter du 1er juin 2015 pour une période de 16 semaines, payable par le surplus libre accumulé, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 120

6.11 Création de poste et nomination - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un chef d'équipe qui a comme principales tâches la distribution, la réalisation et l'accomplissement des travaux selon les normes et les attentes du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont effectués par les préposés à l'entretien des parcs et espaces verts, par les préposés à l'entretien des immeubles et équipements et par les étudiants embauchés pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à la création du poste de chef d'équipe Parcs et immeubles au Service des travaux publics et de procéder à la nomination de monsieur André Ouellette à titre de chef d'équipe Parcs et immeubles à compter du 12 mai 2015 pour une période de 26 semaines, selon les termes et condition prévus à la convention collective applicable. À la fin de la saison 2015, une évaluation de la performance du chef d'équipe sera exigée et le renouvellement de l'emploi pour la saison 2016, s'il y a lieu, sera conditionnel à une appréciation des plus satisfaisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 121

Modifiée par la résolution CA15 06 139

6.12 Taux horaire du capitaine par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la nomination de deux capitaines par intérim par rotation au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les taux horaires applicables aux différentes tâches reliées à l'exercice de la fonction de capitaine par intérim pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de verser les taux horaires applicables aux différentes tâches de la fonction de capitaine par intérim et ce, rétroactivement au 1er janvier 2015 :

- Taux horaire de combat du capitaine par intérim : 33,90 $;
- Taux horaire pour le travail administratif : 24,66 $;
- Taux horaire pour de la garde externe : 2,07 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 122

6.13 Signature d'une entente de préretraite - Service de police

CONSIDÉRANT QU' un employé cadre désire se prévaloir d'une réduction des heures de travail en vue d'une retraite progressive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'amendement au contrat de travail autorisant l'employé cadre à diminuer ses heures de travail en vue d'une retraite progressive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 05 123

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril au montant de 188 982,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 124

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 250 951,28 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 125 **7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2013 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou au greffier adjoint de vendre à l'enchère publique, le 22 juillet 2015, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes,* les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou la trésorière ou le trésorier adjoint soient autorisés à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 22 juillet 2015, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou le greffier adjoint soient autorisés à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 126 **7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice

terminé le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 127 **7.5 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA15 05 128 **9.1 Aménagement paysager du carrefour giratoire route 117 et de la rue Vaillancourt - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement paysager du carrefour giratoire à l'intersection de la route 117 et de la rue Vaillancourt et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Paysagiste Northland inc.	38 324,00 $
Levert Paysage (1995)	44 921,80 $
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	69 165,80 $
Construction Tremblant	104 796,29 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagistes Northland inc. au montant de 38 324 $, taxes en sus (projet 2014-92), payable par le règlement d'emprunt 2015-A-41, pour l'aménagement du carrefour giratoire situé à l'intersection de la route 117 et de la rue Vaillancourt, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-12;

QUE l'octroi et la réalisation de ce contrat est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 2015-A-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CA15 05 129 **9.2 Fourniture de pierre concassée - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection de chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet, dont les résultats sont les suivants :

	Prix unitaire Pierre concassée 20-0 mm (tout venant) (transport, taxes et redevance en sus)		
	Soumissionnaires		
Emplacement	**Carrière Miller 2014**	**Excavation R.B. Gauthier inc.**	**Les Entreprises Guy Desjardins inc.**
Voirie générale	8,70 $/tonne	9,50 $/tonne	10,50 $/tonne
Projets divers	8,00 $/tonne	9,50 $/tonne	10,50 $/tonne

	Prix unitaire Pierre concassée 56-0 mm (tout venant) (transport, taxes et redevance en sus)		
	Soumissionnaires		
Emplacement	**Carrière Miller 2014**	**Excavation R.B. Gauthier inc.**	**Les Entreprises Guy Desjardins inc.**
Voirie générale	8,90 $/tonne	9,40 $/tonne	10,50 $/tonne
Projets divers	8,00 $/tonne	9,40 $/tonne	10,50 $/tonne

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'entreprise Carrière Miller (2014) pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm et 56-0 mm (tout venant), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2015-11 et réparti comme suit selon les prix unitaires :

	Prix unitaire Pierre concassée	
Emplacement	**20-0 mm (tout venant) (transport, taxes et redevance en sus)**	**56-0 mm (tout venant) (transport, taxes et redevance en sus)**
Voirie générale Poste budgétaire : 02-320-00-621	8,70 $/tonne	8,90 $/tonne
Projets divers Projets : 2014-68, 2014-91, 2014-93, 2015-11, 2015-13 à 2015-16 et 2015-23	8,00 $/tonne	8,00 $/tonne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 05 130 **9.3 Engagements CEHQ - mise à niveau du barrage au lac Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réparer et mettre à niveau le barrage X0005385 afin de se conformer aux normes établies dans la *Loi sur la sécurité des barrages* (RLRQ, c. S-3.1.01);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suivant le traitement et l'analyse du dossier de mise à niveau du barrage du Lac Tremblant par le Centre d'expertise hydrique du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE la Ville entend réaliser les travaux de mise à niveau du barrage du lac Tremblant incluant notamment et sans s'y restreindre, l'ajout d'ancrage au roc, le décapage de tout béton friable du seuil fixe et des piliers de béton et la confection de béton avec acier d'armature au besoin, le tout conformément aux plans S-001 à S-005 et S-100 à S-104 préparés pour autorisation par monsieur Luc Laliberté, ingénieur, en date du 2 mars 2015 et soumis au CEHQ en date du 14 avril 2015;

QUE les travaux de mise à niveau seront effectués conformément aux plans préparés par monsieur Luc Laliberté, ingénieur, auxquels il est référé ci-dessus, nonobstant les commentaires qui pourraient être soumis par les analystes du CEHQ, lesquels commentaires seront intégrés à l'intérieur des plans qui seront émis pour soumission et construction;

QUE ces travaux seront effectués entre le 17 août et le 30 septembre 2015;

QUE la Ville s'engage à maintenir le niveau d'exploitation actuel du barrage, ce qui devrait assurer le maintien de la paix cadastrale actuelle et à régler au cas par cas les plaintes des riverains (terrains privés) qui pourraient survenir sur le pourtour du lac eu égard au niveau d'exploitation actuel;

QUE la Ville s'engage à payer les frais inhérents, notamment les frais d'ouverture de dossier, d'approbation, d'autorisation et de certificat d'autorisation reliés aux travaux de mise à niveau du barrage (projet 2013-56);

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer un futur engagement de la Ville eu égard à la mise en œuvre des mesures temporaires qui pourraient être recommandées par la firme SM*i* pour assurer la sécurité du barrage d'ici la réalisation des travaux correctifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 05 131

9.4 Contrat de location octroyant les droits du domaine de l'État nécessaires au maintien du barrage du lac Tremblant (X0005385) - signature

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est propriétaire du barrage du lac Tremblant, lequel est connu sous le numéro X0005385 au Répertoire des barrages tenu par le Centre d'expertise hydrique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lit du cours d'eau sur lequel est construit le barrage est la propriété du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques administre les cours d'eau publics au nom du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réparer et mettre à niveau le barrage X0005385 afin de se conformer aux normes établies dans la *Loi sur la sécurité des barrages* (RLRQ, c. S-3.1.01);

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la situation foncière du barrage et se faire conférer un bon et valable titre de propriété, la Ville doit conclure un contrat de location avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire régulariser la situation foncière du barrage en signant un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE Le Gouvernement du Québec a déjà émis des droits à la Pisciculture Mont-Tremblant afin de lui permettre de raccorder un tuyau d'amenée d'eau froide et/ou un tuyau d'adduction d'eau à ses installations et que ce tuyau repose sur les lots 2 802 830 et 2 802 635 du cadastre du Québec (lit du Lac Tremblant et de la rivière Cachée);

CONSIDÉRANT QUE les réparations et la mise à niveau du barrage ne doivent pas avoir pour effet de nuire aux activités de Pisciculture Mont-Tremblant et à son tuyau d'amenée d'eau froide et/ou tuyau d'adduction d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer le contrat de location pour et au nom de la Ville ainsi que tous les documents accessoires avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de régulariser la situation foncière du barrage X0005385;

DE prendre les mesures nécessaires afin que les activités de la Pisciculture Mont-Tremblant ne soient pas affectées lors des travaux de réparation et de mise aux normes du barrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 05 132

9.5 Mise à niveau du barrage du lac Tremblant - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réparation et à la mise à niveau du barrage du lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la firme Les Consultants S.M. inc. à déposer pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet de mise à niveau et de réparation du barrage du lac Tremblant (X0005385). Si le MDDELCC le requiert, la Ville s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 05 133

11.1 Bibliothèque du Couvent - modification de l'horaire d'ouverture

CONSIDÉRANT le très faible achalandage de la bibliothèque lors de la période d'ouverture du jeudi en soirée (19 h à 21 h);

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt du CPE les Petits Manitous à fréquenter la bibliothèque en matinée les jeudis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier l'horaire de la bibliothèque du Couvent en déplaçant la période d'ouverture du jeudi soir au jeudi en matinée de 9 h 30 à 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 05 134

11.2 Autorisation de passage et d'événement

CONSIDÉRANT la demande de passage et la tenue de l'événement du Demi-marathon de Mont-Tremblant les 8 et 9 août 2015 sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'événement du Demi-marathon de Mont-Tremblant les 8 et 9 août 2015 au parc au Fil-de-l'Eau et la fermeture du stationnement du parc à compter du 7 août, 13 h, jusqu'au 9 août 18 h;

D' autoriser les affectations des rues le 9 août 2015 comme suit :

- chemin du Versant-Soleil (entre le chemin des Pléiades et chemin de la Constellation) : fermeture de 8 h 45 à 9 h;
- rue Labelle (de la rue de Saint-Jovite au carrefour giratoire BIT) : circulation en direction nord seulement de 8 h 30 à midi et fermeture complète en direction sud;
- montée Ryan (du carrefour giratoire BIT à la Station Tremblant) : circulation en direction nord seulement de 8 h 30 à midi et fermeture complète en direction sud;
- rue de Saint-Jovite (entre les rues Léonard et Mercure) de 5 h à 13 h 30 : fermeture de ce tronçon et installation de l'arche d'arrivée (près de la SAQ);
- rue de Saint-Jovite (entre les rues Labelle et du Moulin) fermeture de ce tronçon de 9 h 15 à 9 h 30;
- rue Latreille : fermeture de 9 h 15 à 9 h 30;
- rue Lauzon : sens unique de la rue Mercure à la rue Léonard de 5 h à 18 h;
- rue Suppère : sens unique de la Mercure à la rue Léonard de 5 h à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 05 135 **12.1 Plan d'organisation policière - addenda**

CONSIDÉRANT la confirmation, par la ministre de la Sécurité publique, que le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant a la compétence pour assurer la desserte de la portion de la route 117 qui traverse le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de soumettre un addenda au plan d'organisation policière afin que celui-ci reflète cette modification à la desserte policière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver l'addenda soumis par le Service de police et de le transmettre à la ministre de la Sécurité publique du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA15 05 136 **13.1 Vente d'un camion - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre un camion incendie autopompe et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 55 municipalités des MRC avoisinantes et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de la municipalité de Harrington au montant de 53 512,11 $, taxes en sus, pour la vente d'un camion incendie autopompe conformément aux documents d'appel d'offres INC-2015-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes et monsieur Lapointe dépose un extrait du règlement (2008)-102, soit l'article 314 sur les clôtures.

CA15 05 137 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0040

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mai 2015

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0322
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mai 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 mai 2015** à **19 h 33**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 12 mai 16 heures, en regard du projet de règlement suivant :

I- Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 avril 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement (2015)-144 décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin Faubourg et de l'impasse de la Savane - dépôt du certificat;
4.2 Règlement modifiant le règlement (2011)-125 concernant les nuisances - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général - affectation;
5.2 Amendement à l'entente relative au site du lac Boisseau;
5.3 Acquisition de servitudes pour le sentier du lac de l'Aqueduc - précisions apportées à la résolution CM14 12 434;
5.4 Tournoi de golf de la Chambre de commerce - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et des rapports des vérificateurs externes;
7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 881, rue Suppère - absence de bordure, de système de drainage, de clôture et d'aménagement paysager ou gazonné;

8.1.2 1296, rue Labelle - augmentation de la superficie d'un garage;
8.1.3 475 et 489, montée Kavanagh - absence de bordures dans le stationnement;
8.1.4 157, chemin des Boisés - empiètement en marge avant;
8.1.5 702, rue des Grands-Pins - augmentation de la superficie du garage;
8.1.6 1140, rue Estelle - implantation d'une remise en cour avant;
8.1.7 414, boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge avant et stationnement en façade;
8.1.8 117, chemin du Boisé-Ryan - abri d'auto non conforme et remise en cour avant;
8.1.9 269, rue du Sommet - implantation d'un accès au sous-sol en façade du bâtiment;
8.1.10 20, impasse Marion - implantation d'un abri d'auto attenant au garage, empiètement en marge avant et réduction de la distance entre un bâtiment accessoire;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 avril 2015;
8.3 Retiré;
8.4 Demande de modification aux règlements d'urbanisme - 222, chemin Plouffe;
8.5 Demande de modification à la réglementation - Excavation RB Gauthier - lot 4 650 149 - 50, chemin Houle;
8.6 Chemin des Palissades - acquisitions et échange de terrains - Anthonie et Ernesto Lopes et Aline Raymond;
8.7 Autorisation de signatures pour servitudes - PPU du Village de 1995 - lot 2 803 235 du cadastre du Québec;
8.8 Demande d'occupation permanente du domaine public - Construction Tremblant inc. - lot 3 280 918 du cadastre du Québec;
8.9 Cession d'une partie de la rue du Postier - fermeture et retrait du domaine public;

9. Travaux publics

9.1 Création d'un comité consultatif pour l'opération du Complexe aquatique;
9.2 Vidange des boues des étangs aérés - contrat;
9.3 Acquisition de 3 pompes Flygt - contrat;
9.4 Fourniture d'équipements aquatiques - contrat;
9.5 Municipalisation de la rue Dicaire, du chemin de la Falaise et d'une section de la rue Rabellino;
9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet Via Tremblant, phase 1;
9.7 Travaux d'aménagement de haltes en bordure du lac Mercier - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Autorisation de passage et d'événements.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée d'information publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée du règlement (2015)-102-34 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 12 mai à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- la création d'une nouvelle zone RC-400-1 pour y autoriser l'usage *service administratif* et l'usage *restauration* tout en les limitant à deux pour l'ensemble de la zone;
- la modification des dispositions pour la zone VA-136 afin d'y autoriser les usages *habitation* sans obligation de mixité avec le commercial;
- la précision à l'effet qu'un usage complémentaire à l'usage *habitation* est permis dans la zone CA-329 même si l'usage est dérogatoire et protégé par des droits acquis.

****

CM15 05 142

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 05 143

3.1 Séance du 13 avril 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 avril 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM15 05 144

4.1 Règlement (2015)-144 décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin Faubourg et de l'impasse de la Savane - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2015)-144 décrétant un emprunt et une dépense de 105 000 $ pour la mise à niveau du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 8 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2015)-144 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM15 05 145 **4.2 Règlement modifiant le règlement (2011)-125 concernant les nuisances - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2011)-125 concernant les nuisances.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 05 146 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général - affectation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général dont un montant de 25 000 $, payable par la réserve d'égout de Saint-Jovite, un montant de 10 000 $, payable par la réserve d'égout de Mont-Tremblant et un montant de 26 500 $, payable par le surplus libre accumulé, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 147 **5.2 Amendement à l'entente relative au site du lac Boisseau**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 23 novembre 2011 entre la Ville et la municipalité de La Conception concernant l'acquisition de bâtiments, d'infrastructures, d'aménagements, de meubles et d'équipements sur le site du lac Boisseau, ainsi que pour la gestion et le partage de leur utilisation à des fins communautaires;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 7 de cette entente, elle demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et se renouvelle ensuite par période de 5 ans, à moins d'avis contraire de l'une des parties avant le 31 mai précédant une échéance;

CONSIDÉRANT QUE les parties entendent prolonger le premier terme de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la modification de l'entente intervenue entre la municipalité de la Conception et la Ville en date du 23 novembre 2011 afin que la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 7 soit remplacée par ce qui suit : « Elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016. »;

QUE l'adoption d'une résolution en ce sens par les deux parties constitue un amendement à cette entente comme si les parties l'avaient reproduite, amendée et signée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 148

5.3 Acquisition de servitudes pour le sentier du lac de l'Aqueduc - précisions apportées à la résolution CM14 12 434

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 3 280 471 et 4 651 703 entourant le lac de l'Aqueduc et souhaite construire un sentier pédestre et un petit stationnement permettant au public d'accéder au lac et au terrain de la Ville, constituant les fonds dominants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution CM14 12 434 afin d'acquérir des servitudes pour la réalisation de ce projet et qu'il y a lieu de préciser certains points;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE décréter que l'acquisition de servitudes réelles et perpétuelles de gré à gré ou par expropriation, mentionnée à la résolution CM14 12 434 soit faite à l'encontre des fonds servants étant les parties des lots 4 650 736, 4 650 741, 4 649 245 et 4 649 248 identifiées respectivement comme étant les parcelles numéros 1, 2, 3 et 5 montrées au plan numéro 64 843-D (minute 6 493) préparé le 8 avril 2015 par monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, en faveur des fonds dominants étant les lots 3 280 471 et 4 651 703 du cadastre du Québec appartenant à la Ville;

QUE ces servitudes permettent la construction, l'aménagement, l'entretien et la rénovation d'un sentier piétonnier tel que décrit au susdit plan;

QUE la servitude à l'encontre du fonds servant étant une partie du lot 4 650 741 permette également le stationnement des véhicules automobiles, tel que décrit au susdit plan et ce, à l'exclusion des propriétaires des fonds servants et à l'usage exclusif des utilisateurs du futur sentier et de la Ville de Mont-Tremblant, ses employés et mandataires;

QUE ces servitudes comprennent également les droits suivants :

- un droit de couper, émonder et enlever, de quelque manière que ce soit en tout temps, tous arbres, arbustes, branches, buissons et racines se trouvant sur, sous ou au-dessus des fonds servants et de déplacer hors desdits fonds servants tous objets, constructions, ouvrages ou structures s'y trouvant et qui pourraient nuire aux usages du sentier piétonnier et du stationnement;
- un droit de passer et de circuler sur le fonds servant, accordé exclusivement à la Ville de Mont-Tremblant, ses employés et mandataires, à pied, en véhicule et avec de la machinerie de tout genre, incluant la machinerie lourde, utile ou nécessaire à la réalisation de toutes activités et travaux requis dans le cadre des travaux d'aménagement, de confection et d'entretien du sentier piétonnier et du stationnement;
- un droit prohibant la construction ou l'installation de bâtiment, construction, ouvrage ou structure de quelque nature que ce soit, sur, sous et au-dessus des fonds servants qui pourrait entraver l'utilisation desdits sentier piétonnier et stationnement;
- interdiction et prohibition aux propriétaires des fonds servants de circuler sur l'assiette desdits fonds servants avec tout véhicule automobile comprenant notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, toute motocyclette, motocross, véhicule tout terrain (VTT) ou motoneige, sauf pour permettre auxdits propriétaires de traverser ladite assiette afin de rejoindre une autre partie du même lot lui appartenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 149 **5.4 Tournoi de golf de la Chambre de commerce - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 3 juin 2015 et d'acheter un billet au montant de 70 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM15 05 150 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d`avril au montant de 78 695,40 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 151 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 6 208,66 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 152 **7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 153 **7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 881, rue Suppère - absence de bordure, de système de drainage, de clôture et d'aménagement paysager ou gazonné

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-016) vise à régulariser l'implantation d'une aire de stationnement commerciale en exemptant l'installation :

- de bordure d'asphalte ou de béton monolithique coulée sur place sur certaines parties de celle-ci;
- d'un système de drainage de surface;
- d'une clôture pour séparer les usages commercial et résidentiel;
- d'un aménagement paysager ou gazonné entre la bordure et la ligne de terrain.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-04-069)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1296, rue Labelle - augmentation de la superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-049) vise à autoriser l'agrandissement d'un garage détaché dont la superficie est de 91,03 m^2 plutôt que de 65 m^2, ce qui représente 77 % plutôt que 75 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-066)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 475 et 489, montée Kavanagh - absence de bordures dans le stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-052) vise à régulariser l'implantation d'une aire de stationnement d'environ 28 cases sans bordure de béton coulée sur place.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-065)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 157, chemin des Boisés - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-053) vise à autoriser la conversion d'une remise en garage détaché dont l'implantation est à 3 m plutôt qu'à 5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-059)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 702, rue des Grands-Pins - augmentation de la superficie du garage

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-054) vise à autoriser la construction d'un garage détaché dont la superficie est de 83,17 m^2 plutôt que de 65 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-067)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1140, rue Estelle - implantation d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-056) vise à régulariser l'implantation d'une remise détachée en cour avant alors que le règlement ne le permet qu'en cours arrière et latérales.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-063)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 414, boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge avant et stationnement en façade

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-057) vise à régulariser l'implantation d'une résidence à 5,86 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant et d'une aire de stationnement en cour avant entre le prolongement des murs latéraux.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-060)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 117, chemin du Boisé-Ryan - abri d'auto non conforme et remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-058) vise à autoriser :

- la construction d'un abri d'auto ouvert à 100 % sur 2 côtés plutôt que sur 3;
- l'implantation d'une remise :
  - en cour avant, accolée à un abri d'auto projeté plutôt qu'à la résidence;
  - accolée à l'abri d'auto projeté plutôt qu'à 2 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-061)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 269, rue du Sommet - implantation d'un accès au sous-sol en façade du bâtiment

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-059) vise à autoriser que l'accès au sous-sol hébergeant un service de garde en milieu familial soit en façade du bâtiment alors que le règlement ne l'autorise que sur les murs latéraux ou arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-064)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 20, impasse Marion - implantation d'un abri d'auto attenant au garage, empiètement en marge avant et réduction de la distance entre un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-061) vise à régulariser l'implantation d'un abri d'auto :

- accolé au garage plutôt qu'à la résidence;
- à 3,37 m plutôt qu'à 5 m de la ligne avant;
- accolé au garage plutôt qu'à 2 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU15-04-062)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 05 154 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 avril 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 20, impasse Marion faisant l'objet de la recommandation CCU15-04-062 et de rembourser au requérant les frais versés pour son étude;

D' entériner la recommandation CCU15-04-072 (ajout d'une terrasse couverte pour le 113, chemin de Kandahar) en retirant les deuxième et troisième conditions concernant les débordements de la toiture et le puits de lumière;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 avril 2015 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
157, chemin des Boisés	CCU15-04-059
414, boulevard du Docteur-Gervais	CCU15-04-060
117, chemin du Boisé-Ryan	CCU15-04-061
1140, rue Estelle	CCU15-04-063
269, rue du Sommet	CCU15-04-064
489 (et 475), montée Kavanagh	CCU15-04-065
1296, rue Labelle	CCU15-04-066
702, rue des Grands-Pins	CCU15-04-067

en remboursant, au requérant, les frais versés pour l'étude de la demande du 489 et 475, montée Kavanagh;

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
881, rue Suppère	CCU15-04-069

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
702, rue des Grands-Pins	CCU15-04-068
116, chemin de Kandahar	CCU15-04-075
814-2, rue de Saint-Jovite	CCU15-04-076

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle	CCU15-04-073
116, chemin de Kandahar	CCU15-04-074

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
881, rue Suppère	CCU15-04-070

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Retiré

CM15 05 155

8.4 Demande de modification aux règlements d'urbanisme - 222, chemin Plouffe

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification aux règlements d'urbanisme a été déposée par la propriétaire du 222, chemin Plouffe afin d'autoriser, par dérogation mineure, l'agrandissement en rive d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments dérogatoires peuvent déjà, par dérogation mineure, faire l'objet d'une demande de permis pour des rénovations;

CONSIDÉRANT QU' un des objectifs du plan d'urbanisme est de contrôler les constructions dans les bandes riveraines pour assurer leur protection et leur régénération, ce que le projet d'amendement proposé n'atteint pas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement aux règlements d'urbanisme déposée par la propriétaire du 222, chemin Plouffe pour les motifs cités plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 156

8.5 Demande de modification à la réglementation - Excavation RB Gauthier - lot 4 650 149 - 50, chemin Houle

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification aux règlements d'urbanisme a été déposée par le propriétaire du 50, chemin Houle afin d'autoriser l'usage d'extraction;

CONSIDÉRANT QUE cet usage est incompatible avec les usages voisins (villégiature) et avec les orientations du Règlement du plan d'urbanisme (2008)-100;

CONSIDÉRANT QUE cet usage, autorisé dans la municipalité voisine, amène déjà des contraintes de camionnage qu'il n'est pas souhaitable de voir s'étendre dans le temps;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification aux règlements d'urbanisme déposée par le propriétaire du 50, chemin Houle pour les motifs cités ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 157

Modifiée par la résolution CM16 05 166

8.6 Chemin des Palissades - acquisitions et échange de terrains - Anthonie et Ernesto Lopes et Aline Raymond

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains que la Ville souhaite acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Anthonie Lopes, monsieur Ernesto Lopes et de madame Aline Raymond d'échanger ou de vendre leurs terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande d'échange déposée par monsieur Ernesto Lopes afin de céder la partie ouest du lot 3 647 665 représentant environ 183 m^2, la partie ouest du lot 3 647 683 représentant environ 365 m^2, la partie ouest du lot 3 647 699 représentant environ 904 m^2 et le lot 3 647 636 contre un lot appartenant à la Ville à être cadastré représentant une superficie d'environ 2 355 m^2 et étant composé d'une partie des lots 3 647 688 à 3 647 690 et 3 647 705;

D' accepter l'offre de monsieur Anthonie Lopes de vendre la partie ouest du lot 3 647 668 représentant une superficie d'environ 365 m^2 pour 2 800 $;

D' accepter l'offre de madame Aline Raymond de vendre le lot 3 647 672 pour 1 000 $;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (projet 2014-89).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 05 158

8.7 Autorisation de signatures pour servitudes - PPU du Village de 1995 - lot 2 803 235 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant, dans le cadre de son Plan particulier d'urbanisme (PPU) de 1995, a réalisé des travaux sur le chemin du Village en partie sur des terrains privés et qu'il y a lieu de régulariser ces situations;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 803 235 consent à l'enregistrement d'une servitude en faveur de la Ville pour la présence d'un lampadaire, de fils électriques souterrains et d'une borne incendie sur son terrain situé sur le chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'acquisition de servitudes sur le lot 2 803 235 du cadastre du Québec pour la construction, l'entretien et le remplacement d'une borne d'incendie, d'un lampadaire et de fils électriques souterrains tels qu'ils apparaissent sur les descriptions techniques préparées par l'arpenteur

géomètre monsieur Christian Murray, n° 23070-3, minute 14 400 et daté du 15 décembre 2014;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM15 05 159

8.8 Demande d'occupation permanente du domaine public - Construction Tremblant inc. - lot 3 280 918 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE Construction Tremblant inc. a demandé une occupation du domaine public pour un empiètement dans la rue Barbe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à Construction Tremblant inc. pour un empiètement dans l'emprise de la rue Barbe, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM15 05 160

8.9 Cession d'une partie de la rue du Postier - fermeture et retrait du domaine public

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir céder une partie de la rue du Postier, la Ville doit d'abord fermer cette partie de rue et l'extraire du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de cette partie de rue n'occasionnera aucune enclave et n'empêchera aucun propriétaire de lot d'avoir accès à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture d'une partie de la rue du Postier et d'extraire du domaine public la partie de cette rue connue et désignée comme étant les lots 5 656 601 et 5 646 602 du cadastre du Québec montrés au plan cadastral « en voie de dépôt » préparé par madame Stéphanie Gagnon, arpenteure-géomètre, le 21 janvier 2015 sous le numéro 446 de ses minutes;

D' autoriser la signature des documents nécessaires à donner plein effet à la résolution CM12 10 792, notamment la cession des lots 5 656 601 et 5 646 602, en remplaçant pour ce dernier lot le propriétaire du 1122, rue de

Saint-Jovite par monsieur Hervé Lalonde, tous les frais de ces transactions étant à la charge des cessionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM15 05 161

9.1 Création d'un comité consultatif pour l'opération du Complexe aquatique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de mettre sur pied un comité consultatif pour l'opération du Complexe aquatique (CCOCA) qui aura pour mandat de formuler des recommandations afin d'optimiser le potentiel d'exploitation et l'accès aux activités et installations;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera composé de deux élus, du représentant de l'opérateur du Complexe aquatique, des directeurs des services des travaux publics et de la culture et des loisirs, d'un représentants du Club de Triathlon/Natation, d'un représentant du Club de nage synchronisée, ainsi que de trois résidents de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à la création du comité consultatif pour l'opération du Complexe aquatique (CCOCA) et de nommer les personnes suivantes à titre de membres pour une période de 2 ans, soit du 11 mai 2015 au 11 mai 2017 :

- L'administrateur représentant l'opérateur du complexe aquatique (SODEM);
- Madame Suzanne Bernardin, citoyenne;
- Madame Éléna Thibault-Arsenault, citoyenne;
- Madame Anne-Marie Jasmin, citoyenne;
- Un représentant du Club de Triathlon/Natation mandaté par résolution du conseil d'administration;
- Un représentant du Club de nage synchronisée mandaté par résolution du conseil d'administration;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le directeur du Service de la culture et des loisirs.

Mesdames les conseillères Roxanne Lacasse et Sylvie Vaillancourt sont nommées à titre d'élus jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 05 162

9.2 Vidange des boues des étangs aérés - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la vidange des boues de certains étangs aérés des secteurs Village et Station Mont Tremblant et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	161 539,75 $
Neault Solution Environnement	165 732,75 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels inc., au montant de 161 539,75 $, taxes en sus, pour la vidange des bassins n° 3 des étangs des secteurs Village et Station Mont Tremblant conformément à l'appel d'offres TP-2015-13 et payable comme suit :

Étang aéré	Poste budgétaire / affectation	Montant
Bassin SMT	02-414-02-528 (payable par la réserve d'égout du secteur Centre-Ville)	64 774,25 $
Bassin du Village	02-414-01-528 (payable par la réserve d'égout de Mont-Tremblant)	96 765,50 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 163 **9.3 Acquisition de 3 pompes Flygt - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement de 3 pompes Flygt pour les stations de pompage Principal, Pied des Chutes et Sanctuaire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	50 231 $
Groupe Québeco inc.	51 785 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 50 231 $, taxes en sus, pour le remplacement de 3 pompes Flygt pour les stations de pompage Principal, Pied des Chutes et Sanctuaire conformément à l'appel d'offres TP-2015-16 et payable comme suit :

Endroit	Poste budgétaire / affectation	Montant
Principal	02-414-00-523 réserve d'égout du secteur Centre-Ville	16 436 $
Pied des Chutes	02-414-01-523 réserve d'égout de Mont-Tremblant	29 046 $
Sanctuaire	02-414-01-523 réserve d'égout du secteur Centre-Ville	4 749 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 164 **9.4 Fourniture d'équipements aquatiques - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'équipements aquatiques pour le nouveau Complexe aquatique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs pour ce projet et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Aquam spécialiste aquatique inc., au montant de 49 312,22 $ taxes en sus (projet 2013-60), payable par le règlement d'emprunt (2014)-138 pour la fourniture d'équipements aquatiques conformément à l'appel d'offres TP-2015-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 165

9.5 Municipalisation de la rue Dicaire, du chemin de la Falaise et d'une section de la rue Rabellino

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9263-7198 Québec inc., propriétaire de la rue Dicaire, du chemin de la Falaise et d'une section de la rue Rabellino, a formulé une requête à l'effet de les céder à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la municipalisation de ces chemins dans la mesure où les coûts des travaux requis afin de les rendre conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 seront assumés par le biais du règlement d'emprunt sectoriel (2014)-140;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir pour la municipalisation de la rue Dicaire, du chemin de la Falaise et de la section de la rue Rabellino partant du chemin du Village à une autre section de la rue Rabellino appartenant à la Ville, et que tous les frais relatifs à cette transaction soient payables par le règlement d'emprunt (2014)-140.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 166

9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet Via Tremblant, phase 1

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 1er mai 2015 par monsieur Yves Fortin, pour l'entreprise 9134-2857 Québec inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Via Tremblant, phase 1 dans le secteur de la rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Benoît Marsolais, ingénieur pour la firme Génium Développement Durable et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet nécessite de changer la conduite d'aqueduc existante de 150 mm sur la rue des Pionniers entre la route 117 et le chemin de la Vieille-Ferme, par une conduite de 250 mm de diamètre;

CONSIDÉRANT QUE le changement de la conduite d'aqueduc permettra au projet de rencontrer ses besoins en protection incendie et permettra aussi d'améliorer la protection incendie pour les propriétés existantes du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Yves Fortin, de l'entreprise 9134-2857 Québec inc., pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Via Tremblant, phase 1, sur une partie des lots 4 031 232, 5 636 850, 4 955 646, 4 955 647, 4 955 048 et 4 955 649, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

DE rembourser un montant de 8 841 $, taxes en sus (projet 2015-31), payable par la réserve d'aqueduc du secteur St-Jovite pour le remplacement de la conduite d'aqueduc existante sur la rue des Pionniers (lot 3 280 713) par une conduite de 250 mm, les coûts de remplacement s'élevant approximativement à 110 509 $, taxes en sus;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 05 167

9.7 Travaux d'aménagement de haltes en bordure du lac Mercier - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement de quatre haltes en bordure du Lac Mercier dont trois haltes sur le lot 2 803 361 et une halte sur le lot 5 011 649;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des parcs et immeubles à déposer pour la Ville une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de d'aménagement de haltes en bordure du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM14 05 168

11.1 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mai 2015

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Laurentides	Marche de l'eSPoir	24 mai 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant (itinéraire annexé)
La Grande Traversée	Relais cycliste	24 mai 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant (itinéraire annexé)
Association Clair Soleil	Levée de fonds	13 juin 2015	Terrain de la Fabrique de Saint-Jovite
Fondation des agentes et agents de la paix en service correctionnel du Québec	Randonnée à motocyclette ''La Ride du flambeau''	6 juin 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant (itinéraire à venir)
Agir pour la Diable	Descente de canot et 10ième anniversaire	1er août 2015	Parc Au-fil-de-l'eau et Pont Prud'homme (terrain de Gilbert Miller)

D' autoriser :

- la fermeture du chemin des Voyageurs aux intersections du chemin au Pied-de-la-Montagne et la sortie du stationnement P-1 pour l'événement Vélo Motion à la Station Tremblant du 16 au 18 mai 2015;
- la fermeture d'une partie du chemin des Voyageurs pour l'événement Gran Fondo le samedi 30 mai 2015 de 6 h à 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM15 05 169

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0026
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juin 2015** à **19 h 13**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 11 mai 2015;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
4.2 Règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - adoption;

5. Administration

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un pompier recrue - Service de sécurité incendie;
6.2 Transaction de fin d'emploi;
6.3 Signature d'une lettre d'entente;
6.4 Embauche d'un policier temporaire - Service de police;
6.5 Embauche temporaire d'un stagiaire communications et relations publiques - Service des communications et relations publiques;
6.6 Prolongation de la période d'embauche temporaire du technicien juridique - Service du greffe, Cour municipale;
6.7 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics;
6.8 Politique pour un environnement sans fumée - modification;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Assurance des frais juridiques - prolongation;
7.4 Affectation du surplus non affecté;

8. Urbanisme (non applicable)

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2015

9. Travaux publics

9.1 Déneigement de certaines infrastructures et édifices municipaux - renouvellement;
9.2 Fourniture de panneaux et équipements de signalisation - contrat;
9.3 Aménagement d'une mezzanine au garage municipal - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

11.1 Autorisation d'événements et de passage.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 06 138 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 06 139 **3.1 Séance du 11 mai 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 mai 2015, tel que déposé en modifiant les résolutions comme suit :

- Résolution CA15 05 115 : remplacement de « en date du 19 mai et du 22 juin 2015 » par « en date du 25 mai et du 23 juin 2015 »;

- Résolution CA15 05 121 : modification du taux horaire pour le travail administratif « 24,66 $ » par « 27,13 $ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 06 140

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Ce règlement modifie certaines limites de vitesse dans les différents secteurs de la Ville. Il apporte également des modifications au stationnement sur les rues Mercure et Perreault et ainsi que sur les chemins Dicaire, de la Falaise et du Village. Finalement, le règlement prévoit le retrait du panneau d'arrêt à l'intersection du boulevard Docteur-Gervais et de la rue Lajeunesse.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 mai 2015;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-15-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 141

4.2 Règlement modifiant le règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil - adoption

Ce règlement modifie l'éligibilité des candidats qui doivent être une personne physique domiciliée ou un propriétaire occupant d'une résidence secondaire de villégiature située sur le territoire de la Ville ou sur le territoire de l'agglomération de la Ville pour tout comité se rattachant à ce dernier.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 11 mai 2015;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2003)-42 ÉDICTANT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE S'APPLIQUANT À TOUTES LES COMMISSIONS ET À TOUS LES COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CA15 06 142

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général telles que mentionnées au rapport mensuel concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 06 143

6.1 Embauche d'un pompier recrue - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier et la vacance du poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Patrice Lanoie à titre de pompier recrue pour le Service de sécurité incendie à compter du 15 juin 2015 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 144

6.2 Transaction de fin d'emploi

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler à l'amiable la fin du lien d'emploi d'un employé;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la transaction de fin d'emploi à intervenir de l'employé portant le numéro 611.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 145

6.3 Signature d'une lettre d'entente

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente 2015-01 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de permettre la dérogation à l'obligation de participer à l'horaire d'été tel que défini à l'article 8.08 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 146

6.4 Embauche d'un policier temporaire - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de policiers temporaires pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-Christophe Perreault à titre de policier temporaire à compter du 25 mai 2015 pour une période maximale de 20 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 147

6.5 Embauche temporaire d'un stagiaire communications et relations publiques - Service des communications et relations publiques

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de stagiaire communications et relations publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mathilde St-Vincent à titre de stagiaire communications et relations publiques au Service des communications et relations publiques à compter du 10 juin 2015 pour une période maximale de 910 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 148

6.6 Prolongation de la période d'embauche temporaire du technicien juridique - Service du greffe, Cour municipale

CONSIDÉRANT le volume de travail à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de prolonger l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicienne juridique au Service du greffe, Cour municipale à compter du 27 avril 2015 pour une période de 16 semaines, payable par le surplus libre accumulé et selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 149

6.7 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de :

- messieurs Carl Bélanger Ireland, Alexandre Bisson, Maxime Leroy et Ludwig Cousineau à titre d'étudiant à la voirie et aqueduc pour une période maximale de 2 560 heures;

- mesdames Audrey Marquis et Laurence Gervais ainsi que monsieur Gabriel Gleeton à titre d'étudiant aux parcs et sentiers pour une période maximale de 1 920 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 150 **6.8 Politique pour un environnement sans fumée - modification**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire restreindre l'usage de la cigarette électronique dans le milieu de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE modifier la *Politique pour un environnement sans fumée* afin de restreindre l'usage de la cigarette électronique au même titre que tout produit du tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 06 151 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai au montant de 224 167,79 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 152 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 113 564,19 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 153 **7.3 Assurance des frais juridiques - prolongation**

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le *Code criminel canadien*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prolonger le contrat d'assurance des frais juridiques jusqu'au 30 novembre 2015 afin que le renouvellement des assurances de la Ville concorde avec celui du regroupement de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE prolonger le contrat d'assurance des frais juridiques avec BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1er juillet 2015 au 30 novembre 2015 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 760 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 154 **7.4 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 2 542 $ du surplus affecté au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 06 155 **9.1 Déneigement de certaines infrastructures et édifices municipaux - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2013 à un appel d'offres public pour le déneigement de certains édifices municipaux et infrastructures avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les périodes 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage inc.) a été mandatée par la résolution CA13 10 210;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er juillet qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage inc.), pour la période 2015-2016 pour le déneigement de certains édifices municipaux et infrastructures pour un montant de 24 704 $, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2013-37 (postes budgétaires 02-xxx-xx-495).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 156 **9.2 Fourniture de panneaux et équipements de signalisation - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise aux normes de la signalisation sur son territoire afin de se conformer à la plus récente version du règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement et que le

Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de panneaux et d'équipements de signalisation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Martech Signalisation inc.	25 717,00 $
Signel Services inc.	28 383,20 $
9030-5014 Québec inc. (Spectralite)	31 348,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Martech Signalisation inc., au montant de 25 717 $, taxes en sus (projet 2015-35), pour la fourniture de panneaux et d'équipements de signalisation, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2015-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 06 157 **9.3 Aménagement d'une mezzanine au garage municipal - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'une mezzanine à la 4e porte du garage municipal et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Industries Mecanorack inc.	16 500,00 $
Cosme inc.	19 298,18 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse proposition conforme, soit celle de l'entreprise Les Industries Mecanorack inc., au montant de 16 500 $, taxes en sus (projet 2015-30), pour l'aménagement d'une mezzanine au garage municipal, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2015-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 06 158 **11.1 Autorisation d'événements et de passage**

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53

concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Ville de Mont-Tremblant	Fête nationale du Québec	23 et 24 juin 2015	Plage du lac Mercier
Association de villégiature de Tremblant	Festival de Blues	11 juillet 2015	Plage du lac Mercier
Club Vélo Plaisirs	L'Estivale	4 et 5 juillet 2015	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant
L'Abondance en fête		22 au 26 juillet 2015	Terrain de M. Louis Beaudoin Stationnement du Manoir Rue de Saint-Jovite - rue Charbonneau - Parc au Fil-de-l'Eau
Ensemble-Asmoun	Pique-nique	19 septembre 2015	Parc au Fil-de-l'Eau

D' autoriser la fermeture des rues ci-après citées pour l'événement L'Abondance en fête :

- rue Charbonneau (de la rue de Saint-Jovite à la rue Lauzon) le 25 juillet de 6 h à 20 h - en cas de pluie remis le 26 juillet;
- rue de la Forge (de la rue de Saint-Jovite à la rue Lauzon) le 26 juillet de 6 h à 18 h;
- rue de Saint-Jovite (tronçon du pont de la rivière du Diable pour le déversement des canards) le 26 juillet de 16 h 15 à 16 h 45;
- fermeture du stationnement de l'hôtel de ville le dimanche 26 juillet de 6 h à 18 h.

D' autoriser la fermeture du stationnement de l'hôtel de ville le 19 septembre pour le pique-nique de Ensemble-Asmoun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 06 159 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 23.

initiales du maire

0035

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0339

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juin 2015** à **19 h 25**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 11 mai 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
4.1.1 Avis de motion;
4.1.2 Adoption du second projet de règlement;
4.2 Règlement modifiant le règlement (2011)-125 concernant les nuisances - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Comité d'accessibilité et de services de CASA des Laurentides - nomination;
5.3 Requête pour fixation d'une indemnité suite à l'abandon d'une réserve - mandat de services professionnels;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'animateurs au camp de jour 2015 - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Affectation du surplus non affecté;
7.4 Affectation du surplus non affecté - règlement (2014)-141;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure :
8.1.1 182, chemin Orée-des-Lacs - empiètement du garage en marge arrière;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 mai 2015;
8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.4 Abolition d'un odonyme - chemin des Frères-Lamoureux;
8.5 Occupation de l'emprise du parc linéaire - stationnement situé entre les propriétés du 1886 et du 1900, chemin du Village - intention d'achat;
8.6 Plan d'ensemble du projet Développement de La Grande Ourse inc. - modification de son acceptation;

8.7 Proposition de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Boisé du Ruisseau-Clair S.E.C. - rue du Ruisseau-Clair;

9. Travaux publics
9.1 Complexe aquatique - fourniture d'ameublement intérieur - rejet des soumissions;
9.2 Complexe aquatique - contrats :
9.2.1 Fourniture d'équipements de sécurité;
9.2.2 Fourniture de tapis d'entraînement;
9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemins de la Muraille et de la Moraine;
9.4 Prolongement de la rue des Marguerites - confection de puisards et fondation;
9.5 Réfection de la montée des Trilles;
9.6 Complexe aquatique - entente des clubs utilisateurs;

10. Environnement
10.1 Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides - matières résiduelles;
10.2 Nomination d'un membre au COE;

11. Culture et loisirs
11.1 Convention de bail avec la SOPABIC;
11.2 Autorisation de passage et d'événements;
11.3 Camp de jour - transport par autobus - contrat;
11.4 Marché d'été 2015 - protocole d'entente.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM15 06 170 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 06 171 **3.1 Séance du 11 mai 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM15 06 172

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM15 06 173

4.1.2 Adoption du second projet de règlement

La greffière mentionne que le règlement n'a pas été modifié depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 174

4.2 Règlement modifiant le règlement (2011)-125 concernant les nuisances - adoption

Ce règlement est modifié afin de permettre à l'inspecteur du Service de l'environnement d'émettre des constats d'infraction pour avoir répandu ou déposé sur un lieu public, des déchets, de la neige ou de la glace accumulée au sol.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 11 mai 2015;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-125-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2011)-125 CONCERNANT LES NUISANCES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 06 175

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général telles que mentionnées au rapport mensuel concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 176

5.2 Comité d'accessibilité et de services de CASA des Laurentides - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un représentant de la Ville au comité d'accessibilité et de services de CASA des Laurentides qui vise à favoriser la concertation des différents organismes et établissements afin de répondre aux besoins des aînés et des personnes en perte d'autonomie dans le but de les maintenir le plus longtemps possible à domicile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer madame Sylvie Vaillancourt au comité d'accessibilité et de services de CASA des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 06 177

5.3 Requête pour fixation d'une indemnité suite à l'abandon d'une réserve - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête pour fixation d'une indemnité suite à l'abandon d'une réserve a été reçue de la compagnie 6966578 Canada inc. pour les immeubles désignés comme étant les lots 2 803 255, 2 803 256, 2 803 257 et 2 803 351;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Caza Marceau Soucy Boudreau Avocats Inc. pour représenter la Ville devant le Tribunal administratif du Québec (poste budgétaire 02-610-00-412), les frais étant payables par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 06 178

6.1 Embauche d'animateurs au camp de jour 2015 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de plus de 380 jeunes est attendue pour le camp de jour 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, en puisant un montant de 11 700 $ à même le surplus libre accumulé, de procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines :

- Mesdames Sarah-Maude Beauregard, Émie Béland-Matte, Myriam Cardinal, Sarah Châtelain, Nicolann Doucet, Valérie Champoux-Parisien, Marie-Chantale Dubé, Coralie Dufresne, Ariane Dupras, Marie-Ève Forget, Laurence Grou, Florence Houde, Marina Lajeunesse, Éliana Lapierre, Pénélope Lapierre, Noémie Legault, Alexane Lévesque-Piché, Noémie Lirette, Ève Marois, Carole-Anne Paradis, Mégane Paradis, Audray Plamondon, Élodie Plamondon, Cynthia Roberge, Kayla Robitaille, Valérie St-Georges, Cloé Thomas, Marie-Michelle Voyer, Juliette Gravel-Savard et Florence Voyer;

- Messieurs David Cantin, Élie C. Caron, Régis Caron-Marcotte, David Castonguay, François-Alexis Gauthier, Frédéric Huot, Pierre-Alexandre Levert, Félix Perreault, Anthony Robitaille et Lucas Stadoleanu.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et à la satisfaction de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CM15 06 179

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d`avril au montant de 1 355 432 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur Pierre Labonté.

CM15 06 180

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 31 575,92 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 181

7.3 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2014 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant et des matières résiduelles de Mont-Tremblant, pour un montant total de 1 018 092,99 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 182 **7.4 Affectation du surplus non affecté - règlement (2014)-141**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles par le règlement (2014)-141 et que la Ville souhaite y affecter un montant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté à la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles d'un montant de 3 000 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure

8.1.1 182, chemin Orée-des-Lacs - empiètement du garage en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-076) vise à régulariser l'implantation d'un garage isolé localisé à 12,1 m plutôt qu'à 15 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-04-076)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 06 183 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 mai 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour une demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 19 mai 2015 :

Accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
182, chemin de l'Orée-des-Lacs	CCU15-05-080

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
457, rue Charbonneau	CCU15-05-086
792, rue de Saint-Jovite	CCU15-05-087
1365, route 117	CCU15-05-090
1414, route 117	CCU15-05-091

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1507, route 117	CCU15-05-081
1430, rue Deguire	CCU15-05-082
2723, chemin du Village	CCU15-05-083

rue Léonard	CCU15-05-084
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU15-05-085
57, chemin de Brébeuf	CCU15-05-088
1241, rue de Saint-Jovite	CCU15-05-089
116, chemin de Kandahar	CCU15-05-092

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 mai 2015 en regard du projet de règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM15 06 184 **8.4 Abolition d'un odonyme - chemin des Frères-Lamoureux**

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle configuration de la phase 9 de G7 Développement prévoit un prolongement du chemin Cochrane et non plus un chemin distinct portant le nom de chemin des Frères-Lamoureux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'abolir le nom « chemin des Frères-Lamoureux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 185 **8.5 Occupation de l'emprise du parc linéaire - stationnement situé entre les propriétés du 1886 et du 1900, chemin du Village - intention d'achat**

CONSIDÉRANT QUE le stationnement situé dans l'emprise du parc linéaire le P'tit-Train-du-Nord entre les propriétés du 1886 et du 1900, chemin du Village est un stationnement utilisé par les utilisateurs du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme particulier d'urbanisme du noyau villageois a ciblé une problématique au niveau du nombre de cases de stationnement disponibles dans le secteur et qu'il y a lieu de consolider celles qui existent déjà;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenir la possibilité d'aménager sur une partie de la propriété comprenant le stationnement des usages ou constructions en lien avec la vocation récréotouristique du parc linéaire, tel que le permettent le schéma d'aménagement de la MRC et la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' informer la MRC des Laurentides et le ministère des Transports du Québec de l'intention de la Ville d'acheter, à sa valeur marchande, la propriété située dans l'emprise du parc linéaire le P'tit-Train-du-Nord entre les propriétés du 1886 et du 1900, chemin du Village (partie du lot 2 803 364), incluant le stationnement;

DE mandater les professionnels nécessaires à cette acquisition, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville et payables par le surplus libre accumulé (projet 2015-36).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 06 186

Abrogée par la résolution CM16 03 083

8.6 Plan d'ensemble du projet Développement de La Grande Ourse inc. - modification de son acceptation

CONSIDÉRANT la résolution CM10 03 069 acceptant le plan d'ensemble de la phase II du projet Domaine Mont-Bellevue dont le nom est devenu Développement de La Grande Ourse inc.;

CONSIDÉRANT la demande de modification du plan d'ensemble datée du 12 mars 2015 afin de ne pas aménager le lien entre les deux allées d'accès;

CONSIDÉRANT les recommandations des services de sécurité incendie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'amender la résolution CM10 03 069 pour ajouter les éléments suivants :

D' accepter les plans mentionnés aux précédents paragraphes dans leur intégralité, à l'exception du lien montré sur ceux-ci reliant les deux allées d'accès et du feuillet 2 des plans préparés par monsieur Jacques Patenaude portant le n° 2963, minute 8231, datés du 25 juin 2009 qui est remplacé par le plan préparé par monsieur Dominique Fecteau, portant le n° 14-504, minute 5097, daté du 6 mai 2015;

QUE le plan préparé par monsieur Dominique Fecteau, portant le n° 14-504, minute 5097, daté du 6 mai 2015 soit accepté conditionnellement au retrait du dépôt pour ordures et matières recyclables prévu à l'intersection de la rue Dubois et de l'allée d'accès identifiée en partie par le lot 5 422 079 du cadastre du Québec et que ce plan amendé soit déposé avant l'émission du prochain permis de construction;

QUE l'aménagement du dépôt pour ordures et matières recyclables, prévu sur le chemin de L'Aventure, fasse l'objet d'une approbation du Service de l'environnement;

QU' il soit de la responsabilité du promoteur d'aviser tout acheteur éventuel d'une propriété du projet Développement de La Grande Ourse inc. que la gestion des matières résiduelles est une desserte centralisée, que le seul site autorisé est celui du chemin de L'Aventure et qu'aucune desserte de porte-à-porte ne sera possible;

QUE les travaux prévus à la section existante de l'allée d'accès prenant son origine sur la rue Dubois (lot 5 422 079 du cadastre du Québec) soient réalisés avant le 1er août 2015 conformément aux plans préparés par WSP, portant le numéro de projet 141-23654-00, datés du 12 mai 2015;

QUE le promoteur signe une entente avec la Ville pour les travaux prévus au précédent paragraphe et dépose une garantie financière. Cette entente devra inclure la mise en place de mesures de mitigation pendant et après les travaux et le suivi du projet par une firme de professionnels assurant le respect de ces mesures de mitigations. Cette entente devra être signée avant l'émission du permis encadrant ces travaux;

QUE le réservoir d'eau pour la protection incendie prévu au rond-point de chaque allée soit aménagé avant que la première résidence de cette allée d'accès (ci-après appelée « la première résidence ») soit habitable;

QU' une garantie financière pour chaque réservoir d'eau soit déposée avant l'émission du permis de la première résidence au montant de 25 000 $ ou au coût d'achat et d'installation du réservoir, suivant le moins élevé des deux montants;

QUE le promoteur confirme, avant l'émission du permis de la première résidence, que l'acte de copropriété du Développement de La Grande Ourse inc. prévoit l'entretien des réservoirs;

QUE le promoteur s'engage à indemniser la Ville de toute poursuite en lien avec les réservoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 187

8.7 Proposition de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Boisé du Ruisseau-Clair S.E.C. - rue du Ruisseau-Clair

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur, notamment sur le lot 3 764 136 du cadastre du Québec situé au bout de la rue Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété l'acquisition du lot 3 764 136, rue Lacasse de gré à gré ou par voie d'expropriation par la résolution CM14 09 332;

CONSIDÉRANT QU' un accord est intervenu entre les propriétaires et la Ville sur les modalités d'acquisition de la propriété par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Boisé du Ruisseau-Clair désire faire une contribution anticipée à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour leur propriété composé des lots 3 764 136, 3 764 137, 3 848 966, 4 528 664 et 4 528 666 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition concerne la cession complète du lot 3 764 136 du cadastre du Québec d'une superficie de 7 168 m² lequel est requis par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de la compagnie Boisé du Ruisseau-Clair à titre de contribution anticipée pour les lots précités, soit la cession du lot 3 764 136 du cadastre du Québec;

DE mandater les professionnels nécessaires à cette cession, incluant la mainlevée des procédures de réserves publiques à des fins de réserves foncière et d'expropriation;

D' informer le cabinet d'avocat au dossier de cesser la procédure d'expropriation sur le lot 3 764 136;

QUE tous les frais inhérents à cette proposition soient à la charge de la Ville (projet 2014-81), payable par le surplus libre accumulé;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM15 06 188 **9.1 Complexe aquatique - fourniture d'ameublement intérieur - rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à l'appel d'offres TP-2015-18 sur invitation visant la fourniture de mobilier et d'équipements de bureau permettant l'aménagement du nouveau Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE des items supplémentaires doivent être acquis de sorte que l'ampleur et la nature de l'appel d'offres doivent être révisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rejeter les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2015-18 pour la fourniture de mobilier et d'équipements de bureau pour l'aménagement du nouveau Complexe aquatique et de lancer un nouvel appel d'offres avec des quantités et conditions révisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Complexe aquatique - contrats

CM15 06 189 **9.2.1 Fourniture d'équipements de sécurité**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'équipements de sécurité pour les besoins du nouveau Complexe aquatique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme reçue, soit celle de l'entreprise Aquam Spécialiste Aquatique inc. au montant de 88 486,81 $, taxes en sus (projet 2013-60), payable par le règlement d'emprunt (2014)-138, pour la fourniture d'équipements de sécurité pour les besoins du nouveau Complexe aquatique, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2015-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 190

9.2.2 Fourniture de tapis d'entraînement

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition de tapis d'entraînement pour l'aménagement de la salle cardio du nouveau Complexe aquatique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Stak Fitness	93 800 $
Service Rex Sports	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Stak Fitness au montant de 93 800 $, taxes en sus (projet 2013-60), payable par le règlement d'emprunt (2014)-138 et remboursable par la Fondation *Ironman* du montant équivalant à la dépense nette, pour la fourniture de tapis d'entraînement permettant l'aménagement de la salle cardio du nouveau Complexe aquatique, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2015-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 06 191

9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemins de la Muraille et de la Moraine

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la construction des chemins de la Muraille et de la Moraine, le promoteur Gestion Gariépy et Villeneuve inc. doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place et au raccordement de trois luminaires de rue de 100 watts HPS comme suit :
- chemin de la Muraille dans le rond-point au bout du chemin (aucun numéro de poteau indiqué);
- chemin de la Moraine (poteau R6N7Z);
- chemin de la Moraine dans son rond-point (poteau H0A5F).

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder au raccordement d'un luminaire de rue de 100 watts HPS sur un nouveau poteau à être installé par le promoteur à l'intersection des chemins de la Muraille et du Tour-du-Lac;

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au promoteur, jusqu'à ce que les chemins soient cédés officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 192

9.4 Prolongement de la rue des Marguerites - confection de puisards et fondation

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire prolonger la rue des Marguerites sur une distance d'environ 80 m afin d'assurer un lien routier direct entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de l'Iris;

CONSIDÉRANT QUE la fondation granulaire et 4 puisards de rue doivent être mis en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 40 000 $ (poste budgétaire 02-320-00-XXX), payable par le surplus libre accumulé, pour la mise en place de 4 puisards et la fondation granulaire permettant la confection d'environ 80 m linéaires de rue pour le prolongement de la rue des Marguerites, entre le boulevard Docteur-Gervais et la rue de l'Iris, le pavage et les bordures devant être effectués dans le cadre d'une 2e phase.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 193

9.5 Réfection de la montée des Trilles

CONSIDÉRANT l'état actuel de la chaussée, la Ville désire procéder à la réfection du pavage d'un tronçon de la montée des Trilles sur une longueur d'environ 140 m;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 40 000 $ (postes budgétaires 02-320-00-XXX), payable par le surplus libre accumulé, pour la réfection de la fondation et du pavage d'un tronçon de la montée des Trilles sur une longueur d'environ 140 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 194

Abrogée par la résolution CM15 09 295

9.6 Complexe aquatique - entente des clubs utilisateurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la conclusion d'ententes afin de favoriser l'implantation de clubs de natation, de triathlon et de nage synchronisée au nouveau Complexe aquatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des ententes à intervenir avec le Club Tri-Action de Mont-Tremblant et le Club Neptune-Synchro afin d'établir les conditions et responsabilités de chacune des parties permettant l'utilisation des installations du Complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

CM15 06 195 **10.1 Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides - matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a édicté le règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire, entre autres, de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une entente avec la MRC afin de faire appliquer, par des employés désignés à cette fin, plusieurs dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente relative à la gestion du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides et de désigner le Service de l'environnement aux fins de son application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 196 **10.2 Nomination d'un membre au COE**

CONSIDÉRANT QUE deux membres se sont retirés du comité organisateur d'événements en environnement en janvier 2015 et en septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' une personne a soumis sa candidature suite à la recommandation de monsieur Robert Courchesne, nouveau membre du COE depuis mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la candidature de monsieur Julien Houle pour une période de deux ans, soit du 8 juin 2015 au 8 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 06 197 **11.1 Convention de bail avec la SOPABIC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté de loger gratuitement la SOPABIC dans des locaux situés dans l'édifice Félix-Calvé et qu'il convient de conclure une entente à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du bail à intervenir avec la SOPABIC pour le prêt de locaux dans l'édifice Félix-Calvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 06 198 **11.2 Autorisation de passage et d'événements**

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Marché d'été de Mont-Tremblant	Marché d'été	27 juin, 4 juillet, 11 juillet, 18 juillet, 25 juillet, 1er août, 8 août, 15 août, 22 août et 29 août 2015 de 6 h à 14 h	Stationnement de l'édifice Félix-Calvé
COE (Comité environnement	Essais de voitures électriques	25 juillet 2015	Parc de la Paix et parc au Fil-de-l'Eau
Festi-Jazz	Spectacle de jazz	5 au 9 août 2015	Rue Charbonneau

D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau de la rue de Saint-Jovite à la rue Lauzon du 3 au 10 août pour l'événement Festi-Jazz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 06 199 **11.3 Camp de jour - transport par autobus - contrat**

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp de jour se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (secteur Le Village) et que des sorties hebdomadaires sont aussi prévues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires pour le service de transport par autobus et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Autobus Le Promeneur inc. au montant de 40 920 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties des enfants du camp de jour, conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 06 200 **11.4 Marché d'été 2015 - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2015 en collaboration avec Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 $ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM15 06 201 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2015

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM15 06 201

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0175
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

22 juin 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **22 juin 2015** à **12 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Embauche d'étudiants - Service de l'environnement;

5. Complexe aquatique - fourniture d'ameublement intérieur - contrat;

6. Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM15 06 202

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Monsieur Pascal De Bellefeuille arrive à 12 h 03.

CM15 06 203

4. Embauche d'étudiants - Service de l'environnement

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Éliane Roy et messieurs Charles Charrier Tremblay et Maxime Fraser Franco à compter du 1er juin 2015, et madame Geneviève Telmosse à compter du 6 juillet 2015 tous à titre d'étudiants au Service de l'environnement pour une période maximale de 1 470 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 06 204

5. Complexe aquatique - fourniture d'ameublement intérieur - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition de mobilier intérieur pour l'aménagement du nouveau Complexe aquatique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Équipement de bureau Robert Légaré ltée	24 491,42 $
BuroPLUS MARTIN	24 927,92 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipement de bureau Robert Légaré ltée au montant de 24 491,42 $, taxes en sus (projet 2013-60), payable par le règlement d'emprunt (2014)-138 pour la fourniture d'ameublement intérieur pour l'aménagement du nouveau Complexe aquatique, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2015-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée

CM15 06 205

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juillet 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **13 juillet 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 8 juin 2015;

4. Règlement
4.1 Règlement relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac Mercier - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;

6. Ressources humaines
6.1 Abolition de poste - Service de police;
6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire au Service des travaux publics;
6.3 Embauche de deux journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires au Service des travaux publics;
6.4 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des finances;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Déneigement et déglaçage des voies de service de la route 117 - contrat;
9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - 2016-2019;
9.3 Modification au règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets;
9.4 Domaine St-Bernard - demande d'aide financière - installation septique;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police
12.1 Licence d'exploitation d'une tour de télécommunication - résiliation.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 07 160

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 07 161

3.1 Séance du 8 juin 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 juin 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 07 162

4.1 Règlement relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac Mercier - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac Mercier. Ce projet de règlement annule et remplace le règlement (2003)-55 relatif à l'utilisation de la descente d'embarcations du lac Mercier. Il prévoit les modalités pour l'obtention de clés pour la barrière de la rampe, de lavage des embarcations et d'utilisation des motomarines et wake boats. Le règlement définit également la notion de riverain et ajoute des sanctions relatives au prêt de clé pour la barrière.

5. Administration

CA15 07 163 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général telles que mentionnées au rapport mensuel concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 07 164 **6.1 Abolition de poste - Service de police**

CONSIDÉRANT QUE le poste de sergent détective superviseur est dépourvu de titulaire depuis le 10 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'abolir le poste de sergent détective superviseur à compter du 13 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 165 **6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel suite à la démission d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire, le 12 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Marier à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 22 juin 2015 pour une période de 14 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 166 **6.3 Embauche de deux journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les travaux de modification de la signalisation routière à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Alexandre Beaulieu Hurteau et Christopher Boileau à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics à compter du 6 juillet 2015 pour une période maximale de 12 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 167 **6.4 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des finances**

CONSIDÉRANT la vacance du poste en raison d'un mouvement de personnel et afin d'assurer l'accueil et le service à la clientèle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Lina Lorena Gauthier à titre de commis-réceptionniste au Service des finances pour une période maximale de 235 heures à compter du 6 juillet 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 07 168 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Charles De Broin
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin au montant de 310 173,88 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 169 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 135 670,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 170 **7.3 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro QMP-2008 et que celle-ci couvre la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU' un fonds de garantie d'une valeur de 225 000 $ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Tremblant y a investi une quote-part de 41 645 $ représentant 18,51 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant demande que le reliquat de 177 798,38 $ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU' il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, qu'elle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' obtenir de l'assureur Lloyds une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement

Laurentides à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2010;

D' autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 07 171 **9.1 Déneigement et déglaçage des voies de service de la route 117 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la responsabilité de l'entretien des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de ces routes et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Excavation Miller (2014) au montant de 144 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-521), pour le déneigement et déglaçage des voies de service de la route 117, entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs, pour la saison 2015-2016 et incluant les montants relatifs à la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-23 et réparti comme suit :

- Saison 2015-2016 : 48 000 $;
- Saison 2016-2017 : 48 000 $;
- Saison 2017-2018 : 48 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 172 **9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - 2016-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans la

fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement - DAR-Pneus géré par le CSPQ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 (3 ans);

QUE la Ville confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 75 000 $;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville reconnait que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus (poste budgétaire 02-320-00-419 et d'autoriser un transfert budgétaire de 1 000 $ provenant du compte 02-320-00-633);

QUE la Ville reconnait, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et devra assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 $ par code d'accès par individu, pour être inscrit au regroupement DAR-Pneus et ainsi, bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ (poste budgétaire 02-320-00-414 et d'autoriser un transfert budgétaire de 1 100 $ provenant du compte 02-320-00-633).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 173

9.3 Modification au règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption du règlement d'emprunt (2015)-A-41, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a demandé la production d'un estimé plus détaillé des coûts et qu'il y a lieu d'insérer celui-ci dans le règlement;

CONSIDÉRANT QUE la modification nécessaire n'affectera pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmentera pas la charge des contribuables;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le remplacement de l'annexe « A » du Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets afin de représenter l'estimé plus détaillé des coûts au règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, copie de la présente résolution sera transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 174 **9.4 Domaine St-Bernard - demande d'aide financière - installation septique**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière additionnelle a été déposée par le Domaine Saint-Bernard dans le cadre du projet de mise en place d'une installation septique communautaire pour desservir le bâtiment du Grand Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Charles De Broin

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de rembourser au domaine Saint-Bernard, sur présentation et approbation des pièces justificatives, un montant additionnel de 16 385 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-970), pour une aide financière totale de 136 080 $, taxes en sus (payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération), soit les coûts et la dépense réelle reliés à l'exécution des travaux de mise en place d'une fosse septique et d'un champ d'épuration communautaire pour la desserte du bâtiment du Grand Saint-Bernard, le tout en conformité avec les plans finaux préparés par la firme WSP et pour lesquels le ministère de l'Environnement a émis un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police

CA15 07 175 **12.1 Licence d'exploitation d'une tour de télécommunication - résiliation**

CONSIDÉRANT QUE les services de police et de sécurité incendie ont cessé d'utiliser l'ancien système de télécommunication par radio faisant l'objet d'une convention de licence avec Rogers et que la Ville doit retirer le matériel du site;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de résilier la licence d'exploitation de la tour de télécommunication avec Rogers et de mandater le directeur du Service de police pour prendre les dispositions nécessaires afin que le matériel soit retiré du site, tous les frais à encourir étant payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 07 176

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0356
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juillet 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **13 juillet 2015** à **19 h 11**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 8 juin 2015;
3.2 Séance extraordinaire du 22 juin 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour l'aménagement d'un espace public - avis de motion;
4.2 Retiré;
4.3 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption;
4.4 Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709 - adoption du projet de règlement;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Développement économique Mont-Tremblant - entente;
5.3 Muret de soutènement en pierre - Fruimont (1993) ltée - mandat de services professionnels;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un animateur au camp de jour 2015 - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 40, chemin Killarney - augmentation de la hauteur de murets de stationnement;
8.1.2 Chemin Bellevue - implantation d'un bâtiment accessoire et d'une allée d'accès dans un sommet protégé, construction d'un abri d'auto non attenant au bâtiment principal et construction du bâtiment principal sur pilotis;
8.1.3 35, chemin Galipeau - augmentation de la superficie d'un garage;
8.1.4 rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot;
8.1.5 209, chemin Bréard - nouveau type de revêtement extérieur;

8.1.6 939, chemin Cochrane - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.7 182-184, chemin Plouffe - réduction de la distance entre une case de stationnement et la ligne naturelle des hautes eaux;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 15 juin 2015;
8.3 Modification d'un tracé d'une servitude pour sentier récréatif - Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - lot 3 801 212 du cadastre du Québec;
8.4 Demande d'autorisation dans la zone agricole - lots 3 647 243 et 3 647 255 du cadastre du Québec;
8.5 Demande d'installation d'une murale - 651, rue Labelle;
8.6 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès existantes du projet de développement de La Grande Ourse inc.;
8.7 Aménagement d'une halte riveraine devant la halte des Trains-de-Neige;
8.8 Demande d'occupation permanente du domaine public - 164, rue Dubois;
8.9 Espace public - transactions immobilières - mandat de services professionnels;
8.10 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - rue des Champs;

9. Travaux publics
9.1 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat;
9.2 Municipalisation et cession de créance - réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Republic of Tremblant inc.;
9.3 Comité d'embellissement - modification;
9.4 Demande d'aide financière - infrastructures sportives et récréatives;
9.5 Pavage conventionnel sur la montée des Trilles et d'un stationnement sur le chemin du Village - contrat;
9.6 Usine St-Roch - fourniture et installation d'une génératrice - acceptation finale;
9.7 Municipalisation du prolongement du chemin du Bouton-d'Or;
9.8 Entente de prêt de lampadaires - municipalité de Labelle;
9.9 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, secteur de la montée Kavanagh - 9223-0507 Québec inc.;

10. Environnement
10.1 Collecte des matières organiques 2016 - déclaration d'intention;
10.2 Projet de site de compostage de matières organiques - accord de principe;

11. Culture et loisirs
11.1 Complexe aquatique - entente des clubs utilisateurs.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM15 07 206 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM15 07 207

3.1 Séance du 8 juin 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 juin 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 208

3.2 Séance extraordinaire du 22 juin 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 juin 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM15 07 209

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour l'aménagement d'un espace public - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour l'aménagement d'un espace public au centre-ville. Le projet de règlement prévoit des travaux d'aménagements qui incluent notamment une clôture/mur végétalisé, une surface imperméable et une surface végétale, un sentier central entre la rue de Saint-Jovite et la passerelle en bois longeant le ruisseau Clair ainsi que 29 cases de stationnements. Les coûts incluent également une réserve pour des transactions immobilières. La démolition, les plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet font partie intégrante des travaux.

Pour pourvoir au remboursement de l'emprunt, il sera prélevé annuellement une taxe spéciale, sur une période de 20 ans, sur tous les immeubles imposables de la Ville à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

4.2 Retiré

CM15 07 210

4.3 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Le greffier adjoint mentionne les modifications apportées suite à l'adoption du second projet de règlement présenté lors de la séance du 8 juin dernier.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 juin 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-102-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 211

4.4 Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709 - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 août 2015, à compter de 19 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 07 212

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général telles que mentionnées au rapport mensuel concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 213

5.2 Développement économique Mont-Tremblant - entente

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) a été créé dans le but de regrouper les principaux intervenants socio-économiques publics et privés de la Ville, d'élaborer un plan de développement socio-économique et de servir de comité consultatif auprès de la Ville en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le nom de cet organisme a été changé pour Développement économique Mont-Tremblant (DEM) afin de répondre aux nouveaux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le DEM pourra également remplir tout autre mandat que la Ville lui confie en ce qui a trait au développement économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et Développement économique Mont-Tremblant pour la réalisation d'un mandat de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 214

5.3 Muret de soutènement en pierre - Fruimont (1993) ltée - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT l'état du muret de soutènement en pierre érigé à la limite ouest des propriétés situées au 1109 et 1121, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches déjà entreprises par la Ville afin d'assurer la sécurité du public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour prendre les procédures judiciaires nécessaires et représenter la Ville afin d'assurer la réalisation de tous les travaux nécessaires à sécuriser le muret de soutènement en pierre (poste budgétaire 02-140-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 07 215

6.1 Embauche d'un animateur au camp de jour 2015 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT la démission d'un animateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Maggie Simard à titre d'animateur au camp de jour pour une période maximale de 8 semaines à compter du 22 juin 2015.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et à la satisfaction de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 07 216

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt

Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin au montant de 221 267,60 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 40, chemin Killarney - augmentation de la hauteur de murets de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-077) vise à régulariser la construction de 2 murets de soutènement dont la hauteur respective est de 2,1 m et 6,8 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-06-097)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin Bellevue - implantation d'un bâtiment accessoire et d'une allée d'accès dans un sommet protégé, construction d'un abri d'auto non attenant au bâtiment principal et construction du bâtiment principal sur pilotis

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-081) vise à autoriser :

- la conversion d'un sentier récréatif en allée d'accès et l'implantation d'un abri d'auto dans un sommet de montagne protégé alors que le règlement ne les autorise pas;
- la construction d'un abri d'auto détaché du bâtiment principal alors que le règlement n'autorise que les abris d'auto attenants;
- la construction, sur pilotis, de 54 % plutôt que de 20 % de la superficie au sol du bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU15-06-096)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 35, chemin Galipeau - augmentation de la superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-082) vise à autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 66,9 m^2 plutôt que de 65 m^2 et représentant 95 % plutôt que 75 % de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-06-098)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-083) vise à autoriser que la largeur d'un lot à construire pour un triplex de structure isolée soit de 17,25 m plutôt que de 18 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-06-099)

Questions du public : une question est posée.

CM15 07 217 **8.1.4.1 Rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot - retrait**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE retirer cette demande de dérogation mineure de l'ordre du jour compte tenu des nouvelles informations issues de la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.5 209, chemin Bréard - nouveau type de revêtement extérieur

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-088) vise à autoriser la pose d'un déclin d'acier prépeint comme revêtement extérieur à un bâtiment résidentiel alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-06-100)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 939, chemin Cochrane - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-089) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement, que le pourcentage d'espace naturel soit de 76 % plutôt que de 85%.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-06-101)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 182-184, chemin Plouffe - réduction de la distance entre une case de stationnement et la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-092) vise à autoriser l'implantation d'une case de stationnement à une distance de 21 m plutôt qu'à 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Mercier.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-06-114)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 07 218 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 15 juin 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 1313, rue de Saint-Jovite, faisant l'objet de la recommandation CCU15-06-112, conformément au plan de la firme Momentum daté du 21 mai 2015, soit celui listant certains services de l'entreprise industrielle et ce, sans condition;

D' accepter la demande de rénovation extérieure au 930-940, rue Labelle, faisant l'objet de la recommandation CCU15-06-103 conformément à la nouvelle proposition de la requérante déposée le 9 juillet 2015 et conditionnellement à ce que les 2 panneaux de treillis 4 pieds x 8 pieds en pvc blanc projetés sur la galerie du rez-de-chaussée soient posés à la verticale et encadrés d'une structure de bois, également blanche incluant le séparateur central placé à la verticale plutôt qu'à l'horizontale;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 15 juin 2015, en retirant la recommandation CCU15-06-099 concernant la rue de l'Iris :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
209, chemin Bréard	CCU15-06-100
939, chemin Cochrane	CCU15-06-101

Accepter conditionnellement les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
40, chemin Killarney	CCU15-06-097
35, chemin Galipeau	CCU15-06-098
182-184, chemin Plouffe	CCU15-06-114

Accepter en partie et conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin Bellevue	CCU15-06-096

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue des Grands-Pins	CCU15-06-102
376-378, rue de Saint-Jovite	CCU15-06-104
260, rue de Saint-Jovite	CCU15-06-106
830, rue de Saint-Jovite, local 2	CCU15-06-109
999, rue Labelle	CCU15-06-111
2372, rue Labelle	CCU15-06-115

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
260, rue de Saint-Jovite	CCU15-06-105
1380, rue Labelle	CCU15-06-107 et 108
655, rue de Saint-Jovite	CCU15-06-110
1270, route 117	CCU15-06-113

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 219

8.3 Modification d'un tracé d'une servitude pour sentier récréatif - Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - lot 3 801 212 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels adopté par la résolution 2005-729 et prévoyant une servitude de passage pour un futur sentier récréatif sur la propriété des Sommets du Mont-Tremblant inc. et que le propriétaire désire modifier le tracé;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du tracé proposé est plus avantageuse que l'actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la servitude consentie en faveur de la Ville sur le lot 3 801 212 pour un nouveau tracé évitant le futur lot 5 686 804 conformément au plan numéro 23847, minute 14549, daté du 25 juin 2015 et préparé par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre et ce, aux frais de Les Sommets du Mont-Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 220

8.4 Demande d'autorisation dans la zone agricole - lots 3 647 243 et 3 647 255 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 404, chemin Paquette a fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour échanger environ 1 407 m^2 de terrain, entre les lots 3 647 243 et 3 647 255 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 221

8.5 Demande d'installation d'une murale - 651, rue Labelle

CONSIDÉRANT QUE la locataire du 651, rue Labelle a déposé une demande pour faire l'installation d'une murale sur le mur nord du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, qui doit approuver les murales par résolution, privilégie celles s'inscrivant dans une thématique patrimoniale reliée à l'histoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande déposée par la locataire du 651, rue Labelle pour l'installation d'une murale sur le mur nord de ce bâtiment tel que proposé dans sa demande déposée le 23 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 222

8.6 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès existantes du projet de développement de La Grande Ourse inc.

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux allées d'accès existantes du projet de développement de La Grande Ourse inc.;

CONSIDÉRANT QU' une des allées, identifiée entre autres par les lots 4 974 969 et 4 981 165 du cadastre du Québec, est le prolongement du chemin de l'Aventure;

CONSIDÉRANT QUE la seconde allée, identifiée par les lots 4 981 167 et 5 422 079 du cadastre du Québec, prend son origine sur la rue Dubois et que la proposition de l'odonyme *allée des Perséides*, fait référence à la proximité du pavillon d'astronomie Velan du Domaine Saint-Bernard, aux points de vue étoilée et fait le lien avec le nom du chemin Bellevue et le nom du projet *Développement de La Grande Ourse inc.*;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer l'allée identifiée, entre autres, par les lots 4 974 969 et 4 981 165 du cadastre du Québec, *l'allée de l'Aventure* et l'allée identifiée par les lots 4 981 167 et 5 422 079, du cadastre du Québec, *l'allée des Perséides.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 07 223 **8.7 Aménagement d'une halte riveraine devant la halte des Trains-de-Neige**

CONSIDÉRANT le bail de location signé le 27 janvier 1997 du terrain situé en bordure du lac Mercier en face du lot 5 009 987 du cadastre du Québec et dont le numéro de permission d'occupation est PL-1997-001;

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre les aménagements conformes à la réglementation municipale et à la *Politique régionale d'occupation des emprises riveraines des parcs linéaires le P'tit Train du Nord et le corridor aérobique* et de renouveler la permission d'occupation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer et signer pour la Ville tous les documents relatifs au renouvellement de la permission d'occupation PL-1997-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 224 **8.8 Demande d'occupation permanente du domaine public - 164, rue Dubois**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 164, rue Dubois demandent une occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été érigé depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux empiétant dans la rue nuisent aux travaux d'entretien de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires du 164, rue Dubois pour l'empiétement dans la rue, d'un coin du bâtiment principal et des balcons tel qu'indiqué au certificat de localisation préparé par monsieur Dominique Fecteau en date du 12 juin 2015, numéro de ses minutes 5 142, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68;

DE refuser la demande visant le puits artésien et tous les aménagements paysagers qui sont dans la rue, incluant le muret de pierres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 225

8.9 Espace public - transactions immobilières - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE certaines démarches préalables sont nécessaires afin de définir les éventuelles transactions immobilières;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater les professionnels requis aux fins de la production des plans de lotissement et des rapports d'évaluation nécessaires en vue des transactions immobilières à intervenir pour la réalisation de la future place publique, tous les frais résultant de ces mandats étant partagés à parts égales entre Construction Louis Beaudoin inc. et la Ville, le tout payable par le surplus libre accumulé (projet 2014-81).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 226

8.10 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - rue des Champs

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin de soustraire les lots 3 279 337 et 3 764 105 du cadastre du Québec de l'obligation d'être raccordés aux réseaux municipaux d'aqueduc ou d'égout;

CONSIDÉRANT QUE lesdits lots, en bordure de la rue des Champs, sont à l'intérieur d'un périmètre urbain où l'objectif est de densifier et de rentabiliser les infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QUE lesdits lots sont à proximité du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE refuser la demande déposée par les propriétaires des lots 3 279 337 et 3 764 105 du cadastre du Québec telle que décrite dans leur demande déposée le 15 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM15 07 227 **9.1 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	22 195 $
Vacuum National SM inc.	35 825 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pompage Sanitaire Mont-Tremblant, au montant de 22 195 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), pour des travaux de traitement de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 228 **9.2 Municipalisation et cession de créance - réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Republic of Tremblant inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Republic of Tremblant inc. désire céder à la Ville les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire mis en place sur la voie de service Nord de la route 117 entre la rue Vaugeois et la montée Ryan, ainsi que sur une section de la montée Ryan, tel que prévu dans l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville autorisée par la résolution 2003-134;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Republic of Tremblant inc. a aussi formulé une requête à l'effet que la Ville intervienne à un acte de cession de la créance découlant de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux mis en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville, la cession par Republic of Tremblant inc. à la Ville des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire mis en place sur la voie de service Nord de la route 117 entre la rue Vaugeois et la montée Ryan, ainsi que sur une section de la montée Ryan, se trouvant sur une partie des lots 3 280 639, 3 280 644, 3 280 645, 3 280 673, 4 083 370, 3 280 879, 3 279 294

et 3 279 295 du cadastre du Québec, et l'acquisition de toutes servitudes nécessaires à la municipalisation, tous les frais étant à la charge du cédant;

QUE sous réserve de cette municipalisation, le maire et la greffière soient autorisés à intervenir à un acte de cession de créance découlant du protocole d'entente relative aux travaux municipaux, tel que requis par Republic of Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 229 **9.3 Comité d'embellissement - modification**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM08 04 123 la Ville a créé un comité d'embellissement et qu'il y a lieu de revoir la composition du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE dissoudre la composition actuelle du comité d'embellissement et de procéder à la nomination des personnes suivantes pour un mandat d'une durée de 2 ans, soit du 14 juillet 2015 au 14 juillet 2017 :

- Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller;
- Madame Roxanne Lacasse, conseillère;
- Madame Marilyne Perreault, commis-secrétaire;
- Le responsable des parcs et immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 230 **9.4 Demande d'aide financière - infrastructures sportives et récréatives**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III offert par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation et le dépôt de demandes d'aides financières auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III, pour les projets suivants selon ce même ordre de priorité :

Demande 1

· Terrains de tennis (ilot sportif)	350 000 $
· Jeux d'eau (ilot sportif)	175 000 $
· Jeux de Parcs (ilot sportif)	100 000 $
Sous-total :	625 000 $

Demande 2

· Jeux d'eau (parc des Voyageurs)	80 000 $
· Jeux d'eau (parc Daniel-Lauzon)	70 000 $
Sous-total :	150 000 $

Demande 3

· Tunnel parc linéaire (montée Ryan)	700 000 $

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

DE désigner le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 231

9.5 Pavage conventionnel sur la montée des Trilles et d'un stationnement sur le chemin du Village - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel sur une section de la montée des Trilles ainsi que pour l'aménagement d'un stationnement sur le chemin du Village et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ces projets dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	23 025,00 $
Pavage Jérômien Inc.	27 127,50 $
Uniroc Construction inc.	33 855,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc., au montant de 23 025 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel sur la montée des Trilles ainsi que pour l'aménagement d'un stationnement sur le chemin du Village, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-31 et réparti dans les projets suivants :

- Pavage montée des Trilles 16 150,00 $ projet 2015-39;
- Pavage stationnement sur chemin du Village 6 875,00 $ projet 2015-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 232

9.6 Usine St-Roch - fourniture et installation d'une génératrice - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé en 2014 au remplacement, à l'acquisition et à l'installation d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration d'eau potable desservant le secteur Centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 6 261,75 $, taxes en sus (projet 2014-14), à l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc., pour la fourniture et l'installation d'une génératrice de marque Cummins-Onan à l'usine de filtration d'eau potable St-Roch et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 233

9.7 Municipalisation du prolongement du chemin du Bouton-d'Or

CONSIDÉRANT la requête du propriétaire Les Immeubles Gagné et Lauzon inc., de céder à la Ville les lots 4 365 042 et 5 013 991 du cadastre du Québec, prolongement du chemin du Bouton-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec Les Immeubles Gagné et Lauzon inc, pour la municipalisation des lots 4 365 042 et 5 013 991 du cadastre du Québec, prolongement du chemin du Bouton-d'Or, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée, à la confirmation que ce chemin est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 234

9.8 Entente de prêt de lampadaires - municipalité de Labelle

CONSIDÉRANT la demande de madame Claire Coulombe, directrice générale de la municipalité de Labelle afin que la Ville prête un ou des lampadaires de l'inventaire conjoint entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ) en cas de besoin urgent de remplacement de lampadaires;

CONSIDÉRANT QU' au même titre que la Ville, la municipalité de Labelle a conclu une entente avec le MTQ concernant le remplacement de lampadaires de rue noir sur des routes de juridiction provinciale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la municipalité de Labelle concernant le prêt de lampadaires en cas de besoin, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 235

Modifiée par la résolution CM16 02 048

9.9 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, secteur de la montée Kavanagh - 9223-0507 Québec inc.

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 7 juillet 2015 par monsieur Pierre Vaillancourt, entreprise 9223-0507 Québec inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour un projet intégré d'habitation dans le secteur de la montée Kavanagh;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans du projet 131-21965-00, émis pour autorisation le 19 juin 2015, préparés par monsieur Renaud Hardy, ingénieur pour la firme WSP, et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Pierre Vaillancourt, entreprise 9223-0507 Québec inc., pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour un projet intégré d'habitation dans le secteur de la montée Kavanagh, sur une partie des lots 4 550 125, 4 651 512, 4 651 511, 4 651 513, 4 648 936, 4 651 717, 4 651 716, 4 651 715, 4 651 714, 4 651 502, 4 651 506 et 4 648 949 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM15 07 236

10.1 Collecte des matières organiques 2016 - déclaration d'intention

CONSIDÉRANT la résolution R.3262 15.03.18 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaitent adhérer à la collecte des matières organiques doivent en aviser la RIDR avant le 30 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'aviser la RIDR de l'intention de la Ville d'implanter la collecte des matières organiques pour approximativement 600 portes dans le secteur Centre-Ville, à partir du 1er mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 07 237

10.2 Projet de site de compostage de matières organiques - accord de principe

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit, d'ici 2020, détourner complètement de l'enfouissement les matières organiques générées sur son territoire, tel qu'exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE les coûts additionnels imputables à cette nouvelle exigence gouvernementale sont majoritairement liés au transport des matières vers un site de compostage autorisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la Ville soit favorable à l'étude de faisabilité à être effectuée par la compagnie locale de compostage de boues de fosses septiques, afin d'évaluer la possibilité de traiter sur son site de Mont-Tremblant les déchets organiques qui seront générés par ces nouvelles collectes;

La Ville est favorable à ce projet sous réserve des avantages économiques pour ses citoyens et d'une réduction des frais de transport des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 07 238

Abrogée par la résolution CM15 09 295

11.1 Complexe aquatique - entente des clubs utilisateurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la conclusion d'ententes afin de favoriser l'implantation de clubs de natation, de triathlon et de nage synchronisée à l'intérieur de son nouveau Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'apporter des modifications aux ententes autorisées par la résolution CM15 06 194, adoptée à la séance du 8 juin 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des ententes modifiées à intervenir avec le Club de Triathlon/Natation « Club Tri-Action de Mont-Tremblant » et le Club de nage synchronisée « Club Neptune Synchro » afin d'établir les conditions et responsabilités de chacune des parties permettant l'utilisation des installations du Complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CM15 07 239

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0175

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

3 août 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **3 août 2015** à **12 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Convention de bail avec la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM15 08 240

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

3 août 2015

CM15 08 241

4. Convention de bail avec la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de bail avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté de loger gratuitement cet organisme dans des locaux situés à l'édifice Félix-Calvé et qu'il convient de conclure une entente à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du bail à intervenir avec la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière pour le prêt de locaux dans l'édifice Félix-Calvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée

CM15 08 242

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0026

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 août 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 août 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 juillet 2015;

4. Règlement
4.1 Règlement (2015)-A-43 relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac Mercier - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire aux patinoires - Service des travaux publics;
6.2 Embauche temporaire d'un surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2015 - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Fourniture et plantation d'arbres - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Autorisation d'événements;

12. Police
12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 août 2015

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 08 177 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 08 178 **3.1 Séance du 13 juillet 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 juillet 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA15 08 179 **4.1 Règlement (2015)-A-43 relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac Mercier - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 13 juillet 2015;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-43 RELATIF À L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC MERCIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA15 08 180

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général telles que mentionnées au rapport mensuel concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 08 181

6.1 Embauche temporaire aux patinoires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le remplacement des vacances annuelles du personnel de l'aréna et du début de la saison 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Louis Gauthier à titre de préposé aux patinoires au Service des travaux publics du 8 au 29 juillet 2015 et à compter du 18 août 2015 pour la saison 2015-2016 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 08 182

6.2 Embauche temporaire d'un surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2015 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le retour aux études des sauveteurs et la réorganisation temporaire des horaires de travail du personnel surveillant sauveteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Taïga Dubuc Tinkler à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs à compter du 17 août jusqu'au 3 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 08 183

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet au montant de 175 729,69 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 08 184 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 43 773,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 08 185 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 08 186 **9.1 Fourniture et plantation d'arbres - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Paysagiste Northland inc.	43 500 $
Les Entreprises Bernard Sigouin inc.	65 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagiste Northland inc., au montant de 43 500 $, taxes en sus (projet 2015-44), payable par le règlement d'emprunt 2015-A-41, pour la fourniture et la plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-33 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 08 187 **11.1 Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Association de villégiature de Tremblant	Fête de la musique	4 au 7 septembre 2015	Plage du lac Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 08 188 **12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté d'attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaitent parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes, de 11 à 12 ans, des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer à un Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 2 600 $, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes et madame Pankrac-Liebmann dépose un rapport de l'Association lac Tremblant concernant la courtoisie nautique. De plus, monsieur Fleurent dépose le résumé de sa question concernant le temps d'intervention des pompiers.

CA15 08 189

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0228
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 août 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 août 2015** à **19 h 13**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

I- Règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 13 juillet 2015;
3.2 Séance extraordinaire du 3 août 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709 :
4.1.1 Avis de motion;
4.1.2 Adoption du second projet de règlement;
4.2 Adoption de projets de règlements :
4.2.1 Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures;
4.2.2 Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau;
4.2.3 Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
4.2.4 Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA;
4.3 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un Espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - adoption;
4.4 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - procès-verbal de correction - dépôt;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 août 2015

5.2 Requête introductive d'instance et en injonction interlocutoire - mandat de services professionnels;
5.3 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - nomination;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
7.1 Liste de comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 Retiré - rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot;
8.1.2 1122, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie et de la hauteur de 2 enseignes rattachées;
8.1.3 45, chemin du Tour-du-Lac - augmentation du rapport bâti/terrain, empiètement en marge avant et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.4 20, chemin du Parc - empiètement en marge latérale et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.5 227, chemin des Cerfs - empiètement dans la bande de protection d'un milieu humide et augmentation de la superficie d'une galerie;
8.1.6 1255-1257, rue de Normandie - implantation d'une case de stationnement en cour avant et augmentation du nombre d'allées d'accès;
8.1.7 Chemin de l'Albatros et montée Ryan - localisation d'une enseigne sur un autre terrain que celui auquel elle réfère, augmentation de la hauteur et de la superficie d'une enseigne, réduction d'une aire d'isolement à la base de l'enseigne et empiètement en marge avant;
8.1.8 Boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge avant;
8.1.9 Retiré - rue de l'Iris - réduction d'une aire d'isolement;
8.1.10 Retiré - rue de l'Iris - réduction d'une aire d'isolement;
8.1.11 1313, rue de Saint-Jovite - augmentation de la largeur d'une allée d'accès, réduction de la distance entre 2 allées d'accès, absence de pavage, de bordure et d'un système de drainage dans le stationnement en cour avant, réduction d'aires d'isolement, absence d'écran autour d'équipements mécaniques et installation de bordures de pierre le long du bâtiment;
8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel :
8.2.1 195, chemin Corbeil - bureau de services professionnels;
8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.3.1 Réunion du 17 février 2014;
8.3.2 Retiré;
8.3.3 Réunion du 13 juillet 2015;
8.4 Demandes d'occupations permanentes du domaine public;
8.5 Modification d'un tracé d'une servitude pour sentier récréatif - Jéronard ltée - lots 5 290 948 à 5 290 974 (ancien lot 3 279 495) du cadastre du Québec;
8.6 Relocalisation temporaire du Club des Bons Vivants;

9. Travaux publics
9.1 Élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - mandat de services professionnels - contrat;
9.2 Municipalisation du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane;
9.3 Travaux de démolition de bâtiment - contrat;
9.4 Aqueduc Village des Soleils - acceptation finale des travaux;

10. Environnement

11. Culture et loisirs
11.1 Autorisation d'événements.

12. Police

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 août 2015

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 29 juillet 2015. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Luc Brisebois, maire préside l'assemblée tandis que monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement. Une dizaine de personnes assistent à l'assemblée.

Aucune demande de modification n'est proposée et monsieur Levac invite les participants à contacter le Service de l'urbanisme pour obtenir des copies des règlements ou pour avoir plus d'informations.

I. Règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709

Ce projet de règlement vise à ajouter l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709.

L'article 1 de ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et vise la zone TV-709 ainsi que la zone TV-708 qui lui est contiguë. Les zones TV-708 et RV-709 sont situées sur le rang 7, à proximité de l'impasse du Rêveur et du chemin Enchanté, et la zone TV-709 loge une station de traitement des eaux usées et des boues de fosses septiques.

Questions du public : aucune question n'est posée

***

CM15 08 243 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM15 08 244 **3.1 Séance du 13 juillet 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 juillet 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 245 **3.2 Séance extraordinaire du 3 août 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

4.1 Règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709

CM15 08 246 **4.1.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709.

CM15 08 247 **4.1.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4.2 Adoption de projet de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 15 septembre 2015, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de St-Jovite.

CM15 08 248 **4.2.1 Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 249

4.2.2 Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 08 250

4.2.3 Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 08 251

4.2.4 Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 252

4.3 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'Espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 13 juillet 2015;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-146 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AINSI QU'UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 900 000 $ POUR SA RÉALISATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 08 253 **4.4 Règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - procès-verbal de correction - dépôt**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes,* le greffier adjoint dépose la copie modifiée du règlement (2015)-102-34 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions et le procès-verbal de la correction effectuée.

5. Administration

CM15 08 254 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 255 **5.2 Requête introductive d'instance et en injonction interlocutoire - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est mise en cause dans le cadre d'une requête introductive d'instance et en injonction interlocutoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter les intérêts de la Ville dans le dossier 700-17-012262-159 (poste budgétaire 02-610-00-412), les frais étant payables par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 256 **5.3 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - nomination**

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Marie Jasmin a remis sa démission à titre de présidente du comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel;

CONSIDÉRANT le dépôt de la candidature de monsieur Pierre Pilon et son intérêt à siéger au comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel**;**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Pierre Pilon président du comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel pour une période de 2 ans, soit du 10 août 2015 au 10 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM15 08 257 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet au montant de 210 387,36 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 258 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 7 431,93 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 258 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Retiré - rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot

8.1.2 1122, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie et de la hauteur de 2 enseignes rattachées

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-095) vise à autoriser l'installation de 2 enseignes rattachées ayant chacune une superficie de 5 m^2 plutôt que de 3 m^2 et d'une hauteur de 1,85 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-07-127)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.3 45, chemin du Tour-du-Lac - augmentation du rapport bâti/terrain, empiètement en marge avant et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-098) vise à autoriser dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un restaurant :

- l'implantation du bâtiment jusqu'à 1,92 m plutôt qu'à 10 m de la ligne avant et à 15,15 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux;
- un rapport bâti/terrain de 16,3 % plutôt que de 11 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-07-121)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.4 20, chemin du Parc - empiètement en marge latérale et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-101) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement d'un bâtiment principal :
- à 1,5 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale;
- à 15,1 m plutôt qu'à 20 m de la ligne naturelle des hautes eaux.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-07-126)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.5 227, chemin des Cerfs - empiètement dans la bande de protection d'un milieu humide et augmentation de la superficie d'une galerie

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-107) vise à autoriser l'agrandissement d'une galerie :
- dont l'implantation est à 7,88 m plutôt qu'à 10 m d'un milieu humide fermé;
- dont le total des superficies des galeries existantes et projetées sera de 75 m^2 plutôt que de 50 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-07-135)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1255-1257, rue de Normandie - implantation d'une case de stationnement en cour avant et augmentation du nombre d'allées d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-109) vise à autoriser l'aménagement :
- d'une seconde allée d'accès à une résidence alors que le règlement n'en permet qu'une seule;
- d'une case de stationnement en partie dans l'espace de la cour avant compris entre le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment alors le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-07-125)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Chemin de l'Albatros et montée Ryan - localisation d'une enseigne sur un autre terrain que celui auquel elle réfère, augmentation de la hauteur et de la superficie d'une enseigne, réduction d'une aire d'isolement à la base de l'enseigne et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-113) vise à autoriser l'installation d'une enseigne pour annoncer un projet domiciliaire dont :
- la localisation est sur un autre terrain que celui du projet domiciliaire et à 0,1 m plutôt qu'à 1 m de l'emprise de la montée Ryan;
- la hauteur est de 4 m plutôt que de 2,5 m et la superficie est de 4,8 m^2 plutôt que de 3,5 m^2;
- la profondeur de l'aire d'isolement au pourtour de la base est de 0,1 m plutôt que de 0,6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-07-129)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-115) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à 0,7 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-07-122)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Retiré - rue de l'Iris - réduction d'une aire d'isolement

8.1.10 Retiré - rue de l'Iris - réduction d'une aire d'isolement

8.1.11 1313, rue de Saint-Jovite - augmentation de la largeur d'une allée d'accès, réduction de la distance entre 2 allées d'accès, absence de pavage, de bordure et d'un système de drainage dans le stationnement en cour avant, réduction d'aires d'isolement, absence d'écran autour d'équipements mécaniques et installation de bordures de pierre le long du bâtiment

Ces demandes de dérogation mineure (2014-DM-019 et 2015-DM-119) visent à autoriser dans le cadre de projets d'agrandissement :

- une allée d'accès d'une largeur de 39,3 m alors que le maximum est de 9 m;
- la distance entre 2 allées d'accès de 7,69 m alors que la distance minimale exigée est de 12 m;
- l'absence de pavage, de bordure et d'un système de drainage sur les aires de stationnement en cour avant;
- l'absence d'aire d'isolement alors qu'une aire de 1 m est prévue entre les nouvelles aires de stationnement en cour avant et les lignes latérales et avant;
- l'absence d'écran opaque autour des appareils mécaniques situés sur le toit;
- l'installation de bordures de stationnement en pierres plutôt qu'en béton coulé.

Le CCU recommande de refuser les 5 premiers éléments de la demande et d'accepter le dernier. (CCU14-02-015 et CCU15-07-136)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

8.2.1 195, chemin Corbeil - bureau de services professionnels

Cette demande d'un usage conditionnel (2015-UC-110) vise à autoriser l'exercice d'un usage complémentaire à l'habitation, soit un bureau de services professionnels, dans une partie du sous-sol de la résidence située en zone « Villégiature Rurale » VR-1017.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-07-119)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM15 08 260 **8.3.1 Réunion du 17 février 2014**

CONSIDÉRANT la résolution CM14 03 105 qui reportait la décision sur certains éléments de la dérogation mineure ci-dessous mentionnée;

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter les éléments suivants de la demande de dérogation mineure pour le 1313, rue de Saint-Jovite ayant fait l'objet de refus dans la recommandation CCU14-02-015 :

- la réduction de la distance entre 2 allées d'accès à 7,69 m;
- la largeur de l'allée d'accès à 39,3 m;
- l'absence de pavage, de bordure et d'un système de drainage sur l'aire de stationnement en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3.2 Retiré

CM15 08 261 **8.3.3 Réunion du 13 juillet 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes d'usage conditionnel et de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation CCU15-07-120 a fait l'objet d'une réunion spéciale du CCU tenue le 3 août 2015 et que la consultation publique et la décision du conseil sur cette demande sont prévues à la séance spéciale qui aura lieu le 20 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE retirer, à la demande du requérant, les demandes de dérogations mineures CCU15-07-123 et CCU15-07-124;

D' accepter conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale CCU15-07-131 en retirant les deux premières conditions incluses à la recommandation;

D' accepter la demande de dérogation mineure concernant le 1313, rue de Saint-Jovite, ayant fait l'objet de refus dans la recommandation CCU15-07-136;

D' accepter la demande de dérogation mineure concernant le 227, chemin des Cerfs (CCU15-07-135), conditionnellement à l'obtention de l'approbation du syndicat de copropriétaires;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 13 juillet 2015 :

Accepter la demande d'usage conditionnel sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
195, chemin Corbeil	CCU15-07-119

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Boulevard du Docteur-Gervais	CCU15-07-122
1122, rue de Saint-Jovite	CCU15-07-127
Chemin de l'Albatros (intersection montée Ryan)	CCU15-07-129

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
45, chemin du Tour-du-Lac	CCU15-07-121
20, chemin du Parc	CCU15-07-126

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1255-1257, rue de Normandie	CCU15-07-125

Accepter la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
2971, chemin de la Chapelle	CCU15-07-133

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1122, rue de Saint-Jovite	CCU15-07-128
Chemin de l'Albatros (intersection montée Ryan)	CCU15-07-130
258, rue de Saint-Jovite	CCU15-07-132
989, rue de Saint-Jovite	CCU15-07-134

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 262

8.4 Demandes d'occupations permanentes du domaine public

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, le tout conformément aux projets d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :

Demandeur	Objet
Station Mont Tremblant Chemin de la Chapelle	Remplacement d'une conduire d'eau pour la neige artificielle
131 726 Canada limitée 655, rue de Saint-Jovite	Installation d'une enseigne pour la boutique Makasi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 263

8.5 Modification d'un tracé d'une servitude pour sentier récréatif - Jéronard ltée - lots 5 290 948 à 5 290 974 (ancien lot 3 279 495) du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution CM06 12 555 afin de signer une servitude de passage pour un futur sentier récréatif sur la propriété de Jéronard ltée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la compagnie désire modifier le tracé de ce futur sentier récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du tracé proposé est plus avantageuse que l'actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter de modifier la servitude consentie en faveur de la Ville, en 2007 sous l'acte 14 608 386, sur l'ancien lot 3 279 495 pour un nouveau tracé, conformément au plan numéro 23974, minute 1561, daté du 20 juillet 2015 et préparé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre et ce, aux frais de Jéronard ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 08 264 **8.6 Relocalisation temporaire du Club des Bons Vivants**

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement de l'Espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'aménagement de l'Espace public prévoient la démolition du bâtiment municipal situé au 901, rue de Saint-Jovite, présentement occupé par le Club des Bons Vivants;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Jovite a un local qu'elle peut louer à cet organisme et qu'un bail temporaire doit intervenir entre eux;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants de la Ville en matière d'aide à la communauté en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser le remboursement du loyer mensuel de 850 $, taxes en sus (poste 02-701-20-511), prévu au bail à intervenir entre la Fabrique de la paroisse de Saint-Jovite et le Club des Bons Vivants pour la location de la salle Mgr Ouimet nécessaire à la relocalisation temporaire des activités du Club;

QUE ce remboursement soit fait au Club des Bons Vivants, sur présentation d'une facture par le Club, à la condition que le bail à intervenir entre eux soit d'une durée maximale de deux ans et qu'il inclue une option d'annulation du bail en tout temps par le Club sur préavis écrit de 60 jours à la Fabrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM15 08 265 **9.1 Élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - mandat de services professionnels - contrat**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des propositions de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions selon le tableau suivant :

Soumissionnaire	Évaluation	Évaluation

	technique	globale
Cima +	80,5	18,76
Aqua Data inc.	85	13,91
WSP Canada Inc.	77	13,34
N. Sigouin Infra-Conseils	70	9,62

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE mandater la firme Cima+ pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées pour la somme de 69 565 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-412-00-411 50 % et 02-413-00-411 50 %), le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 266 **9.2 Municipalisation du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane**

CONSIDÉRANT QUE Construction Denis Léveillé inc., propriétaire du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane, a formulé une requête à l'effet de céder ces chemins à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la municipalisation de ces chemins dans la mesure où les coûts des travaux requis afin de les rendre conforme à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 seront assumés par le biais du règlement d'emprunt sectoriel (2015)-144;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir pour la municipalisation du chemin du Faubourg et de l'impasse de la Savane et que tous les frais relatifs à cette transaction soient payables par le biais du règlement d'emprunt sectoriel (2015)-144.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 08 267 **9.3 Travaux de démolition de bâtiment - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder aux travaux de démolition du bâtiment situé au 901-903, rue de Saint-Jovite et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entrepreneurs pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Les Excavations C.E. Emond et Fils inc.	34 240,00 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	80 258,42 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Excavations C.E. Emond et Fils inc., au montant de 34 240 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé, pour les travaux de démolition du bâtiment

situé au 901-903, rue de Saint-Jovite, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 08 268 **9.4 Aqueduc Village des Soleils - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc entre la rue Labelle et les unités d'habitation du Village des Soleils ont été réalisés par l'entreprise Pronex excavation inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par les Consultants SM inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Pronex Excavation inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 10 795,91 $, taxes en sus, pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc entre la rue Labelle et les unités d'habitation du Village des Soleils (projet 2013-76) et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM15 08 269 **11.1 Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT les demandes d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Paroisse Saint-Jovite	Marché aux puces	22 août 2015	Stationnement de l'église de St-Jovite
Association des aviateurs - région Mont-Tremblant	Jeunes en vol	12 septembre 2015	Aéroport Mont-Tremblant (chemin Wheeler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 août 2015

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM15 08 270

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0175

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 août 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 août 2015** à **8 h 56**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Consultation publique sur une demande de dérogation mineure - 153, chemin du Lac-Tremblant-Nord;
5. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 3 août 2015;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM15 08 271

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Consultation publique sur une demande de dérogation mineure - 153, chemin du Lac-Tremblant-Nord

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-111) vise à autoriser une réduction du pourcentage d'espace naturel qui, après un agrandissement, passerait de 53,8 % à 53,6 % alors que le minimum requis est de 80 %

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-08-139)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM15 08 272

5. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 3 août 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 3 août 2015 :

Accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
153, chemin du Lac-Tremblant-Nord	CCU15-08-139

Accepter la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle	CCU15-08-142

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
127, chemin de Kandahar	CCU15-08-140
3035, chemin de la Chapelle	CCU15-08-141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions de monsieur Coursol, seul membre du public présent à cette assemblée.

CM15 08 273

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 9 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0026
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 septembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 septembre 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 10 août 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - dépôt du procès-verbal de correction;
4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations;
5.3 Versement suite à un jugement;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un surveillant-sauveteur plage - saison estivale 2015;
6.2 Remplacement temporaire d'une secrétaire - Service de police;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2015;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Location d'un pro-shop à l'aréna - contrat;
9.2 Acquisition d'un camion 6 roues 6x6 - contrat;
9.3 Aménagement paysager du carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117 - acceptation provisoire des travaux;
9.4 Fourniture et transport de pierre abrasive 2015-2016 - contrat;
9.5 Fourniture et transport de sable abrasif 2015-2016 - contrat;
9.6 Travaux de remplacement des joints des ponts de la Vallée et des Chutes;

9.7 Remplacement des déshumidificateurs de l'aréna - acceptation provisoire des travaux;
9.8 Modification de la résolution CA15 07 174;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police
12.1 Équipement de bertillonnage - accord de partenariat.

13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 09 190

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 09 191

3.1 Séance du 10 août 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 août 2015, tel que déposé en modifiant les dates d'embauche dans les résolutions suivantes :

CA15 08 181 : modification de « 18 août 2015 » par « 17 août 2015 »;
CA15 08 182 : modification de « 17 août » par « 18 août ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 09 192

4.1 Règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets - dépôt du procès-verbal de correction

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes,* le greffier adjoint dépose la copie modifiée du règlement (2015)-A-41 décrétant un emprunt et une dépense de 470 000 $ pour divers projets et le procès-verbal de la correction effectuée.

CA15 09 193 **4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Administration

CA15 09 194 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 195 **5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT QUE trois sièges sont vacants suite au départ de messieurs Jean Allaire et Michel Collins ainsi que de madame Christiane Dalbec Gauthier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE mesdames Dominique Laverdure et Bélinda Proulx et monsieur Pierre Dupré, soient nommés à titre de fiduciaires de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 196 **5.3 Versement suite à un jugement**

CONSIDÉRANT les conclusions du jugement rendu par 3 juges de la Cour du Québec le 3 août 2015 dans le dossier 700-80-005546-129;

CONSIDÉRANT la révision judiciaire et la demande de sursis signifiées par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le jugement du 9 septembre 2015 rejette la requête en sursis de la Ville dans le dossier 700-17-012405-154;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, R.L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du

surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de verser les sommes calculées conformément aux conclusions du jugement dans le dossier 700-80-00546-129, le tout payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 09 197

6.1 Embauche temporaire d'un surveillant-sauveteur plage - saison estivale 2015

CONSIDÉRANT le retour aux études des sauveteurs et la réorganisation temporaire des horaires de travail du personnel surveillant sauveteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Myriam Cardinal à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour les journées du 16, 17 et 23 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 198

6.2 Remplacement temporaire de la secrétaire - Service de police

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison d'une maladie et la disponibilité d'une ressource à l'interne pour assurer le remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier le nombre d'heures de travail de madame Alexandra Dinelle-Elliot de 21 heures à 35 heures par semaine pour assurer le remplacement de la secrétaire du Service de police pendant toute la durée de son absence et ce, à partir de la semaine du 31 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 09 199

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août au montant de 223 252,85 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA15 09 200 **7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2015**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser la somme de 11 967,65 $ (poste budgétaire 02-520-00-970), à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour le programme accès-logis pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 09 201 **9.1 Location d'un pro-shop à l'aréna - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location d'un pro-shop à l'aréna municipal, qu'un appel d'offres a été publié pour ce projet et qu'une seule proposition a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de L'Âme du Sport inc. pour la location du pro-shop à l'aréna municipal au montant de 800 $ par saison, taxes en sus, pour une période de 3 ans, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres TP-2015-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 202 **9.2 Acquisition d'un camion 6 roues 6x6 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier inc., au montant de 211 567,31 $, taxes en sus (projet 2015-45), payable, à la livraison en 2016, par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'acquisition d'un camion 6 roues 6x6 avec équipements, conformément au document d'appel d'offres TP-2015-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 203 **9.3 Aménagement paysager du carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117 - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager pour le carrefour giratoire rue Vaillancourt et route 117 ont été réalisés par l'entreprise Paysagiste Northland inc. en conformité avec

les documents d'appel d'offres préparés par la firme KAP, Karine Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement paysager (projet 2014-92), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 204 **9.4 Fourniture et transport de pierre abrasive 2015-2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'achat de pierre concassée 5 à 10 mm pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant pour 3 000 tonnes (taxes en sus)
Excavation Miller (2014)	50 400 $
Excavation RB Gauthier	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Miller (2014), au montant de 50 400 $, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), pour la fourniture et le transport d'environ 3 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, soit un prix unitaire de 16,25 $/tonne, redevance et taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 205 **9.5 Fourniture et transport de sable abrasif 2015-2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'achat de sable tamisé pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant pour 7 000 tonnes (taxes en sus)
Excavation Miller (2014)	70 000 $
Excavation RB Gauthier	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Miller (2014), au montant de 70 000 $, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la fourniture et le transport d'environ 7 000

tonnes de sable tamisé, soit un prix unitaire de 9,45 $/tonne, redevance et taxes en sus, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 206

9.6 Travaux de remplacement des joints des ponts de la Vallée et des Chutes

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit procéder en 2016 aux travaux de remplacement des joints des ponts de la Vallée et des Chutes situés sur la route 117;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux le ministère des Transports a formulé une demande auprès de la Ville afin de pouvoir utiliser la rue de Saint-Jovite comme chemin de contournement pendant certaines nuits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le ministère des Transports du Québec à utiliser la rue de Saint-Jovite comme chemin de contournement pendant les travaux de remplacement des joints des ponts de la Vallée et des Chutes conditionnellement à ce que le contournement par la rue de Saint-Jovite soit réalisé avant la fête nationale du Québec et/ou après la fête du Travail et ce, uniquement pendant les nuits des lundis, mardis et mercredis de 21 h à 7 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 207

9.7 Remplacement des déshumidificateurs de l'aréna - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des déshumidificateurs de l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Fixair inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de remplacement des déshumidificateurs de l'aréna (projet 2015-28), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 09 208

9.8 Modification de la résolution CA15 07 174

CONSIDÉRANT QUE les montants versés en aide financière ne sont pas des montants taxables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA15 07 174 en retirant les mots « taxes en sus » des 3e et 4e ligne du résolu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire
0228
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 septembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 septembre 2015** à **19 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 15 septembre 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures;
II. Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau;
III. Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
IV. Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 10 août 2015;
3.2 Séance extraordinaire du 20 août 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'Espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - dépôt du certificat;
4.2 Règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709 - adoption;

5. Administration
5.1 Retiré;
5.2 Société des Élus des Laurentides - participation;
5.3 Rendez-Vous Affaires - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
- 8.1.1 rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot;
- 8.1.2 141, rue Rabellino - construction d'un garage avec un toit plat;
- 8.1.3 142, rue Cuttle - empiètement en marge latérale;
- 8.1.4 142, chemin du Lac-Tremblant-Nord - augmentation du nombre d'étages et empiètement en marge latérale;
- 8.1.5 1054, rue Labelle - augmentation de la superficie d'un usage complémentaire;
- 8.1.6 chemin des Boisés - implantation d'un quai sur un terrain vacant;
- 8.1.7 1066-1080, rue de Saint-Jovite - aire de chargement et de déchargement;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
- 8.2.1 Réunion du 15 juin 2015;
- 8.2.2 Réunion du 24 août 2015;

8.3 Révision de l'affichage temporaire - mandat de services professionnels;
8.4 Retiré;
8.5 Modification de la résolution CM15 08 272;
8.6 Modification de la résolution CM15 08 264 - relocalisation temporaire du Club des Bons Vivants;

9. Travaux publics
9.1 Remplacement de revêtement de toiture - acceptation finale des travaux;
9.2 Réparation de pavage 2014 - acceptation finale des travaux;
9.3 Remplacement des variateurs de vitesse au poste de surpression Versant Soleil - contrat;
9.4 Traitement de surface triple 2014 - acceptation finale des travaux;
9.5 Mandat à l'UMQ - achat de produits chimiques CHI20162018;
9.6 Mandat à l'UMQ - achat de produits chimiques CHI2016;
9.7 Travaux de revitalisation de la piste la Truite - contrat;
9.8 Complexe aquatique :
- 9.8.1 Abrogation des résolutions CM15 06 194 et CM15 07 238;
- 9.8.2 Club Neptune-Synchro - entente;
- 9.8.3 Club Tri-Action de Mont-Tremblant - entente.

10. Environnement
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Madame Geneviève Demers, coordonnatrice construction, inspection et services aux citoyens, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2015)-100-18, (2015)-101-11, (2015)-102-36 et (2015)-106-13 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 15 septembre 2015 à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- la mise à jour de règlements afin de tenir compte des modifications apportées au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- la modification des définitions des mots « entretien », « rénovation » et « reconstruction »;
- l'intégration de normes pour les conteneurs semi-enfouis;
- la correction de certaines erreurs cléricales;
- la création de la zone RA-349-1 à même une partie de la zone RA-349 afin d'autoriser le développement en projet intégré sous certaines conditions;
- l'exercice du sous-groupe d'usages *services personnels* dans la zone CV-324;
- la modification des ouvrages autorisés en littoral et en rive;

- la modification des dispositions concernant la perte de droits acquis pour un usage ou une construction;
- l'assujettissement des terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA.

***

CM15 09 274

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM15 09 275

3.1 Séance du 10 août 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 août 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 276

3.2 Séance extraordinaire du 20 août 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CM15 09 277

4.1 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'Espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'Espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation. Ce certificat stipule que le nombre de demandes

requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2015)-146 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 09 278

4.2 Règlement (2015)-102-35 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par l'ajout de l'usage lieu de compostage des matières organiques dans la zone TV-709 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 10 août 2015;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-102-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 PAR L'AJOUT DE L'USAGE LIEU DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LA ZONE TV-709.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Retiré

CM15 09 279

5.2 Société des Élus des Laurentides - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette, Roxanne Lacasse et Sylvie Vaillancourt ainsi que messieurs les conseillers François Marcoux, Vincent Perreault et Pascal De Bellefeuille participent au déjeuner d'affaires de la Société des Élus des Laurentides, pour un montant total de 175 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 09 280

5.3 Rendez-Vous Affaires - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE les conseillers madame Thérèse Barrette et monsieur Pascal De Bellefeuille participent aux ateliers de formations organisés par la Chambre de Commerce du Grand Mont-Tremblant qui auront lieu le 22 septembre au Fairmont Tremblant au coût de 150 $, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM15 09 281 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août au montant de 370 010,40 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 282 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 7 376,23 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 rue de l'Iris - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-083) vise à autoriser que la largeur d'un lot à construire pour un triplex de structure isolée soit de 17,25 m plutôt que de 18 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-06-099)

Questions du public : une question est posée.

8.1.2 141, rue Rabellino - construction d'un garage avec un toit plat

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-097) vise à autoriser la construction d'un garage avec un toit plat alors que le règlement ne le permet pas compte tenu que le toit de la résidence est en pente.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-08-147)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 142, rue Cuttle - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-118) vise à régulariser l'implantation de l'agrandissement d'une résidence à 10,66 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-08-148)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 142, chemin du Lac-Tremblant-Nord - augmentation du nombre d'étages et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-120) vise à autoriser la construction d'un agrandissement à une résidence :

- sur 3 étages plutôt que 2;
- dont l'implantation est à 1,09 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-08-149)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 1054, rue Labelle - augmentation de la superficie d'un usage complémentaire

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-132) vise à régulariser, au sous-sol d'une résidence, la superficie d'un atelier qui est de 67,58 m^2 soit 51,5 % de la superficie du plancher du rez-de-chaussée, alors qu'elle ne devrait pas excéder 50 m^2 ou 30 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-08-150)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 chemin des Boisés - implantation d'un quai sur un terrain vacant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-137) vise à régulariser l'implantation d'un quai sur un terrain vacant en bordure du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-08-151)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1066-1080, rue de Saint-Jovite - aire de chargement et de déchargement

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-140) vise à autoriser un projet de nouvelle construction commerciale :

- dont l'aire de chargement et de déchargement sera située en cour avant du côté de la rue de la Forge;
- dont la superficie du tablier de manoeuvre sera insuffisante pour qu'un véhicule puisse y accéder en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la rue de la Forge.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-08-162)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM15 09 283 **8.2.1 Réunion du 15 juin 2015**

CONSIDÉRANT le report de la décision concernant la recommandation CCU15-06-099 aux séances ordinaires du conseil du 13 juillet et du 10 août 2015 et la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de dérogation mineure sur la rue de l'Iris faisant l'objet de la recommandation CCU15-06-099 incluse au procès-verbal du 15 juin 2015 et telle que décrite au plan cadastrale parcellaire numéro 17390, minute 393, daté du 23 novembre 2009 et préparé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 284 **8.2.2 Réunion du 24 août 2015**

Modifié par les résolutions CM15 10 300 et CM15 10 316

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 septembre 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt de nouvelles propositions pour 2 dossiers de PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE reporter la décision relativement au changement de couleurs du bâtiment commercial en construction au 1122, rue de Saint-Jovite pour la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale faisant l'objet de la recommandation CCU15-08-152;

D' accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale faisant l'objet de la recommandation CCU15-08-161 concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 315, route 117, conformément à la nouvelle proposition déposée par madame Jordane Martin, le 2 septembre 2015 et aux conditions suivantes :

- que le lettrage « Albi auto crédit.com occasion 315 » soit reproduit sur les 2 faces de l'enseigne;
- qu'une garantie financière de 500 $ soit déposée.

D' accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale faisant l'objet de la recommandation CCU15-08-163 concernant le projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial au 1066-1080, rue de Saint-Jovite, conformément aux élévations d'une nouvelle proposition réalisées par la firme Atelier Idea déposées le 9 septembre 2015 et aux conditions suivantes :

- que les appareils mécaniques qui seront installés sur le toit soient camouflés;
- que les poutres et colonnes soient plus épaisses et en bois massif;
- que la porte principale soit en bois;
- que la pierre soit de style rustique avec des joints de mortier;
- que le fibro-ciment soit remplacé par du bois;
- que des échantillons couleur soient déposés pour approbation finale;
- qu'une garantie financière représentant 2 % de la valeur du projet soit déposée.

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 24 août 2015 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
141, rue Rabellino	CCU15-08-147
142, rue Cuttle	CCU15-08-148
1054, rue Labelle	CCU15-08-150
Chemin des Boisés	CCU15-08-151
1066-1080, rue de Saint-Jovite	CCU15-08-162

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
142, chemin de Lac-Tremblant-Nord	CCU15-08-149

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle, unité 443	CCU15-08-153
7640, rue Léonard	CCU15-08-154
1, chemin des Amoureux	CCU15-08-155

17, chemin des Amoureux	CCU15-08-156
901-903, rue de Saint-Jovite	CCU15-08-157
1072, rue de Saint-Jovite	CCU15-08-160

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
651, rue Labelle	CCU15-08-158
447, rue Léonard	CCU15-08-159

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 285 **8.3 Révision de l'affichage temporaire - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mandater un professionnel qui aura pour tâche de consulter et orienter un comité mis sur pied par la Ville pour proposer des modèles d'enseignes temporaires de qualité en vue de les intégrer à la réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater Apur urbanistes-conseils pour consulter et orienter un comité mis sur pied par la Ville pour proposer des modèles d'enseignes temporaires de qualité en vue de les intégrer à la réglementation d'urbanisme, pour un montant forfaitaire de 5 700 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément à la proposition reçue le 2 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.4 Retiré

CM15 09 286 **8.5 Modification de la résolution CM15 08 272**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM15 08 272 par le remplacement du résolu comme suit :

« ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de rénovation de la façade commerciale au 3035, chemin de la Chapelle qui logera le restaurant St-Hubert Express faisant l'objet de la recommandation CCU15-08-141 conformément à la nouvelle proposition transmise le 5 aout 2015 tout en conservant, pour les souligner, la couleur bleue sur certains détails des bandeaux situées au-dessus des portes et fenêtres;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 3 août 2015 :

Accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
153, chemin du Lac-Tremblant-Nord	CCU15-08-139

Accepter la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU

3035, chemin de la Chapelle	CCU15-08-142

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresse	# de la décision du CCU
127, chemin de Kandahar	CCU15-08-140

»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 287 **8.6 Modification de la résolution CM15 08 264 - relocalisation temporaire du Club des Bons Vivants**

CONSIDÉRANT les besoins d'une plus grande salle pour une activité spécifique se tenant hebdomadairement les vendredis soirs;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants de la Ville en matière d'aide à la communauté en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM15 08 264 afin d'augmenter le remboursement du loyer mensuel prévu au bail à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Saint-Jovite et le Club des Bons Vivants d'un montant de 200 $, portant ainsi le remboursement mensuel total à 1 050 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM15 09 288 **9.1 Remplacement de revêtement de toiture - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé en 2014 au remplacement du revêtement de la toiture pour les édifices du 2996, chemin de la Chapelle et du 142, rue du Couvent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant total de 2 073 $, taxes en sus, à l'entreprise Toitures Nicolas Brunet inc., pour le remplacement du revêtement des toitures, le tout réparti comme suit :

- 142, rue du Couvent 961,75 $ projet 2014-38;
- 2996, chemin de la Chapelle 1 111,25 $ projet 2014-09;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 289

9.2 Réparation de pavage 2014 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de pavage 2014 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de réparation de pavage 2014 et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % au montant de 6 580,39 $, taxes en sus, à l'entreprise Asphalte Bélanger inc. le tout réparti comme suit :

· Rue O'Keefe	377,30 $	projet 2014-73;
· 7e Rang	3 749,83 $	projet 2014-74;
· Autres rues et chemins	2 453,26 $	poste budgétaire 02-320-00-625.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 290

9.3 Remplacement des variateurs de vitesse au poste de surpression Versant Soleil - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement des variateurs de vitesse au poste de surpression d'aqueduc du Versant Soleil et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc., au montant de 22 575 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-413-01-526), pour le remplacement des variateurs de vitesse au poste de surpression d'aqueduc du Versant Soleil, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 291

9.4 Traitement de surface triple 2014 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface triple 2014 ont été réalisés par Les entreprises Bourget inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 3 619,28 $, taxes en sus (projet 2014-72), à Les entreprises Bourget inc., pour les travaux de traitement de surface triple 2014 et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant

déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 292 **9.5 Mandat à l'UMQ - achat de produits chimiques CHI20162018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate d'aluminium (alun), l'hydroxyde de sodium et le chlore gazeux* dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années soit : 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 de l'UMQ couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à ces derniers le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour *le sulfate d'aluminium (alun), l'hydroxyde de sodium et le chlore gazeux*;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant les fiches techniques d'inscription requises;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes du contrat si l'UMQ adjuge un contrat, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 293 **9.6 Mandat à l'UMQ - achat de produits chimiques CHI2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le PASS 10 et le Silicate de sodium N* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats géré par l'UMQ pour trois (3) ans, soit les années 2016 à 2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques dont *le PASS 10 et le Silicate de sodium N* nécessaires aux activités de la Ville pour les années 2016 à 2018 inclusivement;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant les fiches techniques d'inscription requises;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 294 **9.7 Travaux de revitalisation de la piste la Truite - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de revitalisation et de stabilisation de la piste la Truite et qu'une proposition a été reçue pour ce projet;

CONSIDÉRANT les informations reçues des services des travaux publics et de l'environnement en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Enviroforêt inc., au montant de 18 304 $, taxes en sus (15 000 $ au poste budgétaire 02-470-00-419 et 3 304 $ au poste budgétaire 02-320-00-516), pour les travaux de revitalisation et de stabilisation de la piste la Truite, conformément à la proposition reçue le 30 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Complexe aquatique

CM15 09 295 **9.8.1 Abrogation des résolutions CM15 06 194 et CM15 07 238**

CONSIDÉRANT QUE les ententes avec le Club Tri-Action de Mont-Tremblant et le Club Neptune-Synchro ont été autorisées par la résolution CM15 06 194, modifiées par la résolution CM15 07 238 et qu'il y a d'autres modifications à y être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'abroger les résolutions CM15 06 194 et CM15 07 238.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 296 **9.8.2 Club Neptune-Synchro - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la conclusion d'ententes afin de favoriser l'implantation de clubs de natation et de triathlon à l'intérieur de son nouveau Complexe aquatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec le Club Neptune-Synchro visant à établir les conditions et responsabilités de chacune des parties permettant l'utilisation des installations du Complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 09 297 **9.8.3 Club Tri-Action de Mont-Tremblant - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à la conclusion d'ententes afin de favoriser l'implantation de clubs de natation et de triathlon à l'intérieur de son nouveau Complexe aquatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 septembre 2015

Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec le Club Tri-Action de Mont-Tremblant visant à établir les conditions et responsabilités de chacune des parties permettant l'utilisation des installations du Complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes et monsieur Drapeau dépose un document concernant la gestion de la vitesse afin de diminuer la limite de vitesse sur les rangs 6, 7 et 8.

CM15 09 298

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire

0101

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 octobre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **13 octobre 2015** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1 (arrivé au point 7.3)
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, maire

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 14 septembre 2015;

4. Règlement
4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche d'un coordonnateur - Service des ressources humaines;
6.2 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
6.3 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
6.4 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel Ouimet - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Assurance accidents - renouvellement;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Entretien et tonte de pelouse - contrat;
9.2 Entretien des aménagements paysagers - contrat;
9.3 Retiré
9.4 Comité consultatif de la baie sud du lac Tremblant - création et nominations;
9.5 Vente d'actifs municipaux - contrats;

10. Environnement (non applicable)

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 octobre 2015

11. Culture et loisirs
11.1 Politique nationale de ruralité - demande d'aide financière 2016;

12. Police

13. Incendie
13.1 Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Rivière-Rouge.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 10 211

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA15 10 212

3.1 Séance du 14 septembre 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 septembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA15 10 213

4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 14 septembre 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-39-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-A-39 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA15 10 214

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 10 215

6.1 Embauche d'un coordonnateur - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Francis Lynch-Caron à titre de coordonnateur, Service des ressources humaines au Service des ressources humaines à compter du 26 octobre 2015 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

Le vote est demandé

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille
Monsieur François Marcoux
Madame Sylvie Vaillancourt
Madame Roxanne Lacasse
Monsieur Hugh Scott

Ont voté contre : Monsieur Vincent Perreault
Monsieur Pierre Labonté

POUR : 5 CONTRE : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CA15 10 216

Abrogée par la résolution CA15 11 244

6.2 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin de personnel pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Joey Champagne, Joé Mc Millan et Sébastien Ste-Marie à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines, soit un total de 2 640 heures à compter du 2 novembre 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 10 217

Abrogée par la résolution CA15 11 243

6.3 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison d'un congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Alexis Paquin à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 19 octobre 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 10 218

6.4 Embauche temporaire d'un préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le remplacement du personnel absent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Michel Lévesque à titre de préposé aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet au Service de la culture et des loisirs à compter du 16 septembre 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 10 219

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre au montant de 158 472,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 10 220

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 24 144,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Kevin Ratcliffe arrive.

CA15 10 221 **7.3 Assurance accidents - renouvellement**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance accidents avec Courtage d'assurance Claude Hétu Inc. pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016 au coût de 5 497 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 10 222 **9.1 Entretien et tonte de pelouse - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'entretien et à la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission reçue et conforme, soit celle de l'entreprise Hortilux Paysagement inc., au montant de 92 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts sur son territoire pour l'année 2016, incluant les montant relatifs à la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-26 et réparti comme suit :

- Année 2016 - 92 000 $, taxes en sus;
- Année 2017 - 92 000 $, taxes en sus;
- Année 2018 - 92 000 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 10 223

9.2 Entretien des aménagements paysagers - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant pour 3 ans (taxes en sus)
Créations Aqua Terra inc.	299 900 $
Paysagistes Northland	384 600 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Créations Aqua Terra inc., au montant de 97 500 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire pour l'année 2016, incluant les montant relatifs à la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2015-25 et réparti comme suit :

- Année 2016 - 97 500 $ taxes en sus;
- Année 2017 - 100 000 $ taxes en sus;
- Année 2018 - 102 400 $ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CA15 10 224

Modifiée par la résolution CA15 11 233

9.4 Comité consultatif de la baie sud du lac Tremblant - création et nominations

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a décidé de mettre sur pied un comité consultatif pour analyser la situation dans la baie sud du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif aura pour mandat d'émettre des recommandations au conseil d'agglomération concernant l'amarrage, l'ancrage et la navigation au lac Tremblant, en particulier dans la baie sud et ce, au plus tard le 1er mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera composé des élus des districts correspondant au secteur de la baie sud, de représentants des services des travaux publics, de l'environnement et de police de la Ville, ainsi que des représentants des quatre propriétaires riverains de la baie sud du lac, soit ceux étant les plus directement affectés par la navigation et l'amarrage dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à la création du comité consultatif de la baie sud du lac Tremblant et de nommer les personnes suivantes pour une période de 2 ans soit du 14 octobre 2015 au 14 octobre 2017 :

- Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
- Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller municipal district 1;
- Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller municipal district 2;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le directeur du Service de l'environnement;
- Un représentant du Service de police;
- La vice-présidente hébergement et expérience Village à la Station Mont Tremblant;
- Madame Fannie Charron, propriétaire riveraine;
- Le président du conseil d'administration de Village Pinoteau inc.;
- L'adjointe à la direction du Service des travaux publics, agissant à titre de secrétaire.

QUE le directeur du Service des travaux publics assume la gestion et la direction du comité consultatif de la baie sud du lac Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 10 225

Modifiée par les résolutions CA15 11 254 et CA15 12 287

9.5 Vente d'actifs municipaux - contrats

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public via le Centre de services partagés du Québec pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires et de payer au Centre de services partagés du Québec les frais de vente tel qu'indiqué ci-dessous :

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Compacteur hydraulique Tramac et compacteur à essence	Aubert et Marois	2 355,50 $	12 %
Faucheuse John Deer MX-6	Pièces d'auto Skiberine inc.	1 572,00 $	12 %
Lots de 2 godets EDF	Normand Dubois	333,00 $	35 %
Pompe à eau à essence Bridge & Stratton	Charles Cals	35,00 $	35 %
Soudeuse électrique Miller	Charles Cals	276,00 $	35 %
Génératrice à essence Coleman	Pierre Giroux	177,89 $	35 %
Génératrice à essence	André Thifault	157,00 $	35 %
Génératrice à essence Onan	Aubert et Marois	858,60 $	35 %
Lot de coffres d'aluminium	Alexandre Lamoureux	25,00 $	35 %
Camion GMC C-5500 2006 avec équipement de déneigement	Camions M.D. inc.	16 777,00 $	10 %
Panneau arrière pour asphalte	Michel Proulx	166,00 $	35 %
Camion Ford F-550 - 2002 avec équipement	Les Ent. G. Aubin inc.	6 176,00 $	12 %
Camionnette 4x4 Ford F-250	Yvon Laniel	1 608,00 $	12 %
Camionnette 4X4 Ford F-150 avec cabine en fibre de verre	Rocky Lauzon	555,55 $	35 %
Camionnette Chevrolet S10 - 2002	Gestion René Ledoux inc.	575,00 $	35 %
Automobile Chevrolet Impala - 2007	Fabio Leone	408,88 $	35 %

Automobile Chevrolet Impala - 2006	Fabio Leone	688,88 $	35 %
Automobile Chevrolet Impala - 2005	Les Ent. G. Aubin inc.	576,00 $	35 %
Fourgonnette Chevrolet Venture - 2004	Viviana Guarin	319,00 $	35 %
Lots de pneus	Pièces d'Auto Skiberine inc.	627,00 $	35 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 10 226 **11.1 Politique nationale de ruralité - demande d'aide financière 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande pour une aide financière provenant du « Pacte rural - volet local » de la Politique nationale de la ruralité pour le projet du circuit patrimonial autoguidé;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajouter la somme résiduelle de l'aide financière du projet de 2015 « Peintres de plein air d'hier et d'aujourd'hui » à la demande d'aide financière pour le projet susmentionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice administrative à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural - volet local » de la Politique nationale de la ruralité pour le projet du circuit patrimonial autoguidé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CA15 10 227 **13.1 Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Rivière-Rouge**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente d'entraide permettant à la Ville de fournir, en cas de nécessité, des véhicules spécifiques et/ou supplémentaires, incluant les ressources humaines et matérielles, à la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge a des besoins particuliers pour sa couverture incendie, en raison notamment de la présence du CSSS d'Antoine-Labelle sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir portant sur les modalités de facturation et les procédures lors d'appels d'entraide entre les services de sécurité incendie de la Ville et de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 octobre 2015

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes et monsieur Camil Rochefort dépose une pétition concernant la traverse du parc linéaire avec la montée Ryan.

CA15 10 228

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

initiales du maire
0406
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 octobre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **13 octobre 2015** à **19 h 26**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, maire

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 14 septembre 2015;

4. Règlements
4.1 Avis de motion :
4.1.1 Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures;
4.1.2 Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau;
4.1.3 Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA;
4.2 Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
4.2.1 Avis de motion;
4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
4.3 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - modification;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Club de ski de fond Mont-Tremblant - versements de subventions;
5.3 Ski de fond Mont-Tremblant - versements reliés à des contrats de services;
5.4 Activités de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation :
5.4.1 Déjeuner du maire;
5.4.2 Gala Excellence;
5.5 Expertises légales - mandat de services professionnels;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 octobre 2015

6. Ressources humaines
6.1 Remplacement temporaire à l'écocentre - Service des travaux publics;
6.2 Embauche temporaire d'une brigadière - Service de police;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 940, chemin Cochrane - localisation de 2 terrains de sport en cour avant;
8.1.2 35, chemin Miron - augmentation de la superficie d'implantation au sol et du rapport bâti/terrain et absence de pavage, bordure et lignes;
8.1.3 38-40, chemin du Plateau - réduction de la superficie d'un terrain;
8.1.4 Rue Lacasse - empiètements en marges latérale et arrière et orientation du bâtiment;
8.1.5 154-160, chemin de la Forêt - absence de bordure, surlargeur de manœuvre, pavage et lignes;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.2.1 Réunion du 24 août 2015;
8.2.2 Réunion du 21 septembre 2015 :
8.2.3 Réunion du 7 octobre 2015;
8.3 Demande d'autorisation dans la zone agricole - 25-27, chemin Paquette;
8.4 Entente pour cession de servitudes pour sentiers récréatifs - Station Mont Tremblant Base Sud;
8.5 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès existante - lot 5 608 462 du cadastre du Québec;
8.6 Acquisition du lot 5 011 555 - section du chemin des Boisés - article 72;
8.7 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.8 Espace public - vente de terrains - parties des lots 3 277 998 et 3 764 136 du cadastre du Québec;

9. Travaux publics
9.1 Retiré;
9.2 Municipalisation des chemins de la Muraille et de la Moraine;
9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rues 2015;
9.4 Relocalisation de la piste de ski de fond A20 - acceptation provisoire;
9.5 Retiré;
9.6 Travaux de désamiantage - 901-903, rue de Saint-Jovite - contrat;
9.7 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Jéronard ltée - acceptation des travaux de niveau II;

10. Environnement
10.1 Report du programme de collecte des matières organiques de 2016;

11. Culture et loisirs
11.1 Renouvellement du protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Jérôme pour le Centre collégial Mont-Tremblant.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM15 10 299 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 10 300 **3.1 Séance du 14 septembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 septembre 2015, tel que déposé en modifiant dans le 2e paragraphe du résolu de la résolution CM15 09 284, la date « 2 septembre 2015 » par « 3 septembre 2015 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM15 10 301 **4.1.1 Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures.

CM15 10 302 **4.1.2 Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau.

CM15 10 303 **4.1.3 Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA.

4.2 Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Le greffier adjoint mentionne les modifications apportées suite à l'adoption du projet de règlement adopté lors de la séance du 10 août 2015.

CM15 10 304 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM15 10 305 **4.2.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 306 **4.3 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - modification**

CONSIDÉRANT l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le conseil peut par résolution modifier un règlement requérant l'approbation du MAMOT avant qu'il ne soit approuvé, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT QU' à la demande du MAMOT, certaines modifications sont à apporter au règlement d'emprunt (2015)-146, ces modifications n'augmentant nullement les charges des contribuables et ne changeant en rien l'objet du règlement;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE remplacer l'article 1 du règlement précité par le suivant :

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aménagement de l'Espace public ayant front sur la rue de St-Jovite, le tout incluant les frais, les taxes et les contingences, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire sommaire préparée par monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, en date du 20 juillet 2015, puis modifiée le 25 septembre 2015 et produite à l'annexe « A », de l'estimation préliminaire détaillée préparée par monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, en date du 20 juillet 2015 et produite à l'annexe « B », ainsi qu'à l'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Claudine Léveillé, en date du 21 juillet 2015, puis modifiée en date du 25 septembre 2015 et produite à l'annexe « C », le tout conformément aux plans préliminaires produit à l'annexe « D ». »;

DE modifier les annexes « A » et « C », en lieu et place des versions originales « A » et « C ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM15 10 307 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 308

5.2 Ski de fond Mont-Tremblant - versements de subventions

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de subventions, la Ville s'est engagée à verser des sommes afin de contribuer aux activités de fonctionnement et pour les activités d'entretien des pistes et sentiers d'un tronçon du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT le bilan financier déposé au 1er juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le versement des sommes suivantes (poste budgétaire 02-701-90-971), montants exonérés de taxes, à Ski de fond Mont-Tremblant conformément aux termes de l'entente précitée :

- activités de fonctionnement, montant indexé annuellement selon les dispositions de l'article 4 :
  - 30% en octobre 2015 — 7 180 $;
  - 70% le 1er janvier 2016 — 16 752 $.

- activités d'entretien des pistes et sentiers d'un tronçon du Parc linéaire
  - 30% en octobre 2015 — 13 735 $;
  - 30% le 1er janvier 2016 — 13 735 $;
  - 40% après le 1er juin 2016 suite à l'analyse du bilan — maximum de 18 315 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 309

5.3 Ski de fond Mont-Tremblant - versements reliés à des contrats de services

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de subventions, la Ville s'est engagée à verser des sommes pour l'entretien des sentiers appartenant à la Ville et pour l'accès gratuit pour les citoyens au réseau de pistes de ski de fond et de sentiers;

CONSIDÉRANT QUE ces montants sont taxables et indexés annuellement selon les dispositions de l'article 6;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser les sommes ci-dessous (poste budgétaire 02-701-90-971) à Ski de fond Mont-Tremblant conformément aux termes de l'entente précitée comme suit :

- entretien des sentiers appartenant à la Ville :
  - octobre 2015 — 2 610 $ (taxes en sus);
  - 1er janvier 2016 — 6 092 $ (taxes en sus).

- accès gratuit aux citoyens au réseau des pistes de ski de fond et de sentiers :
  - octobre 2015 — 21 213 $ (taxes en sus);
  - 1er janvier 2016 — 49 495 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Activités de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CM15 10 310 **5.4.1 Déjeuner du maire**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette, Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et François Marcoux à représenter la Ville au Déjeuner du maire organisé par la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 20 octobre à l'Église du village et de verser 105 $, taxes en sus, pour l'achat de 7 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 311 **5.4.2 Gala Excellence**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Luc Brisebois ainsi que monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 7 novembre au Centre des congrès Tremblant et de verser 310 $, taxes en sus, pour l'achat de 2 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 312 **5.5 Expertises légales - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT les requêtes en injonction et en dommages dans le dossier 700-17-010218-138;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse a déposé des expertises techniques et, que la Ville doit, afin de s'assurer une défense pleine et entière, produire des contre-expertises;

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la Ville partagent les coûts d'expertises à part égale avec celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE mandater les professionnels suivants selon les conditions et coûts prévus aux offres de services pour la production de rapports d'expertise (poste budgétaire 02-140-00-419) :

- Stantec, hydrologie et hydrogéologie;
- Enviro Videographic, analyse de photographies aériennes et satellites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 10 313 **6.1 Remplacement temporaire à l'écocentre - Service des travaux publics**

Modifiée par la résolution CM15 11 333

CONSIDÉRANT la prolongation de l'horaire d'ouverture de l'écocentre d'une semaine supplémentaire, samedi inclus, pour la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT le remplacement d'un préposé à l'écocentre en raison de la prise de ses vacances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE prolonger la période d'emploi de monsieur Luc Gagnier jusqu'au 19 septembre 2015 et, par la suite, pour la période du 21 septembre au 2 octobre 2015 pour assurer le remplacement du préposé à l'écocentre au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 314 **6.2 Embauche temporaire d'une brigadière - Service de police**

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison d'un congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Nadine Dupras à titre de brigadière au Service de police à compter du 25 septembre 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 10 315 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre au montant de 165 893,89 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 940, chemin Cochrane - localisation de 2 terrains de sport en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-138) vise à autoriser la localisation d'une patinoire dans la cour avant donnant sur le chemin des Amérindiens et d'un terrain de tennis dans la cour avant du chemin Cochrane alors qu'un seul terrain de sport est autorisé par propriété et doit être situé en cours arrière ou latérale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-09-170)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 35, chemin Miron - augmentation de la superficie d'implantation au sol et du rapport bâti/terrain et absence de pavage, bordure et lignes

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-146) vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel (industrie légère) avec :

- une superficie d'implantation au sol de 465 m^2 plutôt que de 225 m^2;
- un rapport bâti/terrain de 25 % plutôt que de 20 %;
- une aire de stationnement de 10 cases avec absence de pavage, de bordure et de ligne pour délimiter les cases de stationnement, alors que ces éléments sont exigés par la réglementation.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-09-171)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 38-40, chemin du Plateau - réduction de la superficie d'un terrain

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-147) vise à autoriser l'exploitation d'un gîte du passant sur une propriété dont la superficie totale est de 3 233 m^2 plutôt que de 4 000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-09-169)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Rue Lacasse - empiètements en marges latérale et arrière et orientation du bâtiment

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-155) vise à autoriser l'implantation :

- d'un nouveau bâtiment dont la façade ne donne pas directement sur la rue de Saint-Jovite et qui est à :
  - 1,75 m plutôt qu'à 2 m de la ligne latérale;
  - 1,84 m plutôt qu'à 4 m de la ligne arrière;
- d'un balcon directement sur les lignes arrière et latérale plutôt qu'à respectivement 0,3 m et 2 m de celles-ci;
- d'un muret de soutènement accolé au trottoir plutôt qu'à 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-09-167)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 154-160, chemin de la Forêt - absence de bordure, surlargeur de manœuvre, pavage et lignes

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-154) vise à autoriser l'agrandissement d'une aire de stationnement d'une superficie approximative de 680 m^2 et comportant 32 cases sans bordure, surlargeur de manœuvre, pavage et lignes pour délimiter les cases de stationnement, alors que ces éléments sont exigés par la réglementation.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-09-172)

Questions du public : une question est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM15 10 316 **8.2.1 Réunion du 24 août 2015**

CONSIDÉRANT la résolution CM15 09 284 ayant pour effet d'approuver sous conditions le projet d'un nouveau bâtiment commercial pour le 1066-1080, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du site a déposé aux membres du conseil des arguments militants en faveur de l'installation d'une porte coulissante mieux adaptée au type de clientèle de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE cette même résolution CM15 09 284 reporte la décision du conseil relativement au changement de couleur du bâtiment commercial en construction au 1122, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du site a peinturé l'aluminium de la même couleur que celle du revêtement de bois des autres façades et ce, tel que recommandé par le CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM15 09 284 en retirant la troisième condition du troisième paragraphe du résolu concernant la porte principale qui devait être en bois;

D' entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU15-08-152 à l'effet de refuser le changement de couleurs du bâtiment commercial en construction au 1122, rue de Saint-Jovite faisant l'objet d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 317 **8.2.2 Réunion du 21 septembre 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 35, chemin Miron faisant l'objet de la recommandation CCU15-09-171 conformément au plan projet d'implantation de monsieur Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, portant le numéro 65 467-A, minute 7 813 et déposé le 15 septembre 2015 tout en informant le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 21 septembre 2015 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Lacasse (intersection rue de Saint-Jovite)	CCU15-09-167
38-40, chemin du Plateau	CCU15-09-169
940, chemin Cochrane	CCU15-09-170
154-160, chemin de la Forêt	CCU15-09-172

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
154-160, chemin de la Forêt	CCU15-09-173
426, rue Lacasse	CCU15-09-174

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Lacasse (intersection rue de Saint-Jovite)	CCU15-09-168
818, rue de Saint-Jovite	CCU15-09-175
582, rue Limoges	CCU15-09-176

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 318

Modifié par la résolution CM15 11 352

8.2.3 Réunion du 7 octobre 2015

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme suivante, incluse au procès-verbal du 7 octobre 2015 :

Accepter conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1105-1109, rue de Saint-Jovite	CCU15-10-179

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 319

8.3 Demande d'autorisation dans la zone agricole - 25-27, chemin Paquette

CONSIDÉRANT QU' une demande est déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour octroyer une servitude de passage à une entrée véhiculaire desservant une résidence unifamiliale située au 25-27, chemin Paquette, soit à l'extérieur de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que, conditionnellement à l'enregistrement de la servitude de passage, le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 320

8.4 Entente pour cession de servitudes pour sentiers récréatifs - Station Mont Tremblant Base Sud

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Station Mont Tremblant ont signé plusieurs protocoles d'ententes visant le maintien, le déplacement et la construction de sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable d'assurer la pérennité des sentiers existants et futurs en créant des servitudes perpétuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Station Mont Tremblant ont négocié une entente dans ce but;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'*Entente pour cession de servitudes pour sentiers récréatifs*;

D' autoriser le paiement des honoraires professionnels, pour un maximum de 10 000 $ (poste budgétaire 02-610-00-419), nécessaires à la préparation des descriptions techniques et des servitudes, conformément à l'entente, le tout payable par le fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 321

8.5 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès existante - lot 5 608 462 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une allée d'accès existante située entre les rues Latreille et Vaillancourt;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la Politique relative à la toponymie de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la proposition fait référence au nom du projet (Immeubles Marché Tremblant) et fait allusion aux futurs services de quartier qui seront présents le long de cette allée, soit un marché, des restaurants et autres services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer l'allée construite sur le lot 5 608 462 du cadastre du Québec, l'*allée du Marché*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 322

8.6 Acquisition du lot 5 011 555 - section du chemin des Boisés - article 72

CONSIDÉRANT l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Ville d'entamer des procédures pour devenir propriétaire de sections de rues ouvertes à la population depuis plus de 10 ans et pour lesquelles la Ville ne possède pas de titres de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 011 555 du cadastre du Québec, qui fait partie du chemin des Boisés, est la propriété d'une société alors que le chemin des Boisés tant en amont qu'en aval de ce lot est de propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE conformément au dernier alinéa de l'article 72, aucune taxe n'a été prélevée par la Ville au cours des 10 dernières années sur l'immeuble visé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 011 555 du cadastre du Québec par le biais de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 septembre 2015 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures;
- Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau;
- Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA.

CM15 10 323

8.8 Espace public - vente de terrains - parties des lots 3 277 998 et 3 764 136 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un Espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots permettra d'y faire ériger un bâtiment destiné à accueillir des locataires et à dynamiser l'Espace public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE vendre à Construction Louis Beaudoin inc., parties des lots actuels 3 277 998 et 3 764 136 du cadastre du Québec lesquels feront l'objet d'une opération cadastrale préparée par monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre et seront bientôt connus et désignés comme étant le lot 5 778 139 du cadastre du Québec;

QUE cette vente soit consentie pour la somme de 94 000 $, soit la juste valeur marchande, telle qu'établie au rapport d'évaluation de monsieur Julien Bruyère, évaluateur agréé, daté du 13 octobre 2015;

QUE le prix de vente de l'immeuble soit versé au surplus libre accumulé;

D' autoriser la signature de l'acte de vente préparé par Me Amélie Gélinas, notaire, suivant les ententes préétablies entre la Ville et l'acquéreur, tous les frais relatifs à la réalisation de cette transaction devant être acquittés en parts égales par la Ville et Construction Louis Beaudoin inc.;

QUE l'acte de vente prévoit l'engagement de l'acquéreur à accorder à la Ville :
- un droit de superficie et toute autre servitude nécessaire à la construction par la Ville d'un belvédère ouvert au public;
- un droit de premier refus dans l'éventualité d'une aliénation de l'immeuble faisant l'objet de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CM15 10 324

9.2 Municipalisation des chemins de la Muraille et de la Moraine

CONSIDÉRANT la requête du propriétaire Gestion Gariepy et Villeneuve inc. de céder à la Ville les chemins de la Muraille et de la Moraine;

CONSIDÉRANT QUE les chemins sont conformes à la politique de municipalisation de chemins incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec Gestion Gariepy et Villeneuve inc. pour la municipalisation des chemins de la Muraille et de la Moraine composés par des lots 3 647 374, 4 110 553, 4 110 554 et 4 110 221 du cadastre du Québec, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée, à la confirmation que ce chemin est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 325

9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rues 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ajouter des luminaires de rues;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de 5 luminaires de rue de 100 watts HPS comme suit :

- chemin Clément à l'intersection du chemin du Faubourg (poteau 34);
- chemin du Lac-Mercier à la limite de la municipalité de la Conception (poteau 2410-76);
- rue Labelle près du numéro civique 1295 (poteau Z8G6H).
- chemin des Ancêtres dans la virée ouest (poteau D5S2K)
- rue Dicaire à l'intersection du chemin de la Falaise (poteau G5D8F)

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les 5 luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 326 **9.4 Relocalisation de la piste de ski de fond A20 - acceptation provisoire**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de relocalisation de la piste de ski de fond A20 ont été réalisés par l'entreprise Multiservices MD inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de relocalisation de la piste de ski de fond A20 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 4 796,72 $, taxes en sus (projet 2013-74), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CM15 10 327 **9.6 Travaux de désamiantage - 901-903, rue de Saint-Jovite - contrat**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de désamiantage sont requis avant la démolition du bâtiment situé au 901-903, rue de Saint-Jovite et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
9155-8973 Qc inc. (R.M. Solutions)	55 900 $
Jobin Environnement inc.	59 800 $
Les Entreprises Géniam 7558589 Canada inc.	63 975 $
CTI Isolation 9182-5349 Qc Inc.	72 400 $
Boytech Démolition Inc.	73 800 $
Démo Spec 8919470 Canada Inc.	84 940 $
Les Démantèlements D.F. 9164-4351 Qc inc.	87 950 $
Asbex Ltée	93 300 $
Services M.C.R. 64 inc.	112 722 $
Roland Grenier Construction Ltée	139 750 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise 9155-8973 Qc inc. (R.M. Solutions), au montant de 55 900 $, taxes en sus (projet 2014-81), payable par le surplus libre accumulé, pour procéder aux travaux de désamiantage précédant la démolition du bâtiment situé au 901-903, rue de Saint-Jovite, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 328 **9.7 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Jéronard ltée - acceptation des travaux de niveau II**

CONSIDÉRANT l'entente signée par Jéronard ltée en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM12 06 684;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux de niveau II concernant le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie sous forme de caution pour les travaux de niveau II dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux des travaux;

D' autoriser le paiement à Jéronard ltée d'un montant de 41 975,78 $, taxes en sus (projet 2012-58), payable par le surplus affecté, le tout pour des travaux de surdimensionnement payable par la Ville et inclus à l'entente relative aux travaux municipaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM15 10 329 **10.1 Report du programme de collecte des matières organiques de 2016**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du nouveau contrat d'enlèvement des matières résiduelles 2016-19, la MRC des Laurentides a obtenu un prix pour l'option collecte, transport et traitement des matières organiques pour un projet de 600 portes en 2016 à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le prix est jugé trop élevé pour être retenu par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville avise la MRC des Laurentides ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) qu'elle ne se prévaudra pas de l'option « matières organiques » pour l'année 2016;

QUE la Ville désire reporter en 2017 cette option si les prix, qui seront obtenus lors d'un prochain appel d'offres de la MRC pour ce service, sont jugés acceptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 10 330

11.1 Renouvellement du protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Jérôme pour le Centre collégial Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la poursuite des efforts du Cégep de Saint-Jérôme à l'effet d'implanter un centre d'études collégiales permanent à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE parmi les conditions fixées en 2007 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour l'ouverture et le maintien en opération du Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT), le Cégep doit signer une entente avec la Ville l'engageant à fournir les services de bibliothèque et des infrastructures pour les cours d'éducation physique et les activités parascolaires au besoin;

CONSIDERANT QUE la Ville et le Cégep ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur partenariat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir avec le Cégep de Saint-Jérôme relativement à la fourniture des services de bibliothèque et à l'utilisation des infrastructures pour les cours d'éducation physique et les activités parascolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur Pierre Labonté demande à ce que les représentants de la Ville siégeant sur le comité des Habitations du Ruisseau noir demandent la tenue d'une réunion afin de discuter de la problématique de la rue Proulx.

initiales du maire

0422

initiales de la greffière

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes et madame Chantale Perron dépose des photos du parc situé sur le chemin Proulx.

CM15 10 331

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

Initiales du maire
0552
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 octobre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **22 octobre 2015** à **16 h 31**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Suspension administrative d'un employé
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA15 10 229

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA15 10 230 **4. Suspension administrative d'un employé**

CONSIDÉRANT QU' actuellement des accusations criminelles contre le Directeur du Service de police de la Ville, monsieur Michel Ledoux, sont pendantes devant la Cour d'appel du Québec, dans le dossier numéro 500-10-5668-148 (Cour supérieure, dossier numéro 700-01-110072-124);

CONSIDÉRANT QU' advenant une déclaration de culpabilité pour les infractions reprochées, monsieur Ledoux ne pourrait plus être policier et serait automatiquement destitué par la *Loi sur la police* en vertu des articles 115 et 119;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est une personne morale de droit public, ce qui commande un haut degré de probité, d'intégrité, de dignité et d'honneur de la part de ses officiers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas du directeur d'un Service de police d'une ville, ces exigences sont essentielles dans le cadre de la mission du service qu'il dirige;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant se doit d'adopter des mesures préventives dans de telles circonstances, afin de maintenir l'image d'intégrité et de dignité de son Service de police;

CONSIDÉRANT QU' au moment où les accusations ont été portées, le 19 mars 2012, monsieur Ledoux était déjà sous le coup d'une suspension sans solde imposée par la *Loi sur la Police* suivant l'article 88 de cette Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne pouvait imposer une autre mesure administrative tant que la suspension prévue par la *Loi sur la police* était en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la suspension imposée par la *Loi sur la police* n'est plus en vigueur, et ce, de façon définitive depuis le 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de protéger l'image de la Ville et de son Service de police demeure vu les accusations criminelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

RÉSOLU DE suspendre administrativement de ses fonctions, monsieur Michel Ledoux, directeur du Service de police de la Ville de Mont-Tremblant jusqu'à jugement final quant aux accusations criminelles prises contre lui. Monsieur Ledoux recevra le salaire prévu à son contrat de travail, sans les autres avantages, jusqu'au jugement de la Cour d'appel sur les accusations criminelles au terme de quoi, les modalités de la suspension de monsieur Ledoux seront réévaluées par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 10 231 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

initiales du maire

0554

initiales de la greffière

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 16 h 34.

Luc Brisebois	Marie Lanthier
Maire	Greffière

initiales du maire
0026
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 novembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 novembre 2015** à **19 h 05**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

Discours du maire sur la situation financière

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 13 octobre 2015;
3.2 Séance extraordinaire du 22 octobre 2015;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;
4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - avis de motion;

5. Administration

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Destruction annuelle des documents;
5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
5.4 Retiré;
5.5 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire d'un technicien juridique à la Cour municipale - Service du greffe;
6.2 Nomination au poste de préposé aux parcs et à l'aréna - Service des travaux publics;
6.3 Abrogation de la résolution CA15 10 217;
6.4 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires et abrogation de la résolution CA15 10 216 - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015;

7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 99-05, 99-07, (2002)-33, (2003)-23, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-112, (2009)-115 et (2014)-138 :
7.4.1 Concordance;
7.4.2 Prolongation;
7.4.3 Courte échéance;
7.5 Assurances générales - contrats;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

9.1 Pavage conventionnel 2014 - acceptation finale des travaux;
9.2 Domaine Saint-Bernard - demande aide financière - installation septique - coûts supplémentaires;
9.3 Modification de la résolution CA15 10 225 - désistement - vente des actifs municipaux;
9.4 Demande au ministère des Transports du Québec - modification de la limite de vitesse sur un tronçon de la rue Labelle (route 327);

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

11.1 Match de hockey au profit de la Fondation La Force - gratuité du temps de glace à l'aréna;

12. Police

12.1 Commission sur le service de police - nomination;

13. Incendie

13.1 Achat d'une camionnette 2016 - contrat;

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Acquisition de documents pour la bibliothèque de Mont-Tremblant - aide financière de 54 000 $ - ministère de la Culture et des Communications.

16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 11 232 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 novembre 2015

CA15 11 233 **3.1 Séance ordinaire du 13 octobre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 octobre 2015 tel que déposé, en remplaçant dans le résolu de la résolution CA15 10 224, « la vice-présidente hébergement et expérience Village à la Station Mont Tremblant » par « le vice-président aux opérations - Station Mont Tremblant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 234 **3.2 Séance extraordinaire du 22 octobre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention et lecture d'un document explicatif par monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA15 11 235 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 concernant la paix publique, la circulation et le stationnement.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CA15 11 236 **4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2016.

5. Administration

CA15 11 237 **5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 238 **5.2 Destruction annuelle des documents**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2015 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 239 **5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 4 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Retiré

CA15 11 240 **5.5 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal L'Information du Nord du 25 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 11 241

6.1 Embauche temporaire d'un technicien juridique à la Cour municipale - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'augmentation du volume de travail à la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicienne juridique à la Cour municipale, Service du greffe, pour la période du 5 octobre 2015 au 23 décembre 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 242

6.2 Nomination au poste de préposé aux parcs et à l'aréna - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste selon les modalités prévues à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Louis Gauthier à titre de préposé aux parcs et à l'aréna au Service des travaux publics, poste régulier permanent, le tout en date du 9 novembre 2015 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 11 243

6.3 Abrogation de la résolution CA15 10 217

CONSIDÉRANT QUE l'embauche temporaire prévue par la résolution CA15 10 217 n'a pas eu lieu;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA15 10 217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 244

6.4 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires et abrogation de la résolution CA15 10 216 - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA15 10 216 doit être abrogée pour tenir compte d'un changement de nom et de date;

CONSIDÉRANT le besoin de personnel pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CA15 10 216;

DE procéder à l'embauche de messieurs Alexis Paquin et Joé McMillan en date du 2 novembre et de monsieur Sébastien Ste-Marie en date du 3 novembre, à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines, soit un total de 2 640 heures selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 11 245

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre au montant de 212 033,08 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 246

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 25 735,71 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 247

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 99-05, 99-07, (2002)-33, (2003)-23, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-112, (2009)-115 et (2014)-138

CA15 11 248

7.4.1 Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 10 272 000 $;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Montant
99-05	159 100 $
99-07	343 400 $
(2002)-33	707 600 $

(2003)-23	5 600 $
(2003)-51	326 900 $
(2003)-60	70 900 $
(2009)-112	708 900 $
(2009)-112	921 800 $
(2009)-115	27 800 $
(2014)-138	2 000 000 $
(2014)-138	5 000 000 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 10 272 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 décembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470 rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 11 249 **7.4.2 Prolongation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre

D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait le 7 décembre 2015, un montant de 3 272 000 $ à renouveler, sur un emprunt original de 12 303 000 $, pour une période de 4 ans, en vertu des règlements d'emprunts 99-05, 99-07, (2002)-33, (2003)-23, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-112 et (2009)-115;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 décembre 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la Ville emprunte 3 272 000 $ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 250 **7.4.3 Courte échéance**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 272 000 $, effectué en vertu des règlements 99-05, 99-07, (2002)-33, (2003)-23, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-112, (2009)-115 et (2014)-138, la Ville de Mont-Tremblant émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuel de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt (2014)-138, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- **dix (10) ans** (à compter du 15 décembre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuel de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt (2014)-138, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 251 **7.5 Assurances générales - contrats**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré comme membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE la MMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages et automobile des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' entériner l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016;

D' accepter l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 328 353 $, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages et automobiles des propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 11 252 **9.1 Pavage conventionnel 2014 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2014 ont été réalisés par Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Asphalte Desjardins inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 40 093,46 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2014 répartis dans les projets suivants :

- Chemin du Lac-Tremblant-Nord projet 2014-62;
- Chemin des Hauteurs projet 2014-63;
- Rue Estelle projet 2014-64;
- Rue Émond projet 2014-65;
- Rue Filion projet 2014-66;
- Rue Méribel projet 2014-67;
- Chemin du Lac-Gélinas projet 2014-69;
- Chemin Paquette projet 2014-70;
- Chemin du Tour-du-Lac projet 2014-71.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 253 **9.2 Domaine Saint-Bernard - demande aide financière - installation septique - coûts supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption des résolutions CA14 10 221 et CA15 07 174, la Ville a acceptée d'accorder une aide financière au montant de 136 080 $, à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard dans le cadre du projet de mise en place d'une installation septique communautaire pour desservir le bâtiment du Grand Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux des imprévus ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales*

dans certaines agglomérations, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Hugh Scott

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de rembourser au domaine Saint-Bernard, sur présentation et approbation des pièces justificatives, un montant additionnel de 11 217,50 $ non taxable, pour une aide financière totale de 147 294,50 $, payable par le surplus libre accumulé, soit les coût et la dépense réelle reliés à la conception, la surveillance et l'exécution des travaux de mise en place d'une fosse septique et d'un champ d'épuration communautaire pour la desserte du bâtiment du Grand Saint-Bernard, le tout en conformité avec les plans finaux préparés par la firme WSP pour lesquels le ministère de l'Environnement a émis un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 254

9.3 Modification de la résolution CA15 10 225 - désistement - vente des actifs municipaux

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA15 10 225 a entériné la vente de certains équipements usagés et véhicules municipaux suite à un appel d'offres public via le Centre de services partagés du Québec et qu'un des soumissionnaires s'est désisté;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution pour octroyer le lot vendu au deuxième soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA15 10 225 en remplaçant la ligne suivante :

«

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Lots de 2 godets EDF	Normand Dubois	333,00 $	35 %

»

Par celle-ci :

«

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Lots de 2 godets EDF	Charles Cals	255,00 $	35 %

»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 11 255

9.4 Demande au ministère des Transports du Québec - modification de la limite de vitesse sur un tronçon de la rue Labelle (route 327)

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse actuelle sur la rue Labelle pour le tronçon situé entre le chemin Saint-Bernard et la rue Piché est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur un tronçon de la rue Labelle afin de sécuriser la circulation

des véhicules et usagers de la route à l'approche de l'intersection du chemin du Belvédère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h, sur le tronçon de la rue Labelle (route 327), à partir du chemin Saint-Bernard jusqu'à 150 mètres au sud du chemin Belvédère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 11 256 **11.1 Match de hockey au profit de la Fondation La Force - gratuité du temps de glace à l'aréna**

CONSIDÉRANT la demande déposée par quatre étudiants en gestion de commerces du Centre collégial de Mont-Tremblant pour l'obtention de la gratuité du temps de glace à l'aréna pour la tenue d'une activité bénéfice au profit de la Fondation La Force venant en aide aux enfants qui souffrent de dystrophie musculaire de Duchenne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité du temps de glace pour la tenue d'un match de hockey au profit de la Fondation La Force à l'aréna de Mont-Tremblant le 30 avril 2016, de 17 h à 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 11 257 **12.1 Commission sur le service de police - nomination**

CONSIDÉRANT le départ d'un membre citoyen au sein de la Commission sur le service de police;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié afin de recruter un membre citoyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE nommer madame Ginette Boucher, à titre de membre citoyen à la Commission sur le service de police pour une période de 2 ans se terminant le 9 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA15 11 258 **13.1 Achat d'une camionnette 2016 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette 2016, 4 x 4 et ¾ tonne et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Les Sommets Chevrolet Buick GMC ltée	39 651 $
Performance Laurentides	Non conforme
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	42 353 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Sommets Chevrolet Buick GMC ltée au montant de 39 651 $, taxes en sus (projet 2015-51), payable à la livraison en 2016, par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'achat d'une camionnette 2016, 4x4 et ¾ tonne, conformément aux documents d'appel d'offres INC-2015-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Acquisition de documents pour la bibliothèque de Mont-Tremblant - aide financière de 54 000 $ - ministère de la Culture et des Communications.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de Monsieur Labonté concernant ses propos à la séance du 13 octobre dernier (dépôt du texte).

Monsieur Scott mentionne le soutien de Lac-Tremblant-Nord en vue d'améliorer la sécurité des personnes à la traverse sur la montée Ryan (croisée du P'tit train du Nord).

Le maire intervient sur le sujet de cette traverse en mentionnant que la pétition a été transmise au MTQ et une demande d'aide financière a été envoyée au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il mentionne aussi les délais d'exécution concernant le muret de pierre dans le secteur du Village.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes et madame Irène Caisse dépose une pétition concernant la rue Proulx.

CA15 11 259 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

initiales du maire

0038

initiales de la greffière

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0423
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 novembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 novembre 2015** à **19 h 45**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Discours du maire sur la situation financière

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 octobre 2015;

4. Règlements
4.1 Adoption de règlements :
4.1.1 Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures;
4.1.2 Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau;
4.1.3 Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
4.1.4 Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA;
4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - avis de motion;

5. Administration
5.1 24h de ski de Tremblant - participation;
5.2 Sépaq - intention de renouvellement de l'entente;
5.3 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation;
5.4 Réparation de la scène mobile - contrat;
5.5 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
5.6 Société des Élus des Laurentides - formation;

6. Ressources humaines
6.1 Congédiement d'un employé en période d'essai - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015;

initiales du maire
0424
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 novembre 2015

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
- 8.1.1 2756, chemin du Village - réduction de largeur et de superficie;
- 8.1.2 Rue de l'Iris - empiètement en marge avant;
- 8.1.3 1715, Petite Allée - implantation d'une piscine creusée;
- 8.1.4 115, chemin du Lac-Lamoureux - implantation d'une thermopompe et d'un réservoir en cour avant;
- 8.1.5 140, chemin de l'Ermite - implantation d'une génératrice en cour avant;
- 8.1.6 300, chemin des Pléiades - affichage directionnel;
- 8.1.7 Rue de l'Iris - réduction de la distance avec l'allée d'accès;
- 8.1.8 Rue de l'Iris - réduction de la distance avec l'allée d'accès;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 octobre 2015;
8.3 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats;
8.4 Demande d'acquisition de terrains municipaux - chemin des Palissades;
8.5 Demandes d'occupation permanente du domaine public;
8.6 Remboursement de la garantie financière mur végétalisé et clôture sur une nouvelle section du mur - Marché Bourassa (Fruitmont 1993 ltée) - 1105-1109, rue de Saint-Jovite et modification de résolutions;
8.7 Fondation La Traversée - 5 100, montée Ryan - demande d'appui;

9. Travaux publics

9.1 Acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau II - prolongement du chemin de l'Albatros;
9.2 Requête pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - chemin Desmarais et chemin des Sources - entente relative aux travaux municipaux et occupation du domaine public;
9.3 Aménagement du Complexe aquatique - acceptation provisoire et libération d'une partie de la retenue;
9.4 Remplacement d'une pompe de recirculation des boues à l'usine de traitement des eaux usées boues activées - contrat;
9.5 Projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or - acceptation finale des travaux;

10. Environnement

10.1 Demande de subvention à la MRC des Laurentides;
10.2 Achat de conteneurs à déchets;

11. Culture et loisirs

11.1 Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CM15 11 332

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 11 333

3.1 Séance du 13 octobre 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 octobre 2015, tel que déposé en remplaçant dans le résolu de la résolution CM15 10 313 la date du « 2 octobre 2015 » par « 3 octobre 2015 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

CM15 11 334

4.1.1 Règlement (2015)-100-18 modifiant le règlement de plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au remplacement de numéros de figures

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 13 octobre 2015;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-100-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DE NUMÉROS DE FIGURES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 335

4.1.2 Règlement (2015)-101-11 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux ouvrages de prélèvement d'eau

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 13 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-101-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT AUX OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 336

4.1.3 Règlement (2015)-102-36 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 13 octobre 2015;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-102-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 11 337

4.1.4 Règlement (2015)-106-13 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assujettir les terrasses saisonnières à certains secteurs de PIIA

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 13 octobre 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-106-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 AFIN D'ASSUJETTIR LES TERRASSES SAISONNIÈRES À CERTAINS SECTEURS DE PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 338

4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2016.

5. Administration

CM15 11 339

5.1 24h de ski de Tremblant - participation

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de financement sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement 24h de ski de Tremblant par l'attribution d'une somme maximale de 4 500 $ (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 340

5.2 Sépaq - intention de renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et la Société des établissements de plein air du Québec le 4 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.2 de l'entente, la Ville doit aviser la Sépaq de son intention de la renouveler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'aviser la Sépaq de l'intention de la Ville de renouveler l'entente, pour un terme additionnel de trois ans, afin de favoriser l'accès au parc national du Mont-Tremblant à ses résidents et de permettre la réalisation d'un projet d'investissement dans le secteur de la Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 341 **5.3 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux à représenter la Ville à la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui aura lieu le 27 novembre à Mont-Tremblant et de verser 440 $ pour l'achat de 4 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 342 **5.4 Réparation de la scène mobile - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la scène mobile a subi des dommages importants causés par des rafales de vents et que le Service du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la Ville rembourseront les coûts de réparation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme de l'entreprise Stageline Mobile Stage inc., au montant de 41 328 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-995), afin de réparer la scène mobile, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres CL-2015-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 343 **5.5 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal L'Information du Nord du 25 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 344 **5.6 Société des Élus des Laurentides - formation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Sylvie Vaillancourt et monsieur le conseiller François Marcoux participent à la formation « La MRC 101 », organisée par la Société des Élus des Laurentides le 26 novembre prochain pour un montant total de 150 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 11 345 **6.1 Congédiement d'un employé en période d'essai - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le rendement insatisfaisant de l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder au congédiement de l'employé portant le numéro 1116, en date du 4 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 11 346 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre au montant de 162 081,15 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM15 11 347 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 2756, chemin du Village - réduction de largeur et de superficie

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-156) vise à autoriser la subdivision d'un lot avec une largeur de 36,83 m plutôt que de 50 m et une superficie de 5 878,4 m^2 plutôt que de 10 000 m^2

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-10-184)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Rue de l'Iris - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-160) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment à 2,5 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU15-10-185)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1715, Petite Allée - implantation d'une piscine creusée

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-163) vise à :

- régulariser l'implantation d'une piscine creusée :
  - accolée plutôt qu'à 3 m du bâtiment principal;
  - sur un terrain privé plutôt que dans l'aire commune du projet intégré;
- autoriser la construction d'une clôture accolée au lieu d'être à 1,5 m du bâtiment afin de sécuriser la piscine.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU15-10-188)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 115, chemin du Lac-Lamoureux - implantation d'une thermopompe et d'un réservoir en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-164) vise à régulariser l'implantation d'une thermopompe et d'un réservoir en cour avant alors que ces équipements accessoires ne sont pas autorisés en cour avant.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-10-189)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 140, chemin de l'Ermite - implantation d'une génératrice en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-165) vise à autoriser l'implantation d'une génératrice en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU15-10-190)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 300, chemin des Pléiades - affichage directionnel

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-166) vise à autoriser l'installation :

- d'enseignes à l'extérieur du terrain du Casino alors que les enseignes doivent être situées sur le même terrain que l'usage, l'activité ou le produit auquel elles réfèrent;
- d'oriflammes le long de l'emprise de certaines voies publiques pour guider le visiteur vers le Casino de Mont-Tremblant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-10-183)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue de l'Iris - réduction de la distance avec l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-167) vise à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale comprise dans un projet intégré d'habitation à 4,4 m plutôt qu'à 7,5 m de l'allée d'accès.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-10-186)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Rue de l'Iris - réduction de la distance avec l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-168) vise à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale comprise dans un projet intégré d'habitation à 6,9 m plutôt qu'à 7,5 m de l'allée d'accès.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-10-187)

Questions du public : Une seule question est posée quant à la localisation de cette rue.

CM15 11 348

Modifiée par la résolution CM16 03 075

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 octobre 2015

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt de nouvelles propositions pour la rénovation au 990-992, rue de Saint-Jovite et l'installation d'une enseigne au 444, rue de la Forge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 1715, Petite Allée faisant l'objet de la recommandation CCU15-10-188 à la condition que tout acte de déclaration de copropriété et tout futur acte de vente d'un terrain compris dans ce projet intégré prévoient une clause à l'effet d'interdire l'installation de toute nouvelle piscine sur les lots privés ou communs de sorte que la piscine visée par la présente demande soit la seule sur l'ensemble du projet;

D' accepter la demande de rénovation de façades au 990-992, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU15-10-195 et assujettie au PIIA du tronçon central et quadrilatère institutionnel conformément à la nouvelle proposition datée du 26 octobre 2015, et aux conditions suivantes :

- qu'un revêtement de pierre grise, de type Cobblefield, recouvre la partie inférieure de la façade donnant sur la rue de Saint-Jovite et se prolonge sur une longueur minimale de 30 cm sur les façades latérales adjacentes;
- qu'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $) soit déposée;

D' accepter la demande d'installation d'une enseigne au 444, rue de la Forge faisant l'objet de la recommandation CCU15-10-194 et assujettie au PIIA des portes d'entrée principales conformément à la nouvelle proposition déposée le 22 octobre 2015 et aux conditions suivantes :

- que la couleur du fond de l'enseigne soit remplacée par un blanc crème;
- qu'une ligne brune soit gravée sur le pourtour de l'enseigne reprenant la couleur du bâtiment;
- que des éléments décoratifs soient ajoutés sur le support de métal;
- qu'un aménagement paysager soit réalisé à la base de l'enseigne;
- qu'une garantie financière au montant de 500 $ soit déposée;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 19 octobre 2015 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2756, chemin du Village	CCU15-10-184
Rue de l'Iris, lot 5 290 960	CCU15-10-186
Rue de l'Iris, lot 5 290 959	CCU15-10-187

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
115, chemin du Lac-Lamoureux	CCU15-10-189
140, chemin de l'Ermite	CCU15-10-190

Accepter en partie la demande de dérogations mineures sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
300, chemin des Pléiades	CCU15-10-183

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Rue de l'Iris, lot 4 508 500	CCU15-10-185

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
804, rue de Saint-Jovite	CCU15-10-193

Accepter conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
121, chemin de Kandahar	CCU15-10-191

Accepter en partie la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
127, chemin de Kandahar	CCU15-10-192

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 349 **8.3 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de messieurs Claude Girard et Jean-Paul Fleurant au comité consultatif d'urbanisme du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 350 **8.4 Demande d'acquisition de terrains municipaux - chemin des Palissades**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre à la Ville pour l'achat de deux terrains dans le secteur du chemin des Palissades;

CONSIDÉRANT QUE l'un des terrains est non bâtissable et que l'autre terrain est une partie de rue projetée dont la fermeture n'aurait pas pour effet d'enclaver de lot;

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir céder une partie du chemin, la Ville doit d'abord procéder à sa fermeture et l'extraire du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture d'une partie de la rue projetée et d'extraire du domaine public la partie nord du lot 3 648 014 décrite ci-dessous;

DE vendre à monsieur Francis Monette pour 1000 $ le lot 3 647 728 et la partie nord du lot 3 648 014 d'une dimension de 12,19 m x 45,72 m pour une superficie de 557,33 m^2, tous les frais professionnels relatifs à cette transaction étant assumés par l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 351 **8.5 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires des chemins du Belvédère et des Malards ont demandé une occupation du domaine public suite à la municipalisation de chemins pour des aménagements qui se retrouvent dans leur emprise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, le tout conformément aux projets d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :

Demandeur	Objet
Francine et Claude Desrosiers 126, chemin des Malards	Aménagement paysager et murets
Karen Carew et Michael Fung Kee Fung 119, chemin des Malards	

9228-8216 QUÉBEC inc. 141, chemin du Belvédère	Aménagement paysager et murets
Amy Newman- Reshefsky et Ronald Reshefsky 137, chemin du Belvédère	
Marnie Francine Zigman et Richard Stern 117, chemin du Belvédère	
Naurra Baroud et Antoine El-Khoury 106, chemin du Belvédère	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 352

8.6 Remboursement de la garantie financière mur végétalisé et clôture sur une nouvelle section du mur - Marché Bourassa (Fruitmont 1993 ltée) - 1105-1109, rue de Saint-Jovite et modification de résolutions

CONSIDÉRANT la résolution 2005-640 qui informait le requérant que la garantie financière de 20 000 $, exigée pour la plantation de végétaux par une entente intervenue avec l'ancienne Ville de Saint-Jovite, le 25 octobre 2000, lui serait remise uniquement une fois la conformité des travaux vérifiée et la permanence du résultat assurée;

CONSIDÉRANT QUE la végétation indigène s'est bien implantée et camoufle la structure de métal du mur;

CONSIDÉRANT la résolution CM15 10 318 qui entérinait la recommandation CCU15-10-179 en exigeant une clôture de bois ajourée en remplacement de la clôture en maille de chaîne métallique, pour sécuriser la section du mur en reconstruction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM15 10 318 en modifiant la seconde condition de la recommandation CCU-15-10-179 afin d'autoriser l'installation d'une clôture en maille de chaine métallique au sommet du mur de soutènement en réfection à la condition qu'une plantation soit effectuée afin de la dissimuler;

DE rembourser à Fruitmont 1993 ltée un montant de 10 000 $ de la garantie financière de 20 000 $, l'excédent étant pour garantir cette nouvelle plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 353

8.7 Fondation La Traversée - 5 100, montée Ryan - demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la Fondation La Traversée a déposé une demande pour transformer le 5 100, montée Ryan en maison de soins palliatifs de 8 chambres afin de répondre à la clientèle de la MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Saint-Donat et de Notre-Dame-de-la-Merci;

CONSIDÉRANT QUE la demande a obtenu l'appui des deux députés provinciaux représentant ce territoire, de même que de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et que la Ville désire offrir ce service sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est d'avis que cette demande s'inscrit dans sa volonté d'offrir à ses citoyens et à ceux de la région des services de fin de vie de qualité dans un environnement exceptionnel et très paisible;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite des modifications à la réglementation d'urbanisme municipale ainsi qu'au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et que dans ce contexte, les demandeurs désirent obtenir l'appui de la Ville avant d'entreprendre les démarches nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' informer la MRC des Laurentides que la Ville appuie le projet et désire travailler en collaboration avec elle afin de modifier le schéma d'aménagement révisé pour la réalisation du projet de transformation du 5 100, montée Ryan;

QUE les demandeurs soient informés que dans l'éventualité où la MRC des Laurentides est favorable au projet, une demande de changement de zonage devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

9. Travaux publics

CM15 11 354

9.1 Acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau II - prolongement du chemin de l'Albatros

CONSIDÉRANT l'entente signée par Station Mont Tremblant en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM14 02 072, pour les travaux de prolongement du chemin de l'Albatros;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux de niveau II du projet de Station Mont Tremblant concernant la construction du prolongement du chemin de l'Albatros;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau II (caution d'exécution) dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux, conformément à l'entente entérinée par la résolution CM14 02 072.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 355

9.2 Requête pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - chemin Desmarais et chemin des Sources - entente relative aux travaux municipaux et occupation du domaine public

CONSIDÉRANT QUE par le biais des résolutions CM14 02 070 et CM15 03 095, le conseil municipal acceptait la requête pour la réalisation de travaux municipaux ayant été déposée le 24 janvier 2014 par monsieur Georges Lathouras, mandataire de Agam House inc. pour le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les chemins Desmarais et des Sources;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier ces résolutions puisque ces réseaux demeureront de propriété privée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE modifier les résolutions CM14 02 070 et CM15 03 095 afin que soit retiré l'engagement de la Ville à municipaliser et à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire qui seront mis en place dans le cadre de l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec Agam House inc. et qui demeureront privés, tout en maintenant l'obligation du requérant à conclure cette entente avec la Ville;

D' autoriser une occupation permanente du domaine public par le requérant, propriétaire du lot 3 575 238, permettant de maintenir et d'entretenir les réseaux privés à mettre en place sur le chemin Desmarais sur les lots 2 804 161 et 2 804 166 du cadastre du Québec appartenant à la Ville et sur le lot 4 091 109 advenant la municipalisation de ce dernier, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire l'autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 10 356

9.3 Aménagement du Complexe aquatique - acceptation provisoire et libération d'une partie de la retenue

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du Complexe aquatique ont été réalisés par l'entreprise Construction Cogela inc. en mode design-constructeur en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Groupe-conseil Roche ltée et ses collaborateurs;

CONSIDÉRANT l'hypothèque légale publiée au registre foncier par un des sous-traitants et le préavis d'exercice signifié à la Ville pour des travaux supplémentaires qui sont réclamés par Les Aciers Fax inc. auprès de l'entreprise Construction Cogela inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final de la construction du Complexe aquatique par l'entreprise Construction Cogela inc. au montant 12 878 409,90 $, taxes en sus, ce qui inclut des frais contingents de 224 479,90 $, taxes en sus;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement du Complexe aquatique en libérant la moitié de la retenue contractuelle (représentant 10 % du coût total du projet 2013-60), comme suit :

- verser à Construction Cogela inc. la somme de 494 082,36 $ et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats ayant été déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations;
- verser à Construction Cogela inc. la somme de 69 850 $ à la condition d'obtenir au préalable la publication au registre foncier d'une quittance partielle réduisant d'autant l'hypothèque légale publiée au bureau de la publicité des droits sous le numéro 21 712 204;
- retenir la somme de 79 988,14 $, représentant le montant en litige entre les parties, lequel montant ne sera payé à Construction Cogela inc. qu'après la réalisation des deux conditions suivantes :
  - la radiation totale et finale au registre foncier de l'hypothèque légale ci-dessus mentionnée et de tout avis d'exercice ou autre publication accessoire à cette hypothèque;
  - le dépôt d'une quittance, d'une renonciation ou de tout autre document jugé suffisant par la Ville et la dégageant de toute responsabilité envers Construction Cogéla inc. et Aciers Fax inc. pour les sommes en litige entre elles concernant les travaux supplémentaires réclamés par Aciers Fax inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 357

9.4 Remplacement d'une pompe de recirculation des boues à l'usine de traitement des eaux usées boues activées - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement et à l'installation d'une pompe de recirculation des boues de liqueur mixte pour l'usine d'épuration Boues Activées du secteur centre-ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	24 180 $
Groupe Québeco inc.	29 628 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 24 180 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-00-523), pour le remplacement et l'installation d'une pompe de recirculation des boues de liqueur mixte pour l'usine d'épuration de type Boues Activées du secteur centre-ville conformément à l'appel d'offres TP-2015-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 358

9.5 Projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT l'entente signée par Les Immeubles Gagné et Lauzon inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM12 07 703, pour les travaux de prolongement du chemin du Bouton-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or et d'autoriser le remboursement de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit un montant de 28 737 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Les Immeubles Gagné et Lauzon inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats ayant été déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM15 11 359

10.1 Demande de subvention à la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides offre à ses municipalités de lui présenter des projets structurants dans le cadre de son programme de subventions « Fonds de développement du territoire (FDT) »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de borne de recharge rapide pour voitures électriques de la Ville répond aux critères d'admissibilité au programme FDT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à déposer une demande de subvention de 6 000 $ dans le cadre du programme FDT de la MRC des Laurentides afin d'obtenir une aide financière à l'installation sur son territoire d'une borne de recharge rapide pour les automobiles électriques en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 11 360

10.2 Achat de conteneurs à déchets

CONSIDÉRANT QUE le nouveau contrat de collecte 2016-19 implique un renouvellement du parc de conteneurs desservant certains bâtiments de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les prix du métal, donc des conteneurs, est actuellement bas et qu'il serait avantageux à moyen terme pour la Ville d'acheter au lieu de louer les conteneurs requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'acheter à la MRC des conteneurs métalliques pour certains bâtiments municipaux à desservir, pour un montant total de 6 494,25 $, non taxable, payable par la réserve pour les matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 11 361 **11.1 Chœur Tremblant - achat de billets pour les jeunes**

CONSIDÉRANT QUE le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets pour son prochain spectacle présenté à l'église de Saint-Jovite le 13 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rembourser, jusqu'à concurrence de 1 000 $ et sur présentation d'un rapport, les billets des jeunes de moins de 18 ans qui assisteront au prochain spectacle du Chœur Tremblant intitulé *GLORIA*, deux gloria des compositeurs Karl Jenkins et Francis Poulenc (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM15 11 362 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

Initiales du maire
0552
Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 novembre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **13 novembre 2015** à **16 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Construction d'un abri - Place de la Gare - contrat;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA15 11 260

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA15 11 261

4. Construction d'un abri - Place de la Gare - contrat

CONSIDÉRANT QUE suite aux dommages causés au toit de la Place de la Gare et à la réclamation déposée auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, la Ville a obtenu confirmation qu'elle obtiendrait de ses assureurs la somme de 15 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la récente vente d'un surplus d'équipements a mis à la disposition de la Ville des fonds non prévus à son budget;

CONSIDÉRANT l'arrivée de la saison hivernale et l'utilité de cet abri pour les amateurs de ski de fond et autres activités saisonnières;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Groupe Laverdure Construction inc.	45 400,00 $
Construction Martin Lapierre inc.	48 500,00 $
Construction GMR Associés inc.	71 145,15 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Laverdure Construction inc. au montant de 45 400 $, taxes en sus (projet 2015-52) payable par le surplus libre accumulé diminué de l'indemnité versée par l'assureur, pour la construction d'un abri à la Place de la Gare, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2015-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 11 262

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 16 h 04.

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0373
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2015** à **19 h 09**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2016;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

La séance extraordinaire est ajournée pour fins de présentation du budget.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS PAR LA TRÉSORIÈRE

Reprise de la séance ajournée à 19 h 31.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM15 12 363

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM15 12 364 **4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2016**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2016, au montant de 20 394 158 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 365 **5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018, montrant des dépenses de 40 118 830 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée

CM15 12 366 **7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0552
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2015** à **19 h 37**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

Ordre du jour

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2016;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018;
6 Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA15 12 263

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA15 12 264

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2016

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2016, au montant de 18 071 372 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 265

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018, montrant des dépenses de 12 628 378 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 12 266

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 39.

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire
0026
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2015** à **19 h 39**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance ordinaire du 9 novembre 2015;
3.2 Séance extraordinaire du 13 novembre 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion;
4.2 Retiré;
4.3 Règlement (2015)-A-15-6 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
4.4 Règlement (2015)-A-44 établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - adoption;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Calendrier des séances 2016;
5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandats;
5.5 Fonds développement des territoires MRC des Laurentides (FDT) - entente;
5.6 Confirmation de mandat juridique et substitution de procureurs;

6. Ressources humaines
6.1 Signature d'une lettre d'entente;
6.2 Retiré;
6.3 Embauche temporaire de trois préposés aux parcs - Service des travaux publics;
6.4 Embauche temporaire de deux préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires - Service des travaux publics;
6.5 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2014;

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics
9.1 Modification de la résolution CA15 10 225 - désistement - vente des actifs municipaux;
9.2 Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite - acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs
11.1 Maison de la famille du Nord - gratuité du temps de glace à l'aréna;
11.2 Surveillance des plateaux sportifs 2016 - renouvellement de contrat;

12. Police
12.1 Constats d'infraction - retrait;

13. Incendie
13.1 Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Sainte-Adèle.

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

CA15 12 267 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA15 12 268 **3.1 Séance ordinaire du 9 novembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 novembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 269 **3.2 Séance extraordinaire du 13 novembre 2015**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 novembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA15 12 270

4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification.

4.2 Retiré

CA15 12 271

4.3 Règlement (2015)-A-15-6 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 novembre 2015;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-15-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 272

4.4 Règlement (2015)-A-44 établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 9 novembre 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-A-44 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA15 12 273

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 274

5.2 Calendrier des séances 2016

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2016, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant :

Lundi, 18 janvier
Lundi, 8 février
Lundi, 14 mars
Lundi, 18 avril
Lundi, 9 mai
Lundi, 13 juin
Lundi, 11 juillet
Lundi, 8 août
Lundi, 12 septembre
Mardi, 11 octobre
Lundi, 14 novembre
Lundi, 12 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 275

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse et de messieurs Hugh Scott et François Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 276

5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandats

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de mesdames Céline Danis et Christine Dugas au sein du conseil d'administration Les Habitations du Ruisseau Noir inc., pour une période de 2 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 277

5.5 Fonds développement des territoires MRC des Laurentides (FDT) - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande pour une aide financière provenant du Fonds développement des territoires MRC des Laurentides pour un projet de circuit patrimonial audioguidé à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le projet a obtenu l'approbation du conseil des maires de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Ville et la MRC des Laurentides pour le projet d'un circuit patrimonial audioguidé à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA15 12 278

5.6 Confirmation de mandat juridique et substitution de procureurs

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers judiciaires découlent des mêmes faits;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de bonne gestion, il y a lieu de mandater le même bureau d'avocats pour tous les dossiers afin de faire prévaloir les intérêts de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE confirmer le mandat de Gravel^2 Avocats inc. :

- pour les dossiers 500-80-032015-159 et 700-80-005546-129; et
- pour les dossiers 700-17-012405-154 et 700-17-011244-141 ainsi que la substitution de procureurs dans ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA15 12 279

6.1 Signature d'une lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer la lettre d'entente 2015-02 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de permettre à une travailleuse de se prévaloir d'une préretraite/retraite progressive telle que définie à l'article 32 de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2015-02 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Retiré

CA15 12 280

6.3 Embauche temporaire de trois préposés aux parcs - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les travaux requis pour l'installation des décorations de Noël;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Denise Légaré et Isabelle Meilleur pour la période du 23 au 29 novembre 2015 et de monsieur Benoît Emond pour la période du 16 au 27 novembre 2015 pour la préparation et l'installation des décorations de Noël dans divers secteurs de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 281

6.4 Embauche temporaire de deux préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale 2015-2016, la surveillance et l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Benoît Emond et Serge St-Denis à titre de préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires au Service des travaux publics pour une période maximale de 15 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 282

6.5 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence de personnel et des travaux courants et de fin d'année à réaliser;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Julie Loiselle à titre de commis réceptionniste au Service des travaux publics pour la période du 7 au 23 décembre 2015 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA15 12 283

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre au montant de 284 786,33 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 284

7.2 Liste des engagements

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, R.L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'approuver la liste des engagements au montant de 289 027,51 $, dont un montant de 235 000 $ payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 285

7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes à différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 418 771,05 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 286

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2014

CONSIDÉRANT les états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 totalisant un déficit de 165 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA15 12 287 **9.1 Modification de la résolution CA15 10 225 - désistement - vente des actifs municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA15 10 225 a entériné la vente de certains équipements usagés et véhicules municipaux suite à un appel d'offres public via le Centre de services partagés du Québec et qu'un des soumissionnaires s'est désisté;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution pour octroyer les lots vendus au deuxième soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA15 10 225 en remplaçant les lignes suivantes :

«

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Automobile Chevrolet Impala 2007	Fabio Leone	408,88 $	35 %
Automobile Chevrolet Impala 2006	Fabio Leone	688,88 $	35 %

»

Par celles-ci :

«

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Automobile Chevrolet Impala 2007	Rocky Lauzon	302,00 $	35 %
Automobile Chevrolet Impala 2006	Rocky Lauzon	302,00 $	35 %

»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 288 **9.2 Réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite - acceptation provisoire**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite, entre la rue Demontigny et le pont de la Rivière-du-Diable, ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme WSP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final du contrat de réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite réalisé par l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant total de 637 511,80 $, taxes en sus;

DE procéder au paiement du décompte #3 au montant de 27 943,98 $, taxes en sus, auquel une retenue de 10 % doit être appliquée (projet 2015-18);

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection d'un tronçon de la rue de Saint-Jovite en libérant la moitié de la retenue contractuelle, soit un montant de 31 875,59 $, taxes en sus (projet 2015-18), et de conserver une retenue contractuelle résiduelle du même montant qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA15 12 289

11.1 Maison de la famille du Nord - gratuité du temps de glace à l'aréna

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Keanu Jochems, résident de la Ville, pour l'obtention de la gratuité du temps de glace à l'aréna pour la tenue d'une activité bénéfice au profit de la Maison de la famille du Nord dans le cadre d'un projet scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité du temps de glace pour la tenue d'un match de hockey au profit de la Maison de la famille du Nord à l'aréna de Mont-Tremblant le 29 décembre 2015, de 10 h 30 à midi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA15 12 290

11.2 Surveillance des plateaux sportifs 2016 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE des activités organisées dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne au terrain multisports est nécessaire pour faire respecter la règlementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que l'entretien et la vérification des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA14 12 266 attribuait le contrat à madame Jo-Anne Vallée pour l'année 2015 avec possibilité de renouvelement par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de surveillance des plateaux sportifs pour l'année 2016 à madame Jo-Anne Vallée au taux horaire de 17 $, pour un montant maximal de 21 500 $, conformément au document d'appel d'offres (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA15 12 291 **12.1 Constats d'infraction - retrait**

CONSIDÉRANT QUE **d**es constats ont été émis suite à une nouvelle signalisation sur le boulevard du Docteur-Gervais alors que le règlement (2015)-A-15-6 n'était pas encore en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE retirer les constats d'infraction numéro 0658862, 0658851, 0658840, 0658873 et 0658884.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. Incendie

CA15 12 292 **13.1 Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Sainte-Adèle**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente d'entraide relative à la fourniture, en cas de nécessité, de véhicules spécifiques et/ou supplémentaires, incluant les ressources humaines et matérielles avec la Ville de Sainte-Adèle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'assistance mutuelle à intervenir avec la Ville de Sainte-Adèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA15 12 293 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

initiales du maire

0441

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 décembre 2015** à **19 h 52**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 9 novembre 2015;

4. Règlements
4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion;
4.2 Règlement (2015)-147 établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - adoption;
4.3 Adoption de projets de règlements :
4.3.1 Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation;
4.3.2 Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
4.3.3 Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois;
4.4 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - modification;

5. Administration
5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général;
5.2 Calendrier des séances 2016;
5.3 Déclarations de dons 2015 - dépôt;
5.4 Convention de bail avec le Club de Soccer Mont-Tremblant;
5.5 Fondation La Traversée - cession d'un immeuble à des fins de soins palliatifs;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics;
6.2 Embauche temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

8. Urbanisme
8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 Chemin des Boisés - implantation d'un quai sur un terrain non construit;
8.1.2 85, chemin du Tour-du-Lac - implantation d'une remise en cour avant;
8.1.3 170, chemin du Lac-Forget - empiètement en marge avant;
8.1.4 258-260, rue de Saint-Jovite - implantation d'un conteneur à déchets en cour avant et absence de clôture opaque entre le stationnement et les résidences voisines;
8.1.5 180, chemin de la Grosse-Roche - augmentation de la hauteur d'un muret et de la pente d'un talus;
8.1.6 482-488, rue Saint-Georges - exemption de bordures dans le stationnement, réductions de la largeur de l'allée d'accès et d'une aire d'isolement;
8.1.7 1430, route 117 - implantation d'une remise en cour avant et à l'intérieur d'une aire de vente de maisons préfabriquées en démonstration;
8.1.8 485, rue Grégoire - augmentation du rapport bâti/terrain;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.2.1 Réunion du 16 novembre 2015;
8.2.2 Réunion du 14 décembre 2015;
8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1122, rue de Saint-Jovite - Brasserie au Tisonnier Laurentien inc.;
8.4 Demandes d'autorisation dans la zone agricole :
8.4.1 Lot 3 646 374 du cadastre du Québec;
8.4.2 Lots 3 942 589 et 3 942 590 du cadastre du Québec;
8.4.3 515, chemin de Brébeuf;
8.5 Identification d'odonymes pour cinq allées d'accès - lot 4 182 455 du cadastre du Québec;
8.6 Constats d'infraction - retrait;

9. Travaux publics
9.1 Remplacement d'un ponceau sur le chemin Wheeler - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;
9.2 Fourniture d'un *pumptrack* modulaire à structure de bois - contrat;
9.3 Politique de gestion des surverses - engagements;
9.4 Pavage conventionnel 2015 - acceptation provisoire des travaux;
9.5 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - subvention 2015;

10. Environnement
10.1 Adoption de l'emblème aviaire de Mont-Tremblant;
10.2 Addenda au contrat de collecte et de transport des matières résiduelles 2016-2019 de la MRC des Laurentides;
10.3 Collecte de matières organiques, Phase III - entente;

11. Culture et loisirs
11.1 Soutien organisationnel et évaluation des fonds et collections d'archives de la SOPABIC - contrat de service.

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0443
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 décembre 2015

CM15 12 367

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM15 12 368

3.1 Séance du 9 novembre 2015

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 novembre 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM15 12 369

4.1 Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification.

CM15 12 370

4.2 Règlement (2015)-147 établissant les taux de taxes pour l'année 2016 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 novembre 2015;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2015)-147 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 19 janvier 2016, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite.

CM15 12 371

4.3.1 Règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-101-12 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 372

4.3.2 Règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-102-37 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 373

4.3.3 Règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 374

4.4 Règlement (2015)-146 décrétant des travaux pour l'aménagement de l'espace public ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 900 000 $ pour sa réalisation - modification

CONSIDÉRANT l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le conseil peut par résolution modifier un règlement requérant l'approbation du MAMOT avant qu'il ne soit approuvé, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT QU' à la demande du MAMOT, certaines modifications sont à apporter au règlement d'emprunt (2015)-146, ces modifications n'augmentant nullement les charges des contribuables et ne changeant en rien l'objet du règlement;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE modifier l'annexe A du règlement pour détailler le poste « Transactions immobilières » comme suit :

« **Transactions immobilières**

Acquisition du terrain et du bâtiment sur le lot 3 278 026 pour l'aménagement de l'Espace public	369 060 $	»
Sous-total	2 125 107 $	

DE remplacer l'article 1 par le suivant :

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aménagement de l'Espace public ayant front sur la rue de Saint-Jovite et à procéder à l'acquisition du terrain et du bâtiment sur le lot 3 278 026, le tout incluant les frais, les taxes et les contingences, tel qu'il appert au présent règlement :

- à l'estimation préliminaire sommaire produite en annexe A et préparée par monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, en date du 20 juillet 2015 et modifiée le 25 septembre et le 2 décembre 2015;
- à l'estimation préliminaire détaillée produite en annexe B et préparée par monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, en date du 20 juillet 2015;
- à l'estimation détaillée des coûts produite en annexe C et préparée par madame Claudine Léveillé, trésorière, en date du 21 juillet 2015 et modifiée le 25 septembre 2015;
- le tout conformément aux plans préliminaires de l'annexe D. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CM15 12 375

5.1 Approbation du rapport mensuel du directeur général

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du directeur général concernant l'embauche des employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 376

5.2 Calendrier des séances 2016

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2016 imédiatement après la séance du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant :

Lundi, 18 janvier
Lundi, 8 février
Lundi, 14 mars
Lundi, 18 avril
Lundi, 9 mai
Lundi, 13 juin
Lundi, 11 juillet
Lundi, 8 août
Lundi, 12 septembre
Mardi, 11 octobre

Lundi, 14 novembre
Lundi, 12 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Déclarations de dons 2015 - dépôt

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* la greffière dépose le registre des déclarations de dons en date du 14 décembre 2015.

CM15 12 377

5.4 Convention de bail avec le Club de Soccer Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté de fournir gratuitement un espace de bureau pour les besoins administratifs du Club de soccer Mont-Tremblant pour une durée déterminée de 18 mois et qu'il y a lieu de conclure une entente à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du bail à intervenir avec le Club de soccer Mont-Tremblant pour le prêt d'un local à durée déterminée dans l'édifice Félix-Calvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 378

5.5 Fondation La Traversée - cession d'un immeuble à des fins de soins palliatifs

CONSIDÉRANT QUE la Fondation La Traversée travaille à la mise sur pied d'une maison de soins palliatifs afin d'accueillir les personnes en fin de vie de la région des hautes Laurentides dont l'accès et les soins offerts seront entièrement gratuits, sans égard à l'âge, à la religion ou à la langue;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie du support du Ministre de la santé et des services sociaux, des députés des circonscriptions de Labelle et de Bertrand et de la responsable du dossier au CISSS des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides a confirmé le financement récurrent annualisé de huit lits à l'ouverture de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend participer à ce projet qui s'inscrit dans l'objectif d'offrir à ses citoyens et à ceux de la région des services de fin de vie de qualité, empreints de dignité, dans un environnement exceptionnel et paisible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser la cession à la Fondation La Traversée de l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 4 649 721 du cadastre du Québec, plus précisément connu sous le nom de Beauvallon, suivant les termes et conditions d'une entente à intervenir entre les parties incluant une clause de rétrocession en faveur de la Ville advenant cession future de l'immeuble à une tierce partie;

QUE cette cession soit conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, notamment celles exigées aux fins du changement d'usage que nécessitera l'aménagement d'une maison de soins palliatifs à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM15 12 379

6.1 Embauche temporaire d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la prise de vacances annuelles du titulaire du poste régulier de préposé à l'écocentre et la nécessité d'assurer le service aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Donald Méthot à titre de préposé à l'écocentre au Service des travaux publics pour les 22, 23, 29 et 30 décembre 2015, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 380

6.2 Embauche temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la période d'affichage d'un poste régulier d'opérateur en assainissement des eaux est en cours;

CONSIDÉRANT la fin de la période d'emploi temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur François Lemieux à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 30 novembre 2015 jusqu'à ce que le poste régulier soit comblé, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM15 12 381

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre au montant de 283 143,82 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM15 12 382 **7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT QUE le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 260 992,83 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Chemin des Boisés - implantation d'un quai sur un terrain non construit

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-174) vise à régulariser la présence d'un quai sur un terrain vacant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter sous conditions cette demande.
(CCU15-11-199)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 85, chemin du Tour-du-Lac - implantation d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-175) vise à régulariser l'implantation d'une remise en cour avant plutôt qu'en cours latérales ou arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-11-200)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 170, chemin du Lac-Forget - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-180) vise à régulariser l'implantation d'un garage à 4,38 m plutôt qu'à 5 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU15-11-202)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 258-260, rue de Saint-Jovite - implantation d'un conteneur à déchets en cour avant et absence de clôture opaque entre le stationnement et les résidences voisines

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-184) vise à régulariser l'aménagement d'un terrain commercial :

- dont le conteneur à déchets est installé en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- alors qu'aucune clôture opaque non ajourée n'est érigée entre le stationnement commercial et le groupe d'usage « habitation (H) » voisin.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-11-205)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.5 180, chemin de la Grosse-Roche - augmentation de la hauteur d'un muret et de la pente d'un talus

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-185) vise à autoriser le réaménagement d'un stationnement résidentiel existant dont :

- l'angle d'un talus par rapport à l'horizontale sera de 120 % plutôt que de 17 %;
- la hauteur du mur de soutènement en cour avant sera de 1,5 m plutôt que de 1 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU15-11-203)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 482-488, rue Saint-Georges - exemption de bordures dans le stationnement, réductions de la largeur de l'allée d'accès et d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-187) vise à régulariser une aire de stationnement résidentielle :

- sans qu'elle soit entourée d'une bordure continue;
- construite à 0,24 m plutôt qu'à 1 m de la ligne de terrain latérale gauche;
- dont l'allée de circulation à double sens a une largeur de 5,7 m plutôt que de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU15-11-204)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1430, route 117 - implantation d'une remise en cour avant et à l'intérieur d'une aire de vente de maisons préfabriquées en démonstration

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-188) vise à régulariser l'implantation d'une remise à l'intérieur d'une aire de vente de maisons préfabriquées en démonstration alors que le règlement ne le permet pas et située en cour avant alors que les remises doivent être situées en cours latérales et arrière.

Le CCU recommande d'accepter sous condition cette demande.
(CCU15-11-201)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.8 485, rue Grégoire - augmentation du rapport bâti/terrain

Cette demande de dérogation mineure (2015-DM-190) vise à régulariser la construction d'une résidence et d'un garage attenant dont le rapport bâti/terrain est de 26 % plutôt que de 25 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU15-11-214)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM15 12 383 **8.2.1 Réunion du 16 novembre 2015**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition pour une enseigne sur poteaux au 507, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter tous les volets de la demande de dérogation mineure pour le 482-488, rue Saint-Georges faisant l'objet de la recommandation CCU15-11-204 conformément au plan du certificat de localisation préparé par monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, numéro 20844, minute 858 et daté du 19 février 2013;

D' accepter la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 507, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU15-11-212 conformément au plan de l'option 2 réalisé par la firme International Neon, portant le numéro 42756, daté du 24 août 2015 et révisé au 11 décembre 2015 et aux conditions suivantes :
- que la structure soit remplacée avec des poteaux de 6x6 pouces surplombés d'ornements et peinturés de la couleur du bâtiment;
- que les panneaux inférieur et supérieur de l'enseigne soient de la même couleur que les poteaux;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 16 novembre 2015 :

Accepter les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
85, chemin du Tour-du-Lac	CCU15-11-200
170, chemin du Lac-Forget	CCU15-11-202
485, rue Grégoire	CCU15-11-214

Accepter conditionnellement les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Boisés	CCU15-11-199
1430, route 117	CCU15-11-201

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
258-260, rue de Saint-Jovite	CCU15-11-205

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
180, chemin de la Grosse-Roche	CCU15-11-203

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
130-132, rue du Couvent	CCU15-11-206
131, chemin de Kandahar	CCU15-11-208
1200, rue de Saint-Jovite	CCU15-11-210

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
990-992, rue de Saint-Jovite	CCU15-11-209
580, rue de Saint-Jovite	CCU15-11-211

Refuser les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
131, chemin de Kandahar	CCU15-11-207
137, route 117	CCU15-11-213

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 384 **8.2.2 Réunion du 14 décembre 2015**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation CCU15-12-232 du comité consultatif d'urbanisme adoptée ce 14 décembre 2015 à l'effet d'accepter conditionnellement la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 237, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 385 **8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1122, rue de Saint-Jovite - Brasserie au Tisonnier Laurentien inc.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1122, rue de Saint-Jovite a demandé une occupation du domaine public pour un muret entourant la base d'une enseigne sur poteaux dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1122, rue de Saint-Jovite, lot 5 675 897 du cadastre du Québec, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.4 Demandes d'autorisation dans la zone agricole

CM15 12 386

Modifiée par la résolution CM16 03 079

8.4.1. Lot 3 646 374 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' une demande est déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliéner le lot 3 646 374 du cadastre du Québec aux futures propriétaires du 8190, rue Léonard qui est contiguë pour permettre l'exploitation de la propriété sous forme de fermette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que, sous réserve de l'application des distances séparatrices relatives à l'atténuation des odeurs liées aux usages et activités agricoles et conditionnellement à ce que la propriété ne soit pas dédiée à une vocation communautaire et thérapeutique, le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 12 387

8.4.2 Lots 3 942 589 et 3 942 590 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' une demande est déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour implanter une résidence unifamiliale sur les lots 3 942 589 et 3 942 590 du cadastre du Québec en faisant valoir qu'elle est liée à une exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que, sous réserve de son acceptation que l'activité est une exploitation agricole, de la réception de plans démontrant la conformité du projet de construction et de l'application des distances séparatrices relatives à l'atténuation des odeurs liées aux usages et activités agricoles, le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 12 388

8.4.3. 515, chemin de Brébeuf

CONSIDÉRANT QU' une demande est déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aménager un logement au-dessus d'un bâtiment agricole situé au 515, chemin de Brébeuf afin de loger un ou des employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que, sous réserve de l'application des distances séparatrices relatives à l'atténuation des odeurs liées aux usages et activités agricoles et de l'obtention d'un plan du logement signé par un architecte, le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM15 12 389

8.5 Identification d'odonymes pour cinq allées d'accès - lot 4 182 455 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer cinq allées d'accès du projet intégré situé à l'extrémité des chemins Jean-Marie et Clermont-Dubois et que les propositions font référence à la communauté autochtone qui a occupé ou utilisé le territoire durant plusieurs siècles;

CONSIDÉRANT la conformité des propositions à la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE les cinq allées d'accès situées sur le lot 4 182 455 du cadastre du Québec, identifiées et numérotées sur le plan préparé par madame Sylvie Delorme, urbaniste, numéro 60-992-D daté du 8 novembre 2012, soient nommées comme suit :

- Allée n°1 : *allée des Algonquins*
- Allée n°2 *allée des Weskarinis*
- Allée n°3 *allée du Mokuk*
- Allée n°4 *allée du Wigwam*
- Allée n°5 *allée du Toboggan*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 390

8.6 Constats d'infraction - retrait

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité ayant eu pour mandat de revoir l'affichage complémentaire des commerces ne sont pas encore intégrées à la réglementation et qu'il y a eu émission de constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE retirer les constats d'infraction portants les numéros CAE150216 et CAE150360.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM15 12 391

9.1 Remplacement d'un ponceau sur le chemin Wheeler - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder aux travaux de remplacement de 3 ponceaux du tributaire principal du lac Ouimet sur le chemin Wheeler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques à déposer pour la Ville une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de remplacement des 3 ponceaux du tributaire principal du lac Ouimet situés sur le chemin Wheeler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 392 **9.2 Fourniture d'un *pumptrack* modulaire à structure de bois - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un *pumptrack* modulaire à structure de bois et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des deux seuls distributeurs de ce produit au Québec et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Sentiers Boréals inc. au montant de 44 000 $, taxes en sus (projet 2015-47), pour l'acquisition d'un *pumptrack* modulaire à structure de bois conformément à l'appel d'offres TP-2015-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 393 **9.3 Politique de gestion des surverses - engagements**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser un plan de gestion des débordements sur une partie du territoire décrivant les mesures compensatoires à réaliser sur le réseau d'égout sanitaire dans ce secteur afin que le prolongement du réseau d'égout sanitaire dans ce bassin n'occasionne aucune augmentation de la fréquence des débordements;

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'usure des pompes y étant présentes, la capacité réelle de pompage étalonnée à la Station de pompage des eaux usées Saint-Jovite est significativement inférieure à la capacité théorique de pompage autorisée par le MDDELCC, soit environ 25 l/s versus 68 l/s;

CONSIDÉRANT QUE la capacité réelle de pompage étalonnée à la Station de pompage des eaux usées Principale est inférieure à la capacité théorique de pompage autorisée, soit environ 95 l/s versus 180 l/s;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

QUE même si aucune surverse (autres que celles attribuables à un bris) n'a été observée au cours des 7 dernières années à la station de pompage Saint-Jovite, la Ville de Mont-Tremblant s'engage par la présente à procéder en 2016 au remplacement des 2 pompes de la station de pompage Saint-Jovite et ce, avant la réalisation de tout projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans les bassins de drainage de cette station de pompage, de sorte que la capacité nominale de cette station de pompage corresponde à la capacité théorique autorisée par le MDDELCC, soit 68 l/s;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage par la présente à faire réaliser en 2016 une campagne de mesures des eaux parasitaires de captage et d'infiltrations provenant des bassins de drainage du réseau d'égout sanitaire parmi les numéros 2A, 2B, 2C, 3, 4, et 5 tel que précisé au plan en annexes;

QUE cette étude sera assortie de recommandations quant aux travaux et mesures compensatoires à réaliser afin qu'il n'y ait aucune augmentation de la fréquence des débordements des ouvrages de surverses en aval du prolongement du réseau d'égout sanitaire projeté dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation qui sera déposée auprès du MDDELCC pour le projet Via Tremblant N/D 1413 pour lequel un débit pompé instantané additionnel de 2,2 l/sec est projeté;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage par la présente à faire réaliser les travaux reliés aux mesures compensatoires requises afin de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit minimum de 2,2 l/sec de ces bassins de drainage au plus tard en 2017;

QUE la Ville devra déposer et faire approuver au préalable à l'automne 2016 par le MDDELCC le programme des mesures compensatoires à réaliser en 2017 afin de rencontrer les exigences citées ci-haut et s'engage à effectuer les démarches afin d'obtenir toutes les autorisations requises, le cas échéant au plus tard au printemps 2017;

QUE dans l'éventualité où il serait convenu avec le MDDELCC que les mesures compensatoires permettraient de réduire l'apport en eaux parasitaires d'un débit supérieur à 2,2 l/sec, que la réduction excédentaire des débits serait compilée afin de permettre le prolongement éventuel du réseau d'égout sanitaire dans ce secteur jusqu'à concurrence de la réduction des débits parasitaires découlant des gains attribuables aux mesures compensatoires réalisées en ce sens;

D' assurer la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage où des débordements aux ouvrages de surverses ont été observées sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, à l'exception de ceux attribuables à des situations d'urgences découlant de bris aux installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 394

9.4 Pavage conventionnel 2015 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2015 ont été réalisés par l'entreprise Construction Bauval inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final du contrat de pavage conventionnel 2015 réalisé par Construction Bauval inc. au montant total de 946 700,37 $, taxes en sus;

DE procéder au paiement du décompte #4 au montant de 529 392,56 $, taxes en sus (projets 2015-10, 2015-13 à 2015-16 et 2015-23), auquel une retenue de 10 % doit être appliquée;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de pavage conventionnel 2015 en libérant la moitié de la retenue contractuelle des travaux, soit un montant de 47 335,02 $, taxes en sus (projets 2014-91, 2014-93, 2015-10 à 2015-17 et 2015-23), et de conserver une retenue contractuelle résiduelle du même montant qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 395 **9.5 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - subvention 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu attribuer pour l'exercice financier 2015-2016, une subvention de 45 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins des Castors, du Lac-Duhamel, du Tour-du-Lac et du croissant Gérard-Côté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Castors (projet 2015-13), le chemin du Lac-Duhamel (projet 2015-14), le chemin du Tour-du-Lac (projet 2015-15) et le croissant Gérard-Côté (projet 2015-10), au montant de 45 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM15 12 396 **10.1 Adoption de l'emblème aviaire de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'initiative d'un groupe de citoyens amateurs d'oiseaux de Mont-Tremblant, appuyé par le Club ornithologique des Hautes-Laurentides, proposant l'adoption par la Ville d'un emblème aviaire;

CONSIDÉRANT QU' à l'issue de consultations populaires, tenues en avril et en octobre 2015, plus de 400 personnes ont voté afin de déterminer l'oiseau le plus représentatif, celui que la population reconnaît et affectionne particulièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' adopter le pic mineur (picoides pubescens) de la grande famille des pic-bois à titre d'emblème aviaire de la Ville, entérinant ainsi le choix populaire;

DE remercier les bénévoles qui ont œuvré à la réalisation de ce projet soit mesdames Lucie Brossard, Josée Desharnais, Françoise Hart, Louise Royer et messieurs Pierre Francoeur et France Laurin, ainsi que tous les citoyens qui ont participé à cette consultation populaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 397

10.2 Addenda au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2016-2019 de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la collecte sur les rues Bisson et Saint-Georges qui sont à sens unique, requiert une méthode particulière qui nécessite le déploiement d'un deuxième employé pour la manipulation des bacs;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode diffère de celle prévue au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2016-2019 de la MRC des Laurentides et génère des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'approuver la modification du contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2016-2019 de la MRC afin de prévoir une collecte adaptée aux rues Bisson et Saint-Georges pour un montant additionnel de 11 180 $, taxes en sus, et l'augmentation de la quote-part annuelle de la Ville à la MRC des Laurentides, en conséquence de cette modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM15 12 398

10.3 Collecte de matières organiques, Phase III - entente

CONSIDÉRANT QUE la RIDR, conjointement avec ses partenaires, continue en 2016 le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert et que ce projet a comme principal objectif de tester différents équipements et différentes méthodes de collecte;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR agit dans ce projet à titre de coordonnatrice et responsable du projet, que la RITL agit à titre de fournisseur de services, que la MRC agit à titre de responsable de la compétence quant à certains domaines relatifs aux matières résiduelles sur le territoire et que la Ville agit à titre de partenaire du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, la Régie intermunicipale des Trois Lacs, la MRC des Laurentides, ainsi que la Ville concernant la phase III du projet de collecte des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM15 12 399

11.1 Soutien organisationnel et évaluation des fonds et collections d'archives de la SOPABIC - contrat de service

CONSIDÉRANT QU' un des projets de l'entente de développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2017 est de fournir un soutien organisationnel à la SOPABIC et d'évaluer ses fonds et collections d'archives et d'artéfacts;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord est la seule ressource disponible dans la région des Laurentides possédant l'expertise nécessaire pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE confier à la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord le contrat de soutien organisationnel et d'évaluation des fonds et collections d'archives et d'artéfacts de la SOPABIC;

DE lui verser un montant maximal de 10 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-690) en 2015, couvrant les frais de déplacement et les honoraires professionnels dont les visites à l'organisme et la rédaction de divers documents (diagnostic, politiques et procédures);

D' autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes et les documents suivants sont déposés :

- Pétition remise par madame Mylène Bolduc concernant les services d'une travailleuse de rue;
- Résolution du 21 octobre 2015 de la municipalité régionale du comté de Memphrémagog déposée par monsieur Pierre Francoeur.

CM15 12 400

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière